

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2020

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

Désignation de deux secrétaires de séance

5

ADMINISTRATION GENERALE

Numéros	Titres	Pages
2020-057	Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	11
2020-058	Désignation de représentants du Conseil municipal auprès de divers organismes. Modifications	14
2020-059	Protocole d'accord transactionnel	15
2020-060	Répartition de compétences entre la Ville et le CCAS – Avenant à la convention passée entre les deux entités	15
2020-061	Prolongation et évolution du schéma de mutualisation Ville de Nevers/CCAS	24
2020-062	Adoption du compte de gestion 2019	25
2020-063	Election du président de séance pour l'adoption du compte administratif 2019	25
2020-064	Adoption du Compte Administratif 2019	26
2020-065	Affectation du résultat comptable de l'exercice 2019	46
2020-066	Révision et création autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP)	47
2020-067	Taxe locale sur la publicité extérieure – Abattement applicable au montant de la taxe due par chaque redevable au titre de l'année 2020	47
2020-068	Produits irrécouvrables – admissions en non-valeur	47
2020-069	Décision modificative n°1	47

2020-070	Expérimentation par la Ville de Nevers du compte financier unique	47
2020-071	Délégations de services publics – Rapports d'activités 2019	48
2020-072	Clôture concession publique d'aménagement dite « Les Gares » - opération 089	52
2020-073	Taxe locale sur la publicité extérieure – Tarifs pour l'année 2021	52
2020-074	Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité ainsi que la réalisation de services associés – Adhésion au groupement de commande – Signature de la convention de groupement	52
2020-075	Constitution de groupements de commandes pour l'achat de produits d'entretien et de fournitures administratives	52
2020-076	Vente de biens réformés sur le site de ventes aux enchères en ligne Agorastore	53
2020-077	Tarifification pluriannuelle des structures de la petite enfance	53

RESSOURCES HUMAINES

2020-078	Mise à jour du tableau des emplois de la Ville de Nevers	54
-----------------	--	----

SPORT

2020-079	Attribution d'une subvention pour l'organisation des 23 ^{ème} internationaux de tennis Nevers-Nièvre	54
-----------------	---	----

CULTURE

2020-080	Convention de partenariat INFA – Médiathèque Jean Jaurès	54
2020-081	Tarifification – Saison culturelle 2020-2021	54
2020-082	Partenariat entre la Ville de Nevers et l'association « Les Amis du Théâtre »	55
2020-083	Une visite guidée gratuite offerte à tous les habitants de Nevers	55

2020-084	Lecture publique – Délibération cadre – Modalités de prise en charge des rémunérations et frais annexes des intervenants occasionnels	56
2020-085	Convention de partenariat avec l'auto-entreprise David Demoulin – Le Conservatoire du Jeu	56
2020-086	Dénomination des rues et d'espaces publics	57

DEVELOPPEMENT URBAIN

2020-087	Installation d'un réseau très haut débit en fibre optique dans divers immeubles municipaux – Convention avec Orange France	64
-----------------	--	----

CADRE DE VIE

2020-088	Vente d'un terrain 93, rue de la Fosse aux Loups à Nevers	66
2020-089	Vente de l'ancienne cuisine centrale – 20, rue Albert Camus à Nevers	66
2020-090	Vente d'un terrain impasse des Boulaizes à Varennes-Vauzelles	67
2020-091	Servitude de passage 103, rue de la Fosse aux Loups à Nevers	67
2020-092	Acquisition d'un immeuble au 43, rue François Mitterrand à Nevers	67
2020-093	Conventions publiques d'aménagement Nièvre aménagement / Ville de Nevers. Approbation des comptes rendus d'activités au concédant (CRAC) au 31 décembre 2019	68
2020-094	Conventions publiques d'aménagement Nièvre aménagement / Ville de Nevers. Avenants consécutifs à l'approbation des comptes rendus d'activités au concédant (CRAC) au 31 décembre 2019	81
2020-095	Site de la Jonction – Régularisation de l'occupation du domaine public fluvial – Convention de superposition d'affectations VNF – Ville de Nevers	81
2020-096	Rétrocession par Nièvre Aménagement des voiries et espaces publics du lotissement de la Pétoque dans le domaine public communal	81

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

2020-097	Soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la santé, du social et de l'économie sociale et solidaire	81
-----------------	---	----

2020-098	Une équipe citoyenne au service des personnes isolées – Signature d'une convention	83
2020-099	Soutien aux actions contre l'exclusion en faveur de l'insertion – Attribution d'une avance de subvention à l'association Interstice	85

FORCES ECONOMIQUES

2020-100	Dérogations au repos dominical pour les soldes d'été et attractivités commerciales	85
-----------------	--	----

EDUCATION

2020-101	Accueils complémentaires à l'enseignement dans les écoles publiques de Nevers – Mise en œuvre du dispositif 2S2C	91
2020-102	Modulation de la tarification municipale applicable aux accueils collectifs de mineurs	95
2020-103	Signature d'une convention de prestation de service ordinaire avec la CAF et modification de la tarification des garderies périscolaires	96

Question orale de Mme Chamoux sur le devenir de la Bourse du Travail

p 98

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire –

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous invite à prendre place, et vous souhaite la bienvenue dans cette enceinte qui est l'enceinte ordinaire du Conseil municipal, puisque, vous le savez, lors du Conseil d'installation nous étions dans l'enceinte de Nevers Agglomération.

Avant de procéder à l'installation plus formelle de ce Conseil, je voudrais rendre un hommage, en votre compagnie, à Michel Petiot.

Michel Petiot est né le 14 décembre 1946. Il est entré à la Ville de Nevers en 1966. Il était très attaché à cette ville et à ce département. Il a rencontré d'ailleurs sa femme à Nevers, avec qui il s'est marié, et ils ont eu deux garçons. Même s'il s'était

rapproché ces derniers temps d'un de ses fils en Normandie pour profiter de ses deux petites-filles, il revenait souvent dans la Nièvre pour voir son second fils, Nicolas, qui vient de racheter d'ailleurs un établissement bien connu à Arleuf, le « Cornemuse ».

Michel Petiot est entré à la Ville de Nevers au service comptabilité en tant qu'agent de bureau, et il a déroulé une carrière au service comptabilité jusqu'à devenir directeur financier.

Le 1^{er} mars 2001, il est muté à l'intercommunalité, qui s'appelait auparavant Confluences Val de Loire, en tant que directeur. C'était une communauté de communes, à l'époque. Il va œuvrer pour la transformer en la communauté d'agglomération que vous connaissez désormais, et il va être nommé directeur général des services le 1^{er} janvier 2003, c'est-à-dire dès le début de la constitution de cette agglomération.

Il est parti en retraite fin 2008, et donc il a été radié des effectifs, et il est revenu à la communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2012 en tant que collaborateur de cabinet auprès de mon prédécesseur, Didier Boulaud. Ses missions ont pris fin lors des élections municipales en avril 2014.

Michel Petiot est décédé il y a quelques jours. Je trouvais normal, comme je le proposerai d'ailleurs pour les élus communautaires samedi, lors du Conseil d'agglomération, à 9 heures, de lui rendre cet hommage au sein de la Ville de Nevers, et je vous demanderais de lui réserver une minute de silence, en ayant une pensée pour sa famille.

(Une minute de silence est observée).

Je vais donner connaissance des procurations.

Basile Khoury a donné procuration à Philippe Cordier quand il partira aux alentours de 22 h 30 pour des obligations professionnelles, Chrystel Pitoun à Anne Wozniak jusqu'à son arrivée, Guy Grafeuille a donné procuration à Isabelle Kozmin, Nathalie Charvy à François Diot à partir de 23 heures, Philippe Morel à Vincent Morel.

Je propose que nous désignions deux secrétaires de séance. Cela pourrait être, si vous en êtes d'accord, Isabelle Kozmin et Emilie Chamoux ; et si elles en sont d'accord. Je pense que oui.

Pas d'opposition d'un des membres du Conseil ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Elles sont désignées à l'unanimité. Merci, Mesdames.

Nous avons à adopter le compte rendu de la réunion du Conseil d'installation du 28 mai 2020.

Avez-vous des questions ?

Dans ces conditions, je vous demanderais de l'approuver.

Y a-t-il des voix contre ? Des oppositions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Merci de l'avoir adopté à l'unanimité.

Je souhaiterais vous donner quelques informations, puis nous aborderons l'ordre du jour. Mme Chamoux aura une question orale qui sera examinée en fin de Conseil, et à laquelle il sera répondu.

Je voulais déjà passer la parole à MM. Devoise et Chartier pour vous annoncer une bonne nouvelle pour la Ville de Nevers. M. Devoise, parce qu'il s'en était occupé au début, et M. Chartier, parce qu'il est désormais adjoint à cela.

M. Devoise – En fait, nous avons déposé un dossier auprès de France Terre de Jeux 2024 pour l'obtention du Label Terre de Jeux 2024. Nous avons eu l'honneur d'être reconnus cette semaine. Nous l'avons reçu. Je vous laisse la parole à M. Chartier, qui est élu maintenant aux sports, et qui va donner quelques informations sur ce label.

M. Chartier – Merci, Monsieur Devoise. Le label Terre de Jeux 2024 s'adresse à toutes les collectivités territoriales et aux structures du mouvement sportif. Pensé en étroite concertation avec les acteurs locaux, ce label va permettre à chacun de contribuer à son échelle à trois grands objectifs :

- la célébration, pour faire à tous les émotions des Jeux
- l'héritage, pour changer le quotidien des Français grâce aux sports
- l'engagement, pour que l'aventure olympique et paralympique profite au plus grand nombre.

Les collectivités labellisées, comme la nôtre, s'engagent également à développer des actions pour promouvoir le sport et les jeux auprès de leurs habitants dans le respect de la charte olympique et de la charte éthique de Paris 2024.

Ce label permet aux collectivités territoriales et aux structures du mouvement sportif d'accéder à plusieurs opportunités jusqu'en 2024, et notamment cela va permettre à la Ville de Nevers de s'investir davantage. Nous allons être candidats au statut de centre de préparation des jeux, et ce sera peut-être pour nous l'occasion d'accueillir des délégations parmi les 206 comités nationaux olympiques et les 184 comités nationaux paralympiques désireux de s'entraîner en France en amont de 2024.

Nous avons déposé des candidatures pour être centre de préparation aux jeux sur trois grands domaines, avec les installations du Pré Fleuri pour le rugby à 7, la salle Birocheau pour le tennis de table, la salle d'armes La Botte de Nevers pour l'escrime.

Nous tenions également à remercier les services de la DSE, et je vois M. Grumier au fond de la salle, pour leur implication forte sur ce dossier, qui a permis notamment l'obtention de ce label.

Maintenant, il ne reste plus qu'à « réaliser l'essai » pour que l'on devienne centre d'accueil d'une délégation prochainement.

M. le Maire – Et qui correspond aux souhaits à la fois du gouvernement et du Pro Jo que ces jeux olympiques soient ceux de toute la France, et pas que de Paris. Je pense qu'à deux heures de Paris, effectivement, on a des sites intéressants pour être des bases arrière.

Je voudrais signaler deux choses aussi ; c'est que, conformément à nos engagements, ce Conseil municipal est à nouveau filmé et retransmis en direct sur Facebook.

La deuxième est que je signale la présence de Sibane Abdulghani, représentant du Conseil Neversois de la Jeunesse, et qui siège avec voix consultative.

Je voulais également vous informer d'une autre bonne nouvelle. Quand il y en a, il faut les donner.

J'ai reçu une lettre de l'AFPA qui dit ceci : *« J'ai le plaisir de vous informer que le site de Nevers a été retenu avec 5 autres sites AFPA à travers la France pour faire partie de la première vague de notre programme de transformation accélérée de nos centres en tiers-lieux de l'insertion sociale et professionnelle.*

Ce programme, dénommé « Villages AFPA », constitue la colonne vertébrale de l'AFPA de demain, et bénéficie du soutien de la Banque des Territoires, à travers notamment son programme Action Cœur de Ville [vous savez que Nevers est une des 222 villes Action Cœur de Ville] sous réserve de l'approbation de votre collectivité [que évidemment nous donnerons].

Le site de Nevers a donc vocation à devenir le fer de lance de ce que nous souhaitons développer partout en France demain, des tiers-lieux de la formation, de l'insertion et de l'entrepreneuriat inclusif ouverts sur leur environnement, prêts à co-construire les réponses aux territoires, en partenariat, à partager savoir-faire et infrastructures au bénéfice du développement des compétences des individus et des entreprises de leur territoire.

Le fait que le site de Nevers fasse partie de cette première vague ne doit évidemment rien au hasard, et je crois utile de revenir succinctement sur les ingrédients de ce succès en devenir.

En octobre 2018, l'AFPA annonçait un projet de plan de sauvegarde de l'emploi, rendu inévitable du fait d'une situation économique très dégradée. C'est dans ce cadre qu'il a été envisagé de fermer le site de Nevers tout comme 37 autres centres de formation dont l'activité réelle ne permettait alors plus d'assurer leur soutenabilité économique, y compris à moyen terme.

A Nevers toutefois, nous avons été témoins d'un véritable élan des acteurs publics locaux, au premier rang desquels la Ville de Nevers, pour réfléchir collectivement à une alternative crédible et ambitieuse pour ce site. Grâce à votre soutien constant et un véritable esprit de créativité des équipes, nous avons pu faire émerger un projet innovant, en phase avec les attentes de ce territoire, et lancer ainsi les bases du futur « Village AFPA » de Nevers.

Ainsi, ce qui n'était plus viable en tant que centre de formation le sera demain en tant que Village AFPA.

Au-delà de ce contexte, je suis intimement convaincu que cette démarche de transformation de l'Agence vers plus d'ancrage territorial, plus de travail collaboratif au service des publics les plus fragiles anticipe déjà sur les besoins de l'après-crise que nous vivons actuellement.

Le programme d'accélération soutenu par la Banque des Territoires devra naturellement se construire avec le soutien et la participation des principaux acteurs locaux. Notre Directeur de Centre, Pascal Clavier, le Directeur du Programme National des Villages AFPA, Aurélien Gaucherand, ont donc pris attache avec vos services pour leur présenter plus dans le détail les modalités d'intervention envisagées et obtenir votre soutien.

Je souhaite enfin vous remercier pour votre implication personnelle, qui a été déterminante dans la réussite de ce projet. »

Le courrier est signé de Pascale Dartois, Directrice générale nationale de l'AFPA. Je voulais associer à ces remerciements notamment Amandine Boujilil et Jacques Francillon qui se sont mobilisés en plus de mes interventions sur ce dossier qui finit bien. Il y en a, heureusement, que nous arrivons à retourner tous ensemble. C'est donc à signaler.

Autre information que je souhaitais vous donner. Je souhaite dès qu'on le peut valoriser nos services.

Notre service informatique a identifié la nécessité de s'équiper d'outils adaptés pour conduire ses missions, et donc de la conformité des organisations ; ce qui nous a d'ailleurs beaucoup servi dans la période de confinement et encore actuellement.

Au sein de la collectivité, nous avons anticipé ce besoin, et amorcé dès 2016 une étude des solutions disponibles sur le marché. Néanmoins, le peu de solutions adaptées à l'univers des collectivités territoriales nous a rapidement conduits à engager le développement d'un outil interne pour accompagner les missions.

Une première version laboratoire a été créée et éprouvée en interne avec succès pendant près d'un an et demi. Début 2020, la perspective de mutualisation avec le CCAS et Nevers Agglomération a été moteur de notre choix de faire évoluer le logiciel, baptisé « *Open DPO* », comme mode multi-collectivités, et de renforcer son périmètre fonctionnel.

Aujourd'hui, la version 2 est stabilisée, et permet notamment une gestion complète de l'activité des DPO (maintien des registres, suivi contractuels et sous-traitants, recensement des demandes d'exercice de droits des personnes, etc.). « *Open DPO* » a été totalement développé à partir de composants Open source. Cela contribue à la politique *Open source* et *Open data* que nous menons depuis plusieurs années.

Conformément à la stratégie d'encourager les logiciels libres et contribuer à leur communauté, nous vous proposons de publier « *Open DPO* » en *Open source*.

A noter qu'à travers de l'association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel, l'AFCDP, le centre de gestion du Finistère, qui a étudié plusieurs solutions sur le marché, s'est montré très intéressé par notre logiciel, et souhaiterait le déployer pour les communes de son département.

Je voulais partager avec vous ce qui est une création de la Ville de Nevers, qui est évidemment fort utile dans notre fonctionnement, dans celui de l'Agglomération et du CCAS, mais qui, de surcroît, va « envahir », dans le bon sens du terme, un certain nombre de collectivités du bout du monde, je ne le sais pas, mais en tout cas, du bout de la France.

Autre information que je souhaitais vous donner : c'est l'ouverture du parc de la Banque de France. Comme vous le savez, à l'unanimité, nous avons décidé d'acquérir, en exerçant notre droit de priorité, les locaux et le parc de la Banque de France.

Au-delà de quelques événements en interne qui ont déjà eu lieu, je sais qu'il y a une forte attente des habitants, et quel que soit le projet qui sera derrière, puisque, vous le savez, c'est un local, si je puis dire, qui a été proposé pour accueillir la cinquantaine, sans doute, j'espère, de fonctionnaires de Bercy ou de sortie d'école

des finances publiques. Le choix doit se faire cet été. Il devait se faire par Gérard Darmanin ; il se fera par son successeur. En tout cas, la décision avait été arrêtée.

Pour l'instant, ce site est gelé dans les projets qui peuvent tourner autour, si je puis dire ; soit nos propres projets, soit les possibilités de cession. Evidemment, nous tiendrons au courant le Conseil en fonction de cela, au moment opportun.

Et donc nous avons pris la décision d'ouvrir la traversée de ce parc, pour créer un accès facilitant depuis la rue Hoche, en passant par la petite rue de la Liberté, jusqu'à la zone piétonne. Un accès piéton et cycles, Gee-bee, etc. Simplement, les contraintes, et notamment l'existence d'un transformateur EDF, nous obligent à rechercher un budget plus important, de l'ordre de 80 000 €. Nous allons évidemment travailler dans ce sens, mais, pour ne pas attendre, nous allons ouvrir et fermer le parc, comme cela peut se faire dans d'autres villes, de façon sécurisée pour les locaux. Evidemment, s'il y avait des dégradations, nous reviendrions sur cette décision. Nous souhaitons profiter de la période estivale aussi, pour que ce soit un autre site végétalisé qui puisse en périodes de fortes chaleurs les habitants, les touristes et les visiteurs. Cette ouverture sera proposée à tous à partir du mercredi 15 juillet. La période d'ouverture se fera du lundi au samedi par le petit portillon à gauche, quand on regarde l'entrée, rue Jean-Desveaux. Le parc sera ouvert tous les matins à 8 h 30, par le service Propreté, et refermé le soir à 18 h 30 par les services de police municipale, pour qu'il y ait des rondes effectuées et s'assurer que nous n'enfermons personne, volontairement ou involontairement.

Ce sera une expérimentation. Nous allons améliorer le petit parcours intérieur. Un panneau indiquera aux visiteurs la possibilité d'entrer et les horaires d'ouverture.

Je voulais partager cela avec votre Conseil, car c'est inédit, et autant faire profiter la population des équipements de la Ville de Nevers.

Voilà pour les annonces ou les informations que je souhaitais vous donner.

Je vous propose maintenant d'aborder les délibérations qui pourraient être retenues individuellement, et par défaut voter de façon groupée les autres, sauf si l'un d'entre vous n'en était pas d'accord.

Tout le monde est d'accord pour continuer cet usage ?

Très bien. Alors, j'attends les propositions.

Madame Charvy.

Mme Charvy –

Bonsoir à toutes et à tous.

Pour les décisions du Maire, la décision n° 55, puis les délibérations n° 060, 064, 086, 094, 097, 100 et 101.

Nous ne revenons pas sur la 059, mais nous nous abstenons pour celle-ci.

M. le Maire –

Sur la 3 ?

Monsieur Devoise.

M. Devoise –

Monsieur le Maire, chers collègues. Pour le groupe majoritaire, les délibérations n°058, 060,061, 062, 063, 064, 065, 067, 070, 071, 077, 081, 083, 085, 086, 087, 089, 092, 093, 094, 098, 099, 101, 102, et 103.

M. le Maire –

Bien. Ce qui signifie que nous votons toutes ensemble les délibérations n°059 sauf l'abstention de votre groupe, Madame Charvy, 066, 068, 069, 070, 073, 074, 075, 076, 078, 079, 080, 082, 084, 088, 090, 091, 095 et 096.

Sur ces délibérations, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Merci. Elles sont adoptées à l'unanimité.

2020-057 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

- M. le Maire – Je vous cède la parole, Madame Charvy, pour les décisions du Maire, s'il vous plait.
- Mme Charvy – Je reviens sur la décision n°55, où il est question de la mise en œuvre d'une signalisation horizontale dynamique, tout un programme, avenue Pierre-Bérégovoy, pour un montant total de 118 200 € TTC.
 J'étais déjà intervenue sur une première somme de 77 724 € pour un passage piéton lumineux avenue Pierre-Bérégovoy également, à laquelle il faut donc ajouter ces 100 000 €.
 J'ai pu constater, concernant le passage piéton lumineux, qu'il existait des équipements similaires à Mandelieu, mais pour des entrées et sorties de l'échangeur 40 de l'A8, et aussi à Orly. Donc rien à voir avec l'avenue Pierre-Bérégovoy, on est bien d'accord, et je dois dire, je dois redire que je n'en comprends absolument pas la nécessité, et l'intérêt pour cette modeste avenue.
 J'en viens à un propos un peu plus général sur le numérique, en dressant une liste des équipements et des démarches menées à Nevers : l'avenue Pierre-Bérégovoy, dont je viens de parler, pour des emplacements connectés, dans l'idée d'un stationnement dit « intelligent », l'e-tree, le SIVIIM, le CES de Las Vegas, le DLD de Tel-Aviv, la navette autonome, le data-center. Il se trouve que ces opérations, même si elles sont en partie financées par l'Etat, coûtent cher, et à notre avis ne sont pas forcément pertinentes.
 Pour nous, je vous soumetts cette idée, il s'agirait de demander à un expert indépendant un audit sur le numérique, ou au moins une expertise de la part de techniciens. Les équipements numériques dans une commune pour nous ne doivent pas être aseptisés. Ce que l'on veut dire par là, c'est sans retour sur investissement pour les citoyens.
 On doit analyser, à notre sens, chaque outil en termes de forces et de faiblesses, et non en termes de tout high-tech pour un effet de mode, de poudre aux yeux, comme – vous savez ce que je pense, Monsieur le Maire – « le premier e-tree d'Europe installé à Nevers ».
 Et puis, concernant l'écologie, il faut réfléchir aux façons aussi de réduire l'impact écologique de nos usages des nouvelles technologies. A notre avis, pour cela, il y a d'autres choses à faire que de mettre en place différents gadgets ; par exemple, développer le télétravail. Je sais que c'est le cas à l'Agglomération, c'est peut-être le cas à la mairie ; en facilitant l'accès pour tous à la fibre, ce qui est loin d'être le cas à Nevers ; et en incitant, par exemple, les entrepreneurs à donner une journée de télétravail par semaine pour certains employés.
 En tout cas, mon propos un peu plus général à la fois, c'est de dire qu'il faut faire attention à l'impact écologique du tout numérique.
 J'en ai terminé.

M. le Maire –

Enfin, nous commençons le mandat comme vous l'aviez fini, sur vos remarques sur le numérique que je connais par cœur. Je pourrais même les écrire à votre place, d'ailleurs, si cela peut vous aider un jour.

Ce n'est pas un sujet nouveau, mais cela va nous permettre de le partager avec l'ensemble des nouveaux élus.

Cette décision du Maire qui vous passionne a été déjà évoquée au Conseil municipal de décembre 2019, où François Diot était intervenu. C'est la décision n° 2019-232. Nous avons expliqué notre politique en matière de stationnement connecté, qui a une vertu profondément « développement durable », puisque cela évite aux gens d'aller chercher un stationnement là où il n'y en a plus de libres. Cela permet de mieux anticiper ses déplacements et son positionnement sur la ville de Nevers, et donc moins de consommation de carburant, et donc quelque part, moins de pollution. Vous voyez, nous nous retrouvons.

Après, que vous qualifiez l'avenue Pierre-Bérégovoy de « petite avenue » à Nevers ; le terme ne me semble guère approprié, quand on voit la place que prend Pierre Bérégovoy. D'ailleurs, je précise que nous allons remettre une statue à l'hôpital, qui avait été oubliée dans le Circuit de Nevers Magny-Cours, et, en accord avec la gouvernance du Circuit, nous avons récupéré cette statue, qui manifestement n'intéressait pas grand monde, si ce n'est nous, qui souhaitions asseoir l'hommage pour quelqu'un qui fut un grand maire pour la Ville de Nevers. Chacun en conviendra.

Donc, pour ce sujet qui nous mobilise à nouveau, effectivement, il y a une seconde décision qui a été prise, la 2020-27, concernant la signalisation lumineuse horizontale, cette fois. Je précise d'ailleurs que nous allons développer un maximum de capteurs sur la ville de Nevers. Cela ne coûte pas cher, cela ne consomme pas, et cela permet aux gens de savoir là où les stationnements sont libres. C'est donc esprit « développement durable ». Et donc la décision 2020-27 concernait cette fois la demande de subvention, et malheureusement il y a eu une erreur matérielle, si bien que vous avez eu à nouveau cette délibération en 2020-38. Mais n'ajoutez pas les sommes d'argent, puisque cela concernait toujours la signalisation lumineuse horizontale et c'était la correction d'une erreur matérielle sur le plan de financement. M. Diot était intervenu, d'ailleurs, en Conseil municipal à ce sujet, en février 2020.

Effectivement, aujourd'hui, vous avez la suite logique de la chose, qui est la décision n° 2020-55, qui ne fait qu'attribuer le marché par rapport aux financements que j'avais décidés, dans le cadre des délégations données au maire, mais que nous avons déjà évoquée. Donc, il n'y a rien de nouveau sous le ciel de Nevers.

Ce marché correspond au développement du territoire innovant, qui fait partie pleinement de notre programme politique, en continuité avec ce qui a été mené depuis 6 ans, et qui commence à donner une image de Nevers. Et contrairement à ce que vous évoquez, Madame Charvy, mais j'ai droit à la terminologie à chaque fois, c'est tout sauf du « gadget ». D'ailleurs, je ne pense pas que les Neversois s'y soient trompés. C'est aujourd'hui essentiel. Celui qui n'a pas pris le tournant du numérique va devoir courir derrière.

Je suis d'accord, nous avons besoin d'experts, mais les experts, nous les avons, et nous allons sans doute renforcer les compétences ; il s'agit d'agents, notamment, que nous recrutons dans ce domaine-là, plutôt que des études très coûteuses qui ne font parfois pas avancer le *Schmilblick* – pardonnez-moi d'être familier –, et qui, au contraire, consomment des crédits en lieu et place de l'action.

Vous évoquez la fibre. Cela tombe bien, M. Devoise nous fera un petit point de développement de la fibre sur Nevers tout à l'heure, mais j'ai prévu une réunion comme je souhaite les mener chaque année avec Orange à l'automne, pour l'ensemble des habitants de l'agglomération pour dire où nous en sommes.

Si vous regardez beaucoup de villes médianes de notre taille, nous sommes loin d'être en retard, même si nous devons accélérer. Dans le cadre des visions que nous avons eues, et notamment avec Cédric O et Jacqueline Gourault, j'ai demandé à ce qu'il y ait une accélération de l'accélération, ce qui était d'ailleurs un souhait du gouvernement. Je pense que, quel que soit l'avenir, en espérant qu'il soit positif, mais, s'il devait être à nouveau négatif, on a bien perçu l'intérêt des outils des réseaux sociaux. Certes, les réseaux sociaux peuvent parfois être des calamités et très porteurs d'atteintes à l'égard des gens, souvent derrière des pseudonymes, ce que je souhaiterais voir être interdit, et je souhaiterais que le Parlement s'empare de cela, et que, quand on est derrière son écran, on ait le courage de dire les choses. Mais, les réseaux sociaux ont eu beaucoup de vertus pendant la période de crise, et donc je vous assure que nous sommes loin d'être dans les dernières villes, sur le déploiement de la fibre. Je rappelle que le premier quartier équipé en fibre a été le quartier prioritaire des Courlis, et que nous équilibrons entre la Ville de Nevers et les communes de l'Agglomération. Mais nous ferons un point là-dessus. De toute façon, ce développement du territoire intelligent ne peut pas se faire sans la fibre. L'arrivée de nouvelles entreprises ou la consolidation de celles sur place ne peut pas se faire sans la fibre. J'ai décidé notamment Orange à venir voir de plus près les besoins du site du Grand Bois, qui est un site touristique majeur, et qui n'est toujours pas connecté à la fibre, si ce n'est par ses propres moyens, dans des conditions très coûteuses. Sur les zones d'activités, qu'elles soient économiques, touristiques ou autres, il faut qu'elles soient prioritaires.

Je suis un peu surpris de vous entendre dire que le télétravail existe « peut-être » à Nevers. On en a parlé déjà l'autre fois. Vous avez dit « il existe à l'Agglo, et peut-être à Nevers ». Je vous confirme qu'il existe sûrement à Nevers, et que j'avais une situation du nombre d'agents qui avaient télétravaillé, sachant qu'il avait déjà été lancé, mais en premier sur les agents qui avaient parfois des difficultés de santé. Sur la base du retour d'expérience par le questionnaire que nous avons diffusé aux agents à la fois sur la façon dont ils ont vécu le confinement et sur la façon dont ils ont vécu le télétravail, il est prévu, et je m'en suis entretenu auprès des partenaires sociaux, que nous puissions poursuivre, et développer ce télétravail de façon raisonnable et pour les agents qui seront volontaires. Cela relève notamment des élus en charge de la délégation des ressources humaines, et notamment ma voisine de gauche, Céline Morini, avec son équipe de délégation.

Juste pour en revenir à ce que vous évoquiez, nous faisons, je vous rassure, la chasse aux « gadgets », et tout ce que nous prenons est utile. Quand je vois le nombre de gens connectés à l'e-tree, quand je vois le nombre de touristes qui utilisent l'e-tree, cela donne une image, mais je rappelle que c'est une borne Wi-fi, et dans notre programme nous entendons équiper l'ensemble de l'espace public de Wi-fi gratuit. Ce Wi-fi gratuit sur 600 mètres, cela permet de recharger ses appareils, de recharger des cycles, des moyens de déplacement électriques, cela fait borne à eau fraîche uniquement de façon solaire. Je rappelle que l'e-tree est avant tout peut-être quelque chose dans le développement durable, puisqu'il fonctionne uniquement au solaire – c'est un peu l'arbre à palabres, comme je l'avais dit –, et qu'il produit de l'eau fraîche uniquement par l'énergie solaire. Vous le voyez, avant d'être

technologique, c'est aussi « développement durable ». Donc j'étais sûr que nous nous rejoindrions là-dessus. Nous en avons deux maintenant – une forêt d'e-tree ! C'est fantastique – à Nevers.

Le montant de ce marché est de 118 200 € TTC. C'est un marché innovant. Vous l'avez signalé, ce dispositif a été installé en premier à Mandelieu, et nous serons la deuxième ville en France. Il est développé par la société Colas, avec le dispositif Flowell, et nous bénéficions d'une subvention de 78 800 € TTC, dans le cadre notamment de l'Action Cœur de Ville. Je rappelle que ce que nous envisageons de développer, ce n'est pas du gadget. Cela va permettre à Colas de développer pendant deux ans et d'expérimenter pendant deux ans ; c'est pour cela qu'il y a une prise en charge en partie par eux aussi de ce dispositif, qui sera amené à évoluer chez nous. Il y aura trois passages piétons. L'intérêt, c'est aussi de développer la sécurité routière. Beaucoup de Neversois m'alertent sur parfois une insuffisance d'éclairage, même si nous remplaçons petit à petit par des leds, mais il y a parfois des zones sombres. Et, en plus, vous le savez, cette avenue est équipée de candélabres intelligents, et je compte aussi en développer sur l'ensemble de la ville. C'est-à-dire qu'ils baissent d'intensité quand il n'y a personne, mais ils en conservent une minimale pour assurer la sécurité des gens. Cela a été aussi travaillé dans le cadre des démarches exploratoires, notamment avec des femmes, pour gérer le sentiment d'insécurité dans lequel elles peuvent parfois être exposées, et cela permet de monter en intensité, quand la voie est fréquentée, avec une différenciation entre la piste cyclable et la voie routière. Cela m'apparaît un dispositif intéressant, intelligent, et économe en énergie, puisque cela nous permet de gérer les choses aussi. Donc, vous voyez, si vous faites le ratio entre le montant total et la subvention que nous obtenons, cela reste d'un coût raisonnable pour la Ville de Nevers.

Je vous précise que le début de l'expérimentation est prévu pour mi-juillet, par l'analyse des comportements *via* des sondages et des caméras qui seront installées. Ai-je répondu à votre question ?

Mme Charvy – *(hors micro)*

M. le Maire – Parce que cela me passionne, comme vous. Tout ce qui est développement durable et innovation me passionne. Il n'y a pas de développement durable sans innovation.

Mme Charvy – *(hors micro)*

M. le Maire – Heureusement, sinon on va s'ennuyer pendant six ans, Madame Charvy. Vous le faites venir, je vous réponds. Autant de fois que vous voudrez, pour vous faire plaisir.

2020-058 Désignation de représentants du Conseil municipal auprès de divers organismes.
Modifications

M. le Maire – Nous allons enchaîner avec la désignation de représentants auprès de divers organismes. Modifications.

Nous avons procédé à la désignation de la plupart des représentants de la Ville de Nevers au sein de différentes commissions et auprès de divers organismes le 28 mai dernier, souvenez-vous-en.

Néanmoins, nous avons quelques compositions à compléter.

Notamment, tout d'abord, le service commun des archives (Ville de Nevers/Agglomération de Nevers) et le comité de suivi.

Il est proposé Corinne Mangel en titulaire et Françoise Hervet en suppléante.

Pour ce qui est de la commission consultative chargée de suivre l'élaboration et la gestion de l'AVAP (aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), il y aura des représentants qui seront nommés par l'Etat, et pour les représentants de la Ville de Nevers, nous proposons Corinne Mangel, Guy Grafeuille, Isabelle Kozmin, Claude Loron, Laurent Pommier, Guillaume Largeron, Françoise Hervet.

Il y aura également 4 personnes qualifiées, et un appel à candidatures sera porté.

Pour le Conseil d'administration du GUP Territoire numérique (collège adhérents n°4 pour les communes de plus de 3 500 habitants), je propose ma candidature.

Nous avons quelques erreurs matérielles à rectifier suite à la longue séance d'installation de l'autre jour. Il vous est proposé de modifier les désignations suivantes :

Pour l'école élémentaire Lucette Sallé : Iris Gallois.

Pour la commission d'ouverture des plis en DSP :

. 5 titulaires : Daniel Devoise, Claude Loron, Cécile Dameron, Jean-Luc Dechauffour, Sylvie Dupart-Muzerelle.

. 5 suppléants : Pierrette Concile, Bertrand Couturier, Marylène Rocher, Mahamadou Sangaré, Vincent Morel.

Pas de question ?

Sur ces désignations, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Elles sont validées à l'unanimité. Je vous en remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2020-059 Protocole d'accord transactionnel

Opposition : 0

Abstentions : 6 (signalé en début de séance par Mme Charvy)

Adopté à l'unanimité.

2019-060 Répartition de compétences entre la Ville et le CCAS – Avenant à la convention passée entre les deux entités

M. le Maire –

La délibération n°4 concerne la répartition des compétences entre la Ville de Nevers et le Centre Communal d'Action Sociale, et un avenant passé entre les deux collectivités.

Un peu d'historique. Je rappelle qu'en décembre 1990, les organes délibérants de la Ville de Nevers et du Centre Communal d'Action Sociale ont délibéré pour approuver une convention fixant l'organisation et les modalités d'organisation de certaines compétences dans le cadre de l'autonomie du CCAS.

Il a été convenu de proroger la durée de validité de cette convention, en lui apportant des modifications réglementaires, législatives, etc.

En 2018, un schéma de mutualisation de la fonction RH a été adopté afin de tenir compte des enjeux actuels d'organisation, et, dans ce prolongement, il a été décidé de retransférer à la Ville de Nevers la fonction « Petite Enfance » principalement dévolue aux communes, et jusqu'alors confiée au CCAS au titre de ses missions facultatives.

De plus, ce transfert s'inscrit dans la nouvelle organisation des politiques publiques de la Ville de Nevers, avec une meilleure lisibilité pour les usagers, avec des outils identiques de facturation et de gestion, une centralisation de gestion pour l'administration. Cela permettra aussi de contribuer à la continuité des prestations entre la petite enfance et l'enfance.

Il est ainsi créé à la Ville de Nevers une Direction de la Petite Enfance au sein du pôle Citoyennetés.

Le tableau des emplois que nous avons voté tout à l'heure dans le cadre des délibérations communes est modifié en conséquence.

A partir du 1^{er} août 2020, les moyens humains, financiers et matériels nécessaires à la bonne exécution de la compétence « Petite Enfance » seront restitués à la Ville de Nevers.

Il faut donc acter ces dispositions par un avenant à la convention initiale. Compte tenu des avenants successifs à la convention de 1990, il y aura une réécriture au deuxième semestre 2020.

Il vous est donc proposé ce soir un avenant qui confirme la collaboration développée entre la Ville et le CCAS.

C'est la raison pour laquelle cette délibération vient en cette fin de journée pour que nous puissions mettre en place tout cela pendant l'été, et que tout soit opérationnel pour la rentrée, mais dès le 1^{er} août même.

Y a-t-il des questions ?

François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire,

Cette délibération est une délibération majeure.

Ce que vous nous proposez, c'est de rapatrier à la Ville le secteur « petite enfance » du CCAS, c'est-à-dire 130 agents, et un budget de 4,6 M€ (plus de 60 % du budget principal du CCAS).

C'est donc tout, sauf anodin. Ce n'est pas une petite affaire (4,6 M€, 130 agents, 60 % du budget principal) ! Cela va changer complètement le visage du CCAS !

Donc, c'est une vraie délibération, et c'est peut-être même la délibération la plus importante du Conseil de ce soir.

Nous sommes prêts à discuter de tout, sur le fond. Pourquoi pas, effectivement, créer une Direction de la Petite Enfance à la Ville, qui reprendrait en gestion les crèches collectives et les haltes-garderies ? C'est délégué au CCAS depuis 1990.

Cela fait 30 ans. Je n'avais pas perçu que c'était un problème majeur, mais pourquoi pas !

Sauf que cela se discute, cela s'évalue, cela s'analyse, cela se prépare !

Or, là, dans la délibération très courte qui nous est transmise, on n'a aucune étude d'impact sur ce que cela va impliquer, par exemple pour le CCAS, qui se voit amputé de sa principale branche (60 % du budget) ! C'est cela qu'on voudrait savoir, avant de prendre une décision : quelles conséquences ? On coupe la principale branche du CCAS, comme cela, en deux lignes d'une convention ? C'est un peu court quand même !

De la même manière, « l'exposé des motifs » est un peu léger : on ne nous explique pas pourquoi on fait ça, quelles en sont les raisons de fond ! On écrit dans la délibération « *Il a été décidé que* »... Mais qui ça, « il » ? Qui a décidé ? Et pourquoi ? Et où est-ce que cela a été discuté ? En tout cas, cela n'a pas été discuté ici, ni même au sein des instances élues du CCAS, et on découvre finalement un paquet cadeau, une délibération qui tombe du ciel, à prendre ou à laisser. Emballé, c'est pesé : on vote oui ou on vote non !

Les seuls embryons d'explications qui nous sont donnés, c'est que cela permettra davantage de continuité entre la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'éducation en regroupant tout dans une même direction à la Ville. Cela peut s'entendre, effectivement. Cela serait une explication valable. Mais, il ne suffit pas de le dire, il faut le démontrer. Cela ne se proclame pas. Cela suppose-t-il d'ailleurs qu'il y a des dysfonctionnements aujourd'hui au sein du CCAS ? Les ponts ne se font-ils pas de manière satisfaisante entre le CCAS et la Ville ? C'est de cela qu'il faudrait discuter, pour commencer par voir ce qui peut être amélioré, dans le fonctionnement actuel !

Deuxième explication possible, la question financière. On nous a dit en commission que, du point de vue financier, c'est une opération blanche, et qu'il n'y a pas de pistes d'économies en la matière, dont acte, sauf que vous avez suggéré le contraire au dernier Conseil d'Administration du CCAS, en disant que cela pourrait peut-être permettre de faire des économies. Ce dont je doute, puisque cela ne change *a priori* rien pour les agents transférés (encore que je préférerais que ce soit écrit noir sur blanc dans la délibération). 130 agents qui changent d'affectation, on est bien d'accord, cela ne change rien, ni en termes de salaires, ni en termes de régime indemnitaire, ni en termes de conditions de travail ? Je pense que c'est le minimum à écrire dans une délibération.

Donc quelle est la vérité pour les conditions financières ? Quelles conséquences financières exactes ? Au moins, j'imagine qu'en termes comptables, cela va changer beaucoup de choses ; on va baisser très sérieusement la subvention d'équilibre versée par la Ville au CCAS (et qui s'élève à 3,5 M€ aujourd'hui). J'imagine qu'en 2021 elle va baisser très sérieusement.

C'est tout cela qu'on devrait avoir dans la délibération !

Le Comité Technique a émis un avis favorable, comme vous l'écrivez. En effet, du point de vue des agents, si c'est simplement une opération blanche sans conséquences évidemment salariales et sans conséquences majeures sur l'organisation du travail, il n'y a aucune raison que les syndicats s'y opposent. Là

n'est pas le problème. Et, en plus, au vu de la désorganisation générale et de l'ambiance délétère qui règne au CCAS – vous allez dire que je fabule, mais ce sont les faits, je le sais ; il suffit d'ouvrir ses oreilles dans la ville, et donc je l'affirme – il me semble que personne ne regrette aujourd'hui de quitter le CCAS. Donc, avis favorable du Comité Technique.

Sauf que nous aurions aimé être associés à ce Comité Technique. Et nous avons découvert, stupéfaits, à cette occasion-là, que peut-être pour la première fois dans l'histoire de la Ville de Nevers, vous avez décidé d'écarter l'opposition municipale de toutes les instances représentatives du personnel. Le Comité Technique, le CHSCT, les CAP : aucun élu d'opposition là-dedans. Je me demande si ce n'est pas un cas unique en France. D'ailleurs, les syndicats de la Ville eux-mêmes m'ont fait part de leur grand étonnement de ne pas nous voir siéger au Comité Technique comme c'était le cas avant. Partout, dans toutes les collectivités, on associe l'opposition dans ces instances, et il y a d'ailleurs de la place pour tout le monde (je crois qu'au Comité Technique, c'est 5 élus titulaires et 5 élus suppléants. J'y siégeais assez fidèlement au précédent mandat). Là, les 10 élus sont de la majorité municipale ! Et on apprend ça comme ça. Il y a eu un arrêté municipal du Maire qui fixe la composition, vous n'y êtes pas, un point c'est tout ! D'ailleurs, cet arrêté municipal, cela fait 10 jours que je le demande à vos services, pas moyen de le récupérer.

C'est anormal. C'est d'autant plus anormal que vous nous annoncez, dans la délibération, la création d'une Direction de la Petite Enfance dans les services de la Ville ; c'est donc un changement assez majeur dans l'organigramme, sauf que cet organigramme, nous ne l'avons pas puisqu'il est débattu en Comité Technique.

Nous vous le demandons, Monsieur le Maire, par simple « bonne gouvernance » et par souci de bonne gestion démocratique : réintégrez, comme cela a toujours été fait, et comme c'est le cas partout dans toutes les collectivités de France et de Navarre, un membre de l'opposition municipale dans ces instances du personnel. A moins que la parole de l'opposition vous fasse peur à ce point ? Mais je n'ai pas souvenir qu'au sein du Comité Technique, il y ait eu de grandes envolées de boutique.

Et puis je finis par le CCAS : et là encore, on voudrait débattre du fond, mais vous ne le permettez pas, et c'est d'abord la forme qui pose problème.

Qu'en pense le Conseil d'Administration du CCAS ? On ne voit pas, dans la délibération, « *Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration du CCAS en date du 25 juin* ». Il faudrait peut-être le rajouter.

Mais revenons sur cette séance surréaliste du 25 juin !

Il s'agissait de la séance d'installation du nouveau Conseil d'Administration du CCAS. Une séance d'installation, donc *a priori* technique, où on élit la vice-présidence (Mme Mazoyer), où on lui délègue des pouvoirs, où on élit des représentants dans différentes instances, etc., et en général on s'en arrête là.

C'est l'occasion, d'ailleurs, pour de nouveaux administrateurs de la « société civile », comme on dit, de découvrir, à cette occasion, le CCAS. Pour eux, c'est un premier contact, ils prennent leurs marques à cette occasion, etc.

Et c'est à ce Conseil d'installation que vous avez mis, en dernier point à l'ordre du jour, cette délibération laconique qui tient en une modification de deux lignes de la convention entre la Ville et le CCAS, et qui aboutit à l'éclatement, ni plus ni moins, du CCAS ! Sans explication et sans travail préalable, puisque jamais, même au précédent mandat, on n'en avait jamais parlé au Conseil d'administration.

Vous le savez, nous en avons parlé assez vertement vous et moi ce jour-là au Conseil d'administration, ce sont des méthodes que je juge antidémocratiques, et brutales dans la forme.

Le jour du Conseil d'installation, vous mettez les nouveaux administrateurs devant le fait accompli (certains d'entre eux ont confessé n'avoir pas été assez vigilants peut-être, mais ils découvraient le sujet en séance), et ils découvrent donc que l'on ampute le CCAS de 130 agents, de 60 % de son budget, de 4,5 M€.

Je vous l'ai dit, je trouve que c'est très irrespectueux de ces gens qui s'impliquent, bénévolement bien sûr, au service du CCAS de la Ville de Nevers, et qui siégeront à nos côtés dans les 6 ans qui viennent. Je vous ai demandé de repousser, ne serait-ce que de quelques mois, cette délibération de façon à ce que les nouveaux administrateurs s'approprient la question, qu'ils la fassent leur, qu'ils en voient toutes les implications, et qu'ils décident en toute connaissance de cause ; vous l'avez refusé, en arguant de l'urgence, alors que vous savez, comme moi, qu'il n'y a aucune urgence ! On aurait pu faire ça à l'automne ; cela fait 30 ans que c'est comme ça, on n'est pas à quelques semaines près !

Je ne comprends pas cette précipitation. Et tout cela s'apparente à un passage en force, j'assume ces propos. Et le Conseil d'administration du CCAS a voté peut-être la délibération la plus importante de son mandat « *à l'insu de son plein gré* » comme on dit, en tout cas en étant mis au pied du mur.

Ce n'est pas bien. Et ce n'est pas comme cela que cela devrait se passer.

Mais vous nous avez dit, en plus, que ce n'est pas fini, puisque vous envisagez de rapatrier à la Ville le Pôle Seniors dans les mois qui viennent. C'est-à-dire le foyer logement de la Roseraie, l'EHPAD Daniel Benoist, le service de soins à domicile, peut-être, le portage de repas, etc.

Discutons-en ! Parlons-en ! Etudions les choses ensemble !

Je souhaite, en tous cas, que, pour ce qui concerne le Pôle Seniors, au moins, on utilise des méthodes plus douces et plus démocratiques, avec un débat au CCAS, une étude des impacts et des conséquences tant en termes financiers que d'organisation, et des décisions partagées, car visiblement, c'est plus compliqué encore pour le Pôle Seniors que pour le Pôle Petite Enfance. C'est un choix que je formule ; que cela se fasse autrement pour le Pôle Seniors.

Mais on va donc très clairement, avec le retrait du Pôle petite Enfance puis du Pôle Seniors, vers l'éclatement du CCAS, et il ne restera à terme plus qu'un CCAS rabougri et recentré sur la seule mission d'action sociale. D'ailleurs, vous le revendiquez. Cela peut s'entendre, aussi, mais je pense que cela devrait faire l'objet d'un véritable débat au Conseil municipal parce que c'est une question essentielle pour l'organisation des services aux habitants. Ce débat, Monsieur le Maire, n'en ayez pas peur, n'en n'ayons pas peur ! Le refuser, ce n'est pas un signe de force, c'est même un signe de faiblesse, qui nous inquiète sur les réelles intentions qu'il y a derrière ce genre de délibération.

Aussi, davantage encore sur la forme que sur le fond, pour notre part, nous nous opposerons à cette délibération.

M. le Maire –

Monsieur Diot, vous avez commencé votre intervention en disant que ce n'était pas une décision anodine. Mais il me semble bien que le Conseil municipal n'est pas là pour prendre des décisions anodines, et donc il est tout à fait logique que nous

prenions une décision qui, effectivement, est importante, et, en même temps, qui ne va pas changer énormément de choses dans le fonctionnement, et je vais y revenir. Maintenant, arrêtez d'être dans l'excès, et de dire que l'on déshabille le CCAS, que c'est une branche coupée. Nous revenons au cœur de métier du CCAS. Je rappelle que, comme d'autres collectivités qui ont des compétences facultatives, ces collectivités peuvent les prendre ou ne pas les prendre. Il y a eu un choix fait en 1990, qui aujourd'hui ne nous paraît plus adapté.

Nous revenons dessus, dans le cadre de la politique que nous voulons mener sur la petite enfance, la jeunesse, etc., vous l'avez dit vous-même, il y a un objectif qui est multiple.

Tout d'abord, sur l'idée de recentrer et d'associer la petite enfance avec l'enfance, la jeunesse, etc. Vous avez dit vous-même que cela pouvait vous sembler cohérent. Donc il n'y a guère à débattre de cela. Enfin, on peut débattre de tout, mais il y a une logique, effectivement, à recoller, pour une meilleure fluidité.

Ensuite, effectivement, une meilleure lisibilité aussi pour nos usagers, qui doivent actuellement savoir que la petite enfance est au CCAS, l'enfance à la Ville. Il y a forcément un passage, à un moment donné, du fait de l'âge de l'enfant. Donc cela permettra que les choses soient mieux identifiées par nos concitoyens, en donnant à cela une meilleure lisibilité.

Ensuite, dans le choix que nous portons, qui est un choix « politique », dans le bon sens du terme, un choix de réorganiser cette fonctionnalité, il y a le but de mutualiser des moyens, ce que nous verrons dans l'avenant proposé ensuite.

Comme vous le savez, puisque nous avons eu cette discussion en Conseil d'administration du CCAS, et je vais y revenir, les choses sont neutres pour les agents, voire même favorables, puisque certaines choses n'étaient pas encore appliquées à certains agents du CCAS alors qu'elles l'étaient au niveau des agents de la Ville.

J'étais aussi un peu pressé que les choses soient adaptées au CCAS, et cela n'a pas toujours été suffisamment rapidement. Comme cela, sur une partie des agents, ils seront sur un pied d'égalité avec les agents de la Ville de Nevers, et il est évident qu'il n'y aura pas de différence de traitement, et cela ne sera pas, en tout cas, en défaveur ou au détriment des droits et des traitements des agents.

En ce qui concerne la séance d'installation du Conseil d'administration du CCAS, je pense que, comme toutes les collectivités de France et de Navarre, nous sommes dans une situation d'urgence pour nos concitoyens. Vous le savez, nous nous réunissons pour la première fois dans une séance post-installation, même si nous avons examiné un certain nombre de délibérations qui étaient urgentes la dernière fois, la logique aurait voulu que tout cela, nous l'abordions au mois d'avril, et que nous prenions un peu de temps pour parfois peut-être plus discuter de la chose. Mais, à partir du moment où nous souhaitons que cela soit prêt pour l'été, pour permettre à nos services toute cette mise en place au cours de cet été, et être prêts à la rentrée, il était indispensable de passer le sujet à cette séance du Conseil municipal.

Je rappelle d'ailleurs que la plupart des Villes de France ont le secteur Petite enfance rattaché à la Ville et à la Direction de la Petite enfance, et non pas au CCAS.

Il n'y a donc rien d'extravagant dans ce qui vous est proposé ce soir.

On rajoute dans la délibération que c'est vu l'avis favorable du Conseil d'administration du CCAS. Je n'y vois aucun inconvénient puisque cela a été le cas.

Vous parlez de subvention d'équilibre, vous parlez de l'aspect financier ; bien sûr qu'à partir du moment où ce secteur sera porté par la Ville, nos partenaires, CAF et autres, verseront à la Ville. C'est neutre ; cela ne changera rien. Il y aura aussi l'éventuelle subvention d'équilibre, obligatoire d'ailleurs. Les conséquences en seront donc neutres à la fois pour le CCAS et pour la Ville, puisqu'il faudra bien faire fonctionner ce secteur. Là encore, les discussions et les avenants avec les partenaires seront pris pour qu'il n'y ait pas de coupure.

Je vous rassure, et vous l'avez suggéré vous-même, les conséquences sont neutres.

Ensuite, « ambiance délétère » ; je ne sais pas s'il y a une ambiance délétère ; vous avez passé votre temps du mandat précédent à dire que les agents étaient maltraités. Je vous avais demandé d'arrêter ce discours, sauf à me démontrer que c'était le cas. Démonstration par A + B. Ou alors de déposer une plainte à mon endroit si je maltraite les agents, parce que c'est un délit. Donc soit vous allez au bout de la démarche, soit je souhaite que l'on n'en parle plus. Mais au bout d'un moment, il faut arrêter de créer des rumeurs, qui, manifestement, ne marchent pas, d'ailleurs, sur le plan électoral. Et moi, je sais bien les rapports que j'ai avec les agents de la Ville de Nevers et du CCAS et avec les partenaires sociaux de ces deux entités.

Ensuite, cette transformation du CCAS, je l'avais augurée auprès des agents, en fin de mandat, et j'avais dit qu'il y aurait des changements du CCAS, qui étaient nécessaires, pour une meilleure fonctionnalité, et remettre le Centre Communal d'Action Sociale, et j'en ai discuté avec Martine Mazoyer, désormais vice-présidente, et les autres membres, pour que le Centre Communal d'Action Sociale – qui va être très attendu au tournant dans un territoire qui n'est pas des plus riches chez nous, mais depuis très longtemps – soit dans son cœur de métier. C'est-à-dire l'action sociale de la Ville de Nevers. Il n'est pas question d'enlever les services de soins infirmiers. Il n'est pas question d'enlever le portage de repas à domicile, qui est le cœur du métier, me semble-t-il, du CCAS. La politique seniors, oui, et on pourra prendre le temps d'en discuter. L'ambition est d'y parvenir au 1^{er} janvier 2021.

Cela ne change rien pour le public, qui sera traité de la même façon.

Sur les budgets qui seront consacrés à cela par nos partenaires, cela ne change rien. Ce seront les mêmes. Sauf si nous essayons d'obtenir plus. Et pourquoi pas, vu les mesures de soutien aux collectivités, et notamment les plus fragiles, qui viennent d'être décidées par le gouvernement ? Mais, en tout cas, en situation identique, cela ne changera rien.

Donc, ne vous alarmez pas inutilement. C'est juste une réorganisation. Effectivement, l'équipe majoritaire a le droit de modifier le fonctionnement politique de la Ville, et cela a reçu l'avis favorable du Centre Communal d'Action Sociale, et je crois qu'effectivement cela ne fait pas forcément injure ou défaut aux agents.

Vous me parlez de vos représentations. Je vous l'ai dit, Monsieur Diot, en Conseil d'administration du CCAS, et je vous le redis. La règle est la suivante, pour 6 ans : le droit, tout le droit, rien que le droit. Si vous voulez que je parle moins juriste ; la règle, toute la règle, rien que la règle.

A chaque fois que nous vous avons proposé des choses supplémentaires, jamais nous n'en avons été remerciés. Et la première des choses sur laquelle vous avez été particulièrement désagréable, c'est que nous sommes, je crois, la seule Ville de

France à avoir mené 25 conseils d'école dans des conditions compliquées de déconfinement, et que j'ai souhaité personnellement vous associer alors que vous ne siégez pas dans les représentations aux conseils d'école. J'ai souhaité, alors que nous n'en avons aucune obligation, vous proposer d'être présents, vous associer à ces 25 conseils d'école que nous avons dû tenir en très peu de temps pour rouvrir les écoles, comme c'était prévu par le gouvernement, et je tenais à ce que nous soyons dans les clous et prêts, parce que les parents étaient en attente de cela. Les courriers de menace que j'ai pu recevoir, ou d'irresponsabilité en rouvrant les écoles... De certains... Non, non, pas de vous. Chacun s'y retrouvera. Nos écoles n'ont jamais fermé, une est restée ouverte, une autre crèche est restée ouverte. Aucun enfant, aucun personnel encadrant, aucun personnel de l'Education n'a attrapé la Covid. Je considère donc qu'à chaque fois que l'on fait un geste en votre sens, cela vous fait rire, et vous vous en moquez.

Donc je ne vois pas pourquoi on serait plus royalistes que le roi. Il y a beaucoup de villes où l'opposition ne siège pas en Comité technique. Il n'y a aucune obligation de le faire.

Les décisions ont donc été prises en application des règles, comme partout en France, qui respectent les droits de l'opposition, mais que les droits de l'opposition, et tous les droits de l'opposition.

Maintenant, vous évoquez un passage en force. Ce n'est pas un passage en force. Je suis désolé. Les Neversois ont décidé de nous remettre en équipe majoritaire. L'équipe majoritaire propose ses projets. Nous en échangeons. Je n'ai pas peur des échanges, j'en ai même besoin, cela me nourrit. Je n'ai pas peur d'échanger. Sur aucun sujet, je n'ai peur d'échanger. Simplement, il y a une contrainte, je le redis. Ce changement est nécessaire. Il est nécessaire pour le fonctionnement de la Ville et du CCAS, pour l'évolution de la construction de la façon de mener les politiques publiques, et donc nous avons décidé que cette réforme serait applicable dès la rentrée, ce qui implique que cela passe à ce Conseil.

Sur la politique seniors, je demanderai à la fois à la vice-présidente du CCAS et également aux élus qui sont en charge de cela de veiller à avoir des échanges que nous pourrions prendre un peu plus de temps à mener – c'est un peu plus difficile à construire techniquement, y compris sur la partie financière – d'ici le mois de janvier. Voilà ce que je voulais vous répondre.

Madame Charvy.

Mme Charvy –

Monsieur le Maire, ce n'est pas la première fois que vous évoquez cette question liée à notre présence aux conseils d'école ; extraordinaires, en effet, parce que ce n'était pas des conseils d'école.

Je voudrais vous rappeler que ces, je ne sais pas comment les appeler, ces réunions en visioconférences ont duré 20 minutes, sans les enseignants, et qu'il s'agissait ni plus ni moins de la présentation technique du protocole sanitaire que vous alliez mettre en œuvre. Et vous vous servez de notre présence à des conseils d'école qui n'en ont que le nom pour dire que vous nous avez associés à votre politique. Je trouve que c'est un peu fort de café, et malhonnête ; intellectuellement malhonnête.

- M. le Maire – Je demande à ce que l'on consigne le terme de « malhonnête », puisque je fais l'objet d'accusation. Je ne laisserai rien passer. Je trouve que, dans cette enceinte, l'injure, la rumeur, les sous-entendus n'ont pas leur place. Donc, si vous me traitez de « malhonnête »...
- Mme Charvy – *(hors micro)*
- M. le Maire – D'accord, Madame Charvy. Vous me traitez de « malhonnête ». C'est une accusation grave. Je suis élu, tout comme vous. Accuser un élu de malhonnêteté, c'est accuser...
- Mme Charvy – Intellectuellement.
- M. le Maire – Voilà. Mais vous avez mis le temps de dire « intellectuellement », ce qui n'empêche que c'est particulièrement désagréable. Donc si vous voulez jouer à cela, il n'y a pas de soucis. Moi, je vous l'ai dit, je considère que je n'ai pas à vous insulter, et je considère que vous n'avez pas à m'insulter. Ce n'est pas parce que l'on est élu que l'on doit tout subir. On subit assez à cause d'irresponsables et de lâches derrière les réseaux sociaux. Donc quand on est droits dans les yeux, on arrête...
- Mme Charvy – *(hors micro)*
- M. le Maire – Je parle de ce que je veux, Madame Charvy ! Ce n'est pas vous qui allez me dicter...
Ce n'est pas vous qui allez me dicter les propos que je dois vous tenir.
Ensuite, je ne vous associe pas à ma politique. Je n'en ai pas l'ambition. Si elle vous plaît, vous pouvez la rejoindre quand vous voulez. Le mouvement est ouvert très largement. Je vous dis simplement que j'ai tenu à vous proposer une place dans ces conseils d'école particuliers. Pourquoi ? Pas pour vous faire plaisir. Pas pour me servir. Les élections étaient passées. Parce que je considérais qu'on était dans une situation extraordinaire, au sens littéral du terme. De quoi voulez-vous que je vous parle d'autre à ces conseils que de déconfinement ?
C'était sollicité par l'Etat. Et nous étions dans une logique d'appliquer des mesures gouvernementales. Il me semble que l'essentiel, ce n'était pas de savoir si le temps de pause, ils devaient le prolonger de 5 minutes. Il devait être de permettre à nos enfants de reprendre l'école dans les meilleures conditions, d'être protégés, de protéger les autres, de protéger les parents, qui ont été associés aussi à ces conseils. Et je suis désolé, le monde enseignant a été invité ; l'ensemble des directeurs, l'ensemble des enseignants dans chaque école. Après, chacun y a participé ou pas ; ce n'est pas à moi de le décider.
J'ai ouvert ces portes-là. Je vois manifestement que vous me le reprochez. Donc cela me sert de leçon. Et les portes, je n'ouvrirai que celles prévues par les textes. Voilà. Je trouve cela assez méprisant que, quand on vous ouvre une porte...
Je n'ai aucun but de récupérer cela. Que voulez-vous que j'en fasse ? J'ai essayé au mieux, dans mes fonctions de maire, comme tous les maires de France, de gérer, avec la Préfète, et les services de l'Education Nationale, le confinement et le déconfinement, et je pense que c'était l'inquiétude première des parents de savoir comment leurs enfants allaient reprendre l'école. Partager cela avec vous, si c'est vous faire injure, si c'est vous faire sourire, eh bien je m'en excuse, mais je ne le recommencerai pas.

Sur ce transfert et cet avenant à la convention de répartition des compétences, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

5 voix contre ?

M. V. Morel – Et celle de M. Morel Philippe.

M. le Maire – Alors je vous demanderais de lever deux mains, quand vous avez une procuration, s'il vous plait.

Qui s'abstient ?

Je suis désolé, Madame Chamoux, je ne vous vois pas. Je suis désolé, mais, dans la perspective, je suis un peu en contrebas, et je n'avais pas vu votre main levée. Merci.

C'est adopté à la majorité.

Oppositions : 6

Abstention: 1

Adopté à la majorité.

Je voulais d'ailleurs vous dire, puisque l'on parle de la petite enfance que je viens d'apprendre que notre crèche Souricette aux Montôts a obtenu le label « Ecolo crèche », et que nous sommes dans l'attente d'autres labels pour d'autres de nos crèches. Donc c'est un secteur petite enfance qui fonctionne bien et qui va fonctionner encore mieux.

2020-061 Prolongation et évolution du schéma de mutualisation Ville de Nevers / CCAS

M. le Maire – Sur la délibération n°061, il s'agit de prolonger et de faire évoluer le schéma de mutualisation entre la Ville et le CCAS.

La mutualisation de la Direction des Ressources Humaines entre la Ville de Nevers et le CCAS a plutôt bien fonctionné. Il est même indiqué, ce n'est pas moi qui l'ai écrit, que c'était un succès.

La convention initialement passée pour deux ans arrivera à son terme au 1^{er} octobre 2020.

Au regard de la réussite que représente la mise en commun de la fonction support, une réflexion a été conduite sur un certain nombre d'autres fonctions supports dont la Ville pourrait partager l'expertise avec le CCAS.

Cette démarche initiée depuis 2015 vise à renforcer les liens entre les services de la Ville et ceux du CCAS avec une forte volonté d'harmoniser les procédures, dans un souci d'efficacité, d'équité et de cohérence.

Il est proposé de partager désormais les fonctions support suivantes entre les deux collectivités : les finances, les marchés publics, la gestion du parc automobile, l'informatique, les affaires juridiques, et les assurances.

Je précise que nous avons évoqué cela également lors du Conseil d'administration d'installation, mais aussi particulier du CCAS, et qu'il y a eu un avis favorable également. Et tout cela se fera en respect de l'autonomie du CCAS, à laquelle j'ai intérêt à veiller, avec la vice-présidente, puisque nous menons aussi cette instance.

Sur ces fonctions support, y a-t-il des questions ?

C'est la suite logique, et c'est un meilleur fonctionnement et parfois des économies sur cela que nous pourrons désormais économiser, en affectant l'argent économisé sur d'autres tâches.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstentions: 6

Adopté à l'unanimité.

2020-062 Adoption compte de gestion 2019

M. le Maire – Avec M. l'Adjoint aux Finances, nous allons passer au point sur l'adoption du compte de gestion 2019.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire.
Comme les textes l'exigent, nous vous proposons d'adopter le compte de gestion 2019 du budget principal de la commune de Nevers établi par le comptable public et d'en constater la stricte concordance avec le compte administratif de l'ordonnateur. Cela a reçu un avis favorable de la Commission 1, sachant que c'est une délibération obligatoire.

M. le Maire – Y a-t-il des interventions ?
Nous mettons au vote.
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Nous vous remercions.

2020-063 Election du président de séance pour l'adoption du compte administratif 2019

M. le Maire – Nous avons élire un président de séance pour l'adoption du compte administratif. Je propose que cela soit Philippe Cordier.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je laisse ma place à M. Philippe Cordier.

(M. le Maire quitte la salle.)

2020-064 Adoption du compte administratif 2019

M. Cordier – Nous allons procéder à l'adoption du compte administratif 2019.
Je vais passer la parole à l'Adjoint aux Finances, Michel Suet.

M. Suet – Merci, Monsieur le Président.

Nous avons voté le budget primitif 2019 de la commune au Conseil municipal du 17 décembre.

Nous avons l'obligation d'adopter le compte administratif, par un vote de l'assemblée, avant la date exceptionnelle qui est cette année du 31 juillet 2020.

La maquette budgétaire qui vous a été jointe en annexe de la présente délibération retrace les prévisions et les réalisations du budget de l'année écoulée, et présente les résultats comptables de l'exercice, à savoir un excédent brut de fonctionnement de 3 391 808,24 €, un excédent des reports de fonctionnement de 151 021,40 €, un excédent brut d'investissement de 1 387 397,26 €, et un déficit des restes à réaliser d'investissement à hauteur de 1 687 809,41 €.

Je vous propose que l'on vous projette le rapport financier de présentation. J'ai le plaisir de vous présenter le dernier compte administratif de la précédente mandature. Nous pourrions ainsi faire un bilan sur une mandature complète.

(Projection d'un document PowerPoint).

Le plan sera le suivant :

- D'où proviennent les recettes, pour 100 €, que nous avons ?
- Où vont les dépenses pour 100 € ?
- L'étude de nos recettes de fonctionnement
- L'analyse de nos dépenses de fonctionnement
- La situation de nos ratios d'épargne
- La présentation de nos investissements
- Nos indicateurs de dette et de trésorerie.

100 € de recettes, cela provient des contribuables, à hauteur de 44,20 € ; des usagers, à hauteur de 7,36 € (tarification) ; l'Etat (dotations ou subventions) à hauteur de 27,52 € ; l'Agglomération : 14,38 € (attribution de compensations et dotation de solidarité communautaire) ; la Région : 0,26 € (subventions) ; la dette : 4,36 € (emprunt) ; autres (mécénat, allocations familiales...) : 1,53 €.

Sur 100 € de dépenses, 14,08 € vont au sport et à la culture ; 11,24 € à l'éducation, enfance, jeunesse ; 26,99 € vont aux charges de structure ; 26,27 € pour l'urbanisme et l'habitat ; 9,76 € pour les diverses politiques publiques ; 12,26 € pour l'accessibilité, l'entretien et la gestion du patrimoine ; 6,58 € pour l'action sociale, la proximité et la cohésion sociale ; 12,81 € pour le cadre de vie et l'environnement.

La structure des ressources réelles de fonctionnement, et leur évolution entre le compte administratif 2018 et le compte administratif 2019 est la suivante. Les produits et services ont baissé légèrement, de 1,43 %. Les impôts et taxes ont

augmenté très légèrement, de 0,35 %. Les dotations et participations sont stables. Les produits de gestion courante connaissent une augmentation de 8,29 %. Les produits financiers sont relativement stables (+ 3,81 %). Les produits exceptionnels connaissent une augmentation de 163,37 % ; c'est lié à la vente immobilière EPARECA du bâtiment qui avait été construit aux Courlis, où il y a la petite supérette. Les atténuations de charges sont en baisse ; c'est la mise à disposition de personnels.

Il y a une stabilisation de nos recettes d'exploitation.

En rouge, ce sont les baisses, et en vert ce sont les hausses.

Les produits et services baissent légèrement, à hauteur de 27 000 €. Les impôts et taxes connaissent une hausse de 127 587 €. Les dotations et participations sont quasiment à la stabilité. Les produits de gestion courante connaissent une hausse de 42 225 €. Les atténuations de charge enregistrent une baisse à hauteur de 16 930 €.

Ce qui nous fait finalement dans le global une évolution de 0,24 % entre 2018 et 2019 pour les recettes d'exploitation.

L'analyse comparative de nos recettes de fonctionnement, ramenées à l'habitant :

A Nevers, les recettes de fonctionnement par habitant en 2019 sont de 1 573 €.

Elles étaient de 1 543 € pour les Villes de notre strate.

Le niveau de recettes de fonctionnement 2019 reste légèrement supérieur à la moyenne de la strate. On voit là l'impact de la baisse de la population. Sans cette baisse, d'ailleurs, nous serions à peu près équivalents à la moyenne.

Impôts et taxes : 764 € pour Nevers. Pour la strate : 759 €.

Dotation globale de fonctionnement : 275 € pour Nevers. Pour la strate : 200 €.

Tarification : 54 € pour Nevers. Pour la strate : 114 €.

Ce qui fait un total en recettes réelles de fonctionnement ramenées à l'habitant à hauteur de 1 532 €. Et 1 481 € pour les Villes de notre strate.

L'analyse fait ressortir plusieurs points.

Nevers se situe dans la moyenne en matière d'impôts et de taxes. Par contre, nous avons une stratégie tarifaire très avantageuse pour les usagers, quasiment le double, d'ailleurs, des autres Villes de notre strate.

Un focus sur l'évolution du produit fiscal.

En 2018, nous avons perçu 23 842 886 €.

En 2019, 24 382 601 €.

Ce qui nous fait une hausse globale de 539 715 € entre 2018 et 2019, soit de 2,26 %.

Vous voyez la répartition entre le bleu clair, qui est le foncier bâti, et le bleu foncé, qui est la taxe d'habitation.

Cette hausse est liée à l'augmentation des bases, car nous n'avons pas augmenté les taux de notre fiscalité.

L'analyse comparative de notre produit fiscal :

En 2019, toujours ramené à l'habitant, 702 € pour Nevers, et 647 € pour les Villes de notre strate.

Globalement, on peut constater une réduction importante de l'écart par habitant entre la Ville et la strate, car, en 2013, on était à 99 € de différence, pour arriver à 53 €.

On voit l'impact de la baisse des taux d'imposition que l'on a faits les 3 premières années, en 2014, 2015 et 2016. L'impact de la baisse de population neutralise partiellement l'impact de la baisse des taux. Sinon, l'écart serait encore plus faible.

Evolution rétrospective du produit fiscal :

Depuis 2013, en cumulé, la baisse des taux de fiscalité a redonné près de 9 M€ de pouvoir d'achat aux Neversois.

Focus sur l'évolution de la dotation globale de fonctionnement :

En 2018, la DGF était de 9 656 648 €.

En 2019, elle était de 9 562 601 €.

C'est une dotation globale de fonctionnement en baisse de 94 047 €, soit - 0,97 %.

L'évolution rétrospective de la DGF :

On est passé en 2018, de 9 657 000 € à 9 563 000 € en 2019.

Si l'on regarde par rapport à 2013, on voit la chute forte de cette baisse de dotation globale de fonctionnement, qui a baissé d'à peu près 25 %. Si l'on raisonne en cumulé, cela représente une perte de 13 M€ globalement.

Focus sur l'évolution de l'attribution de compensation :

9 390 187 € ont été perçus en 2018 ; contre 9 120 922 € en 2019.

C'est une baisse de 269 265 € entre 2018 et 2019, soit - 2,87 %.

C'est lié au transfert de la piscine. On avait budgété 700 000 € par an. Cela a été transféré en juillet dernier. Cela fait donc 350 000 €. Et il y a eu quelques ajustements sur d'autres coûts de services communs.

Les principales recettes de fonctionnement :

Il y a une liste de ces recettes. Je ne vais pas les citer une par une.

Ce que je propose, c'est que l'on passe, s'il n'y a pas de questions.

Nous allons passer à la structure des dépenses réelles.

Les charges à caractère général :

Elles ont évolué de 7,56 %. C'est un poste qu'il faudra surveiller de très près. C'est lié à l'augmentation de l'énergie, à peu près 143 000 €. L'entretien, aussi, qui a augmenté de 113 000 €. Le parc de véhicules, et le périscolaire (+ 414 000 €).

Les charges de personnel sont relativement stables (+ 0,2 %). Pour moi, c'est une stabilité.

Les atténuations de produits. C'est le FPIC. On voit une forte hausse.

Les charges de gestion courante. Nous avons une baisse relativement importante (4,11 %). C'est lié au soutien au CCAS qui a baissé de 200 000 € l'année dernière. Par contre, paradoxalement, nous avons augmenté notre soutien au rugby à hauteur de 308 000 €. Le partenariat avec les structures socio-éducatives a baissé de 689 000 €.

La maîtrise de nos charges de fonctionnement :

Au compte administratif 2018, nous avons 44 889 938 €. Nous sommes passés en 2019 à 45 735 722 €.

En vert, ce sont les hausses ; en rouge, les baisses.

Les charges à caractère général :

Il faudra être très vigilants sur les charges à caractère général, sinon l'équilibre pourrait être menacé.

Elles ont augmenté de 743 149 €.

Les charges de personnel sont relativement stables. Elles ont augmenté de 53 000 €.

Les charges de gestion courante ont augmenté de 355 000 €.

Les atténuations de produits sont en hausse de 405 000 €.

Cela nous fait une hausse globale de 1,88 %. Par contre, il faudra avoir l'œil rivé sur les charges à caractère général sur 2020 et 2021, et sans doute même les autres années.

L'évolution rétrospective des charges d'exploitation :

En 2013, les charges d'exploitation se situaient à 49 562 000 €, pour arriver en 2019 à 45 736 000 €. Ce qui nous fait 22 600 000 d'économies réalisées – nous n'avons pas eu le choix –, depuis le début du mandat, en comptant l'inflation.

L'analyse comparative de nos dépenses de fonctionnement, ramenées à l'habitant : Pour Nevers, en 2019 : 1 495 €. Pour les Villes de notre strate : 1 401 €.

On peut dire que la baisse de population, c'est vrai, justifie pour moitié l'évolution du montant des dépenses de fonctionnement par habitant. Mais il faudra que l'on s'interroge sur l'autre moitié.

L'analyse comparative de nos dépenses de fonctionnement :

Les charges générales : 289 € pour Nevers. 290 € pour les Villes de notre strate.

Les charges de personnel : 760 € pour Nevers. 766 € pour les Villes de notre strate.

Subventions et contingents : 224 € pour Nevers. 165 € pour les Villes de notre strate.

Ce qui fait en globalité 1 337 € de dépenses de fonctionnement par habitant pour Nevers, et 1 282 € pour les Villes de notre strate.

On voit que Nevers se situe en dessous de la moyenne pour ces principales charges. Par contre, je le répète, une stratégie de subventions très avantageuse pour les partenaires. Ce sont essentiellement les associations.

Un focus sur l'évolution de nos charges à caractère général :

En 2018, elles étaient de 9 831 881 €.

En 2019, elles étaient de 10 575 030 €.

Soit une hausse de 744 000 €.

Je n'y reviens pas, par rapport à ce que je vous ai dit tout à l'heure. Mais néanmoins, c'est un poste qu'il faudra plus que surveiller.

Les principales dépenses :

Je ne vais pas vous les lister. Elles figurent sur trois pages. Sauf s'il y a des questions.

Un focus sur l'évolution de nos charges de personnel :

En 2018, elles étaient de 26 400 475 €.

En 2019, elles étaient de 26 453 566 €.

Soit une hausse de 53 000 €, ce qui fait une hausse de 0,20 %. C'est pour moi une belle maîtrise.

La répartition de nos charges de personnel :

En bleu foncé, 60,35 %. C'est le traitement des titulaires.

En vert, 8,95 %. C'est le traitement des non titulaires.

Les charges sociales représentent 27,90 %.

En divers, en jaune, ce sont les apprentis et les contrats aidés (2,80 %).

Un focus sur l'évolution des charges de gestion courante :

8 646 268 € en 2018.

8 290 751 € en 2019.

Ce sont des dépenses en baisse de 4,11 % en 2019.

Je rappelle qu'en 2018, d'ailleurs, elles avaient été en hausse de 5,90 % par rapport à 2017. Là, il y a le CCAS, le SDIS, les indemnités d'élus, les associations, etc.

Le soutien financier au CCAS :

3 950 000 € en 2018

3 750 000 € en 2019

Donc une baisse de 200 000 €, soit 5 %.

Je rappelle qu'en 2018, il y avait eu une hausse de 23,6 % par rapport à 2017, car on avait augmenté la subvention de 755 000 €. Il fallait réajuster, car il y avait un excédent important.

Le soutien financier au SDIS :

1 830 214 € en 2018

1 849 456 € en 2019

Ce qui fait une hausse de 1 %, ce qui est normal par rapport à l'inflation.

L'évolution de l'indemnité des élus :

Les indemnités représentaient 404 636 € en 2018 et 412 097 € en 2019.

Le soutien financier aux associations :

Le sport : 457 790 € en 2018, et 473 422 € en 2019, soit une hausse de 15 632 €.

La culture : 222 640 € en 2018, et 223 640 en 2019, soit une hausse de 1 000 €, quasiment une stabilité.

Prévention et médiation : 130 400 € en 2018, et 110 000 € en 2019. Soit une baisse de 20 400 €.

Le commerce : 25 000 € en 2018, et 22 000 € en 2019, soit une baisse de 3 000 €.

Economie sociale et solidaire : 40 000 € en 2018. Et 50 500 € en 2019, soit une hausse de 10 500 €.

Subventions pour le secteur socio-éducatif : 1 112 224 € en 2018. Et 1 067 978 € en 2019, soit une baisse de 44 246 €.

Autres : 158 000 € en 2018. 213 000 € en 2019. Ce qui fait une hausse de 54 000 €.

Au global, il y a plus de 4 800 000 € qui ont été versés aux associations, si l'on compte les 2 670 000 € de concours en nature.

Les centres de coûts en 2019 :

- La main-d'œuvre : 50,30 %

- Participations externes : 16,79 %

- Autofinancement : 10,52 %

- Prestations : 7,19 %

- Fluides : 4,42 %
- Approvisionnements : 2,30 %. Ce sont les fournitures.
- Dettes : 2,23 %
- Entretien : 2,23 %
- Communication : 1,53 %
- Taxe sur les assurances : 1,46 %
- Locations : 0,49 %
- Missions et réceptions : 0,20 %
- Télécommunications : 0,12 %
- Transports : 0,12 %
- Affranchissements : 0,12 %.

Les indicateurs d'épargne 2019 :

Comme vous le voyez, ils sont dans le vert.

Epargne de gestion : 7,7 M€

Epargne brute : 6,6 M€

Epargne nette : 2,8 M€.

Evolution rétrospective des niveaux d'épargne :

Globalement, cela chute, car l'épargne de gestion est ramenée à 7 738 000 €.

L'épargne brute, 6 568 000 €.

L'épargne nette, 2 816 000 €.

Nous devons avoir les yeux rivés sur l'épargne de gestion, qui est la différence entre les recettes et les charges à caractère général et le personnel. Ce sont les deux postes les plus lourds pour la collectivité, et c'est là où les économies devront être faites demain.

Analyse comparative du niveau d'épargne nette :

En 2019, ramené à l'habitant, 88 € pour Nevers. L'épargne nette pour les Villes de la même strate est de 99 €. Cette fois-ci, elles sont passées devant nous, et on voit en 2019 une épargne nette par habitant qui passe en dessous de cette moyenne. On peut dire que la dynamique de nos charges est globalement identique à celle de la strate. Par contre, les recettes fiscales évoluent deux fois moins vite que la strate, et les efforts de gestion des Villes de notre strate ont commencé après nous. Beaucoup ont augmenté leur taux d'imposition. Je me revois les trois premières années, là où il y a eu des baisses de dotations ; nous avons eu une politique relativement atypique, car nous avons diminué la fiscalité, alors que d'autres l'augmentaient. Il avait été nécessaire de faire toutes les économies qui s'imposaient. Et nous avons augmenté les investissements, alors que les autres communes les avaient globalement baissés.

Focus sur les dépenses d'équipement :

En 2018, elles se montaient à 13 847 052 €. En 2019, elles étaient de 11 918 320 €. Ce qui fait une baisse de 1 929 000 €.

Le taux de réalisation des investissements est de 56,59 % en 2019. Il y a eu du retard sur la Jonction. C'est un marché de 1,1 M€. Il y a eu la banque de France, que l'on a payée en 2020, alors que l'on a passé l'achat en délibération pour 2019. La salle des fêtes (459 000 €), que l'on a payée en 2020. L'avenue Pierre-Bérégovoy, que l'on a fini de payer en 2020 (282 000 €). L'hôtel de Ville, où il y a un

léger décalage dans les travaux (462 000 €), ce qui explique globalement ces différences. Et il y a 2 M€ qui ont été mis en réserve pour diminuer la dette.

Principaux investissements réalisés :

Vous avez la liste de ces investissements. Ce que je propose, c'est que l'on passe sur cette liste.

Evolution rétrospective des investissements :

En 2013, ils se montaient à 11 561 000 €.

En 2019, malgré les difficultés, ils se montaient à 11 918 000 €.

Quand on regarde sur le mandat précédent, c'est 66 M€ d'investissements qui ont été réalisés depuis le début du mandat.

Comment ont été financés ces investissements ?

24 % par nos ressources propres.

28,50 % par des subventions et des fonds affectés.

24,5 % par les emprunts.

23 % par l'épargne nette.

Les indicateurs de dette et de trésorerie en 2019 :

L'évolution du besoin de financement en 2019 : - 753 000 €. C'est le début du désendettement dont je vous avais parlé l'année dernière.

Un ratio Klopfer (le nombre d'années qu'il faut pour nous désendetter, par rapport à notre épargne brute) : 7,5 années.

Un fonds de roulement de 5,9 M€.

Et une trésorerie nette de 5,5 M€.

On voit bien qu'il y a la nécessité de conserver un autofinancement important pour maintenir, bien sûr, un niveau d'investissement significatif.

L'évolution rétrospective de l'encours de dette :

En 2013, on avait 44 939 000 €. On est en 2019 à 49 172 000 €.

Le désendettement est amorcé, par une baisse de l'encours de 753 000 €. Cette année, nous prévoyons une diminution d'à peu près 1 300 000 € de désendettement.

L'endettement a augmenté de 4 M€, mais, par rapport à 66 M€ d'investissement, cela ne fait que 6 % du montant des investissements.

Quelques illustrations sur ce qui a été fait l'année dernière :

(Photographies diverses)

On a remis l'illustration de la piscine, car c'était le dernier versement de notre participation, à hauteur de 1 452 000 €.

Avenue Pierre-Bérégovoy, avec le parking aménagé là où il y avait l'ancien cinéma.

Avenue Pierre-Bérégovoy en travaux, et avenue terminée.

Isolation de la maison des sports. Cela change quand même par rapport à ce que c'était.

Parquet de la maison des sports. Parquet terminé ensuite.

Salle des fêtes. Début des travaux. Réunion de chantier. Salle des fêtes qui se monte tout doucement. Pose de la première pierre. Inauguration.

Beffroi, avec la belle réalisation de la charpente.

Hôtel de ville. On voit nettement la différence sur la façade est. Quand la façade sud sera découverte, on verra que c'était un beau bâtiment.

La porte de Paris. On la voit telle qu'elle était, puis en travaux, puis terminée. On voit la différence.

Les travaux sur les remparts.

Les travaux dans les écoles (Alix-Marquet, Pierre-Brossolette, du Mouësse, Rosa-Bonheur). Nous avons fait de gros travaux dans les écoles.

Voilà, Monsieur le Président. J'ai terminé la présentation. Nous pouvons passer aux questions, si vous le voulez bien.

M. Cordier –

Merci pour cette présentation qui est complète et très intéressante.

Je propose que vous puissiez intervenir maintenant, et que l'adjoint aux finances vous réponde à la fin de vos interventions.

Qui veut prendre la parole ?

Madame Charvy.

Mme Charvy –

Je voudrais rappeler, notamment pour les nouveaux venus, que je salue, que le compte administratif, c'est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Pour ce qui concerne les dépenses d'exploitation, elles s'affichent globalement en hausse de 845 K€ par rapport au compte administratif 2018. Au niveau des grandes masses de ces charges, on observera que les charges à caractère général ont progressé pour la première fois depuis le début du mandat. La progression, comme vous l'avez dit, Monsieur Suet, est de 7,56 %, soit de 743 149 €, et elle peut laisser à penser que les restrictions drastiques imposées au fonctionnement du service public ont trouvé leurs limites.

Selon la même tendance, les charges de personnel et frais assimilés montrent une légère augmentation, mais, de toute façon, comme le dit François Diot, mécaniquement la masse salariale augmente. Or, n'indiquant qu'une hausse de 0,20 %, elle signifie par la même occasion qu'on n'en a pas tout à fait fini avec le gel des postes.

Concernant la baisse du personnel, on ne peut pas aller plus loin. Rappelons que les nombreux départs à la retraite, ces dernières années, dans plus de deux tiers des cas, n'ont pas été remplacés, et rappelons aussi que le personnel a payé cher le tribut aux économies que votre politique a imposées : une centaine d'emplois titulaires en moins, à la Ville, depuis le début du précédent mandat.

Les autres charges de gestion courante baissent, elles, de 4,11 %. Vous l'avez dit, l'ajustement s'opère pour l'essentiel par une baisse de la subvention d'équilibre au CCAS à hauteur de 200 000 €. Et dans les charges à caractère général, je souhaiterais en flécher quelques-unes assez significatives :

Je pense au théâtre en régie publique avec 291 219 €.

Je pense aussi à la communication institutionnelle, pour 139 646 €.

Et aux événements, pour 346 093 €, ce qui me semble d'ailleurs assez conséquent par rapport aux chiffres que je viens d'énoncer, concernant le théâtre. Peut-être pourrez-vous m'en dire un peu plus ?

Je reprendrais donc les termes mêmes que j'ai entendus de votre part en commission : le panneau « Danger » s'allume, et comme il n'est plus possible de baisser les charges de fonctionnement, il va falloir être attentif et baisser toutes les charges en général.

Dans le même temps, on notera l'augmentation des indemnités des élus de 1,8 %.

Pour ce qui concerne les recettes d'exploitation, elles s'affichent globalement en hausse, à hauteur de 570 K€, soit une hausse de + 1,59 %. Et les impôts et taxes s'affichent à la hausse. On notera la surprise que constitue la progression du produit des taxes foncières et d'habitation à hauteur de 539 K€ dans un contexte de baisse démographique, mais je crois, Monsieur Suet, qu'il s'agit de la hausse des bases. C'est cela. J'ai été surprise, mais après j'ai pu en parler, et j'ai donc compris ce qui s'était passé.

On remarquera aussi que, concernant les contributions directes, le montant par habitant à Nevers s'élève à 702 €, quand les Villes de la même strate affichent 642 €, soit 60 € par habitant en plus à Nevers, et vous avez beaucoup insisté sur la baisse des impôts en disant que vous aviez redonné 9 M€ aux habitants. Vous insistez sur ce cadeau fiscal, dont on se rappelle qu'il n'a duré que trois ans, avez-vous dit ; je pensais deux ans. Mais trois ans. Malheureusement, l'effet escompté n'est pas là. Votre hypothèse, c'était que Nevers se repeuple, alors même qu'elle a perdu 8 % d'habitants depuis votre avènement. Non, comme le dirait mon collègue François Diot, les habitants ne se sont pas rués pour venir vivre à Nevers, malheureusement.

Dans le budget primitif, il était annoncé une dotation globale de fonctionnement de 359 000 € supplémentaires, auxquels s'ajoute le montant de la dotation politique de la ville pour 287 K€, je pense. Or, le compte administratif indique que la DGF a baissé de 94 047 €. En tous les cas, et je vous rejoins, ce qu'il faut retenir, c'est qu'en six ans, elle a baissé de 25 %, pointant, s'il en était encore besoin, le désinvestissement de l'Etat qui se poursuit.

Et puis, il nous faut parler des dépenses d'investissement. On constate la baisse des investissements de 13 847 K€ à 11 118 K€, alors que les dépenses d'investissement, comme vous l'avez dit, étaient en nette progression tant en 2016 qu'en 2017 qu'en 2018, malgré un taux de réalisation des investissements faible, alors que vous vous faisiez forts d'améliorer ce ratio. Vous l'avez amélioré, si je regarde bien, en 2016 et en 2017, avec 56 % pour la première année citée, et 50 % pour la deuxième année citée. Mais en 2019, je pense que vous en conviendrez, on repart à la baisse, avec un taux de réalisation de 56,59 % seulement.

Concernant la dette, le nerf de la guerre, en ce qui nous concerne, quelques voyants clignent. Vous l'avez évoqué aussi. Une épargne nette qui passe en dessous des Villes de même strate. Un encours de dette en 2018 qui était de 1 391 € par habitant, et qui est de 1 414 € par habitant en 2019 pour les Villes de même strate, et un encours de dette qui est de 49 172 K€, avec un ré-endettement, il faut le dire, de 4 233 K€ sur le mandat.

Certes, le niveau d'emprunt est en diminution. Après, je dois rappeler une augmentation systématique depuis 2014. C'est donc la première année de désendettement. Il était temps. Mais qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'il faut

absolument maîtriser les charges. La grande question que nous nous posons, c'est : « Sur quoi vont donc porter les efforts ? » Dans tous les cas, les investissements vont devoir être revus à la baisse.

Vous avez dit, Monsieur Suet, en commission, que nous ne faisons jamais de remarques positives concernant le budget quand il était présenté. Je vais en faire une. Nous avons remarqué votre extrême vigilance par rapport aux clignotants qui s'allument.

Pour conclure, je vous dirais que, fondamentalement, les marges de manœuvre pour les années à venir, tant en fonctionnement qu'en investissement, apparaissent des plus réduites. Pour le fonctionnement, la très faible élasticité des recettes de fonctionnement contraint les dépenses du même nom. La part prise par les charges de personnel n'est que très difficilement contractable, quand les autres dépenses de fonctionnement ont atteint la limite du supportable en termes de réduction.

Pour l'investissement, l'endettement est arrivé à un niveau qui laisse peu de marges de manœuvre, quand l'épargne nette devient des plus réduite. Cette contrainte qui pèse sur le financement des dépenses d'investissement obligera, après l'apurement de tous les engagements souscrits au cours du précédent mandat, à réduire la voilure, et ce d'autant que le trésor de guerre qui s'était constitué à Nevers Agglomération a fondu comme neige au soleil, et ne permettra plus à l'avenir de faire financer par la communauté des équipements neversois comme la Maison de la Culture, le Café Charbon, etc.

Je terminerais de la façon suivante : bref, si les recettes de la Ville étaient du pétrole, on pourrait dire que le *Peak Oil* est dépassé.

M. Cordier –

Merci pour cette conclusion.
Monsieur Diot.

M. Diot –

En complément de ce que vient de dire Nathalie Charvy, et sans rentrer dans le détail, nous sommes bien toutes et tous conscients que depuis trois mois, on a totalement changé de contexte. Et que bien évidemment, et notamment du point de vue budgétaire, l'année 2020 a déjà totalement changé de visage. Nous sommes en fait aujourd'hui dans le flou le plus total. D'immenses incertitudes, et d'immenses difficultés sont devant nous, pas uniquement pour 2020, mais aussi pour 2021, 2022, et sans doute au-delà !

Nous ne sommes qu'au début d'une profonde crise économique et sociale, qui touche de plein fouet la démocratie locale et la libre administration des collectivités comme la nôtre.

La Commission des Finances du Sénat prévoyait au début de la crise que les pertes de recettes cumulées des collectivités sur 2020 et 2021 pourraient atteindre 4,9 milliards d'euros. Depuis, ces estimations se sont largement aggravées, et on parle aujourd'hui, pour la seule année 2020, 7,5 milliards d'euros et de plus de 10 milliards d'euros pour 2021 qui vont manquer dans les caisses des collectivités locales.

Et pourtant, les collectivités sont pour l'instant les grandes oubliées des dispositifs d'urgence mis en œuvre par l'État, et elles sont menacées, notre collectivité comme

les autres, par un effet de ciseaux avec la baisse des recettes couplée à des augmentations de dépenses.

Face à ces incertitudes, effectivement l'étude du compte administratif 2019 peut sembler un peu décalée, parce que c'était un autre monde. C'est le moyen âge, 2019 ! C'est la préhistoire, plus exactement, par rapport à aujourd'hui !

C'est pourquoi je serai bref : en fait, le compte administratif 2019 nous donne une photographie, un état des lieux de la situation financière de notre collectivité au temps zéro du « monde d'après »...

C'est cela qui est intéressant, justement. Où en est-on à la veille d'affronter les turbulences, du point de vue budgétaire et financier ? C'est la question.

Quelques éléments généraux, qui ressortent du compte administratif, et que Nathalie Charvy a pour partie développés :

J'y vois d'abord, clairement, l'impact de la baisse de la population. La baisse de la population qui elle-même a un impact direct sur le niveau de ressources de la Ville de Nevers. Nous sommes passés, en un mandat, de 37 856 habitants à 34 799. C'est le chiffre donné dans le compte administratif. Plus de 3 000 habitants en moins en quelques années, cela fait 8 % de baisse de population. Et cela explique, en partie (et en partie seulement) la baisse de la dotation globale de fonctionnement : 13,5 M€ en moins, en cumulé, de DGF sur le précédent mandat. Et, globalement, des recettes d'exploitation en baisse de 5 M€ sur un mandat (on est passé de 58 M€ à 53 M€ de recettes d'exploitation), soit à peu près - 10%.

La baisse de population cumulée aux politiques d'austérité imposées par M. Macron, ministre des Finances, puis M. Macron, Président de la République, cela amène à cela : - 10 % de ressources. Moins de population, moins de ressources !

L'une des questions majeures, pour nous, est donc d'enrayer cette baisse de la population, dans les années à venir, si nous voulons avoir des moyens budgétaires à la hauteur de ceux d'une Ville-Préfecture comme la nôtre, avec les charges de centralité qui lui incombent, que l'on ait beaucoup, ou que l'on n'ait pas beaucoup d'habitants. C'est un souci partagé, y compris par M. le Maire, mais nous avons déjà eu l'occasion de le dire : c'est comme l'inversion de la courbe du chômage, cela ne se décrète pas ; et il ne suffit visiblement pas de prétendument « baisser les taux de fiscalité » pour que les gens viennent à Nevers pour y faire leur vie. C'est un peu plus compliqué que cela. En tout cas, cela ne marche pas au bout de six ans, il faut le constater.

Parallèlement, même si globalement le niveau de nos dépenses de fonctionnement suit la même tendance – heureusement ! Il y a un effet ciseaux, mais une baisse moins marquée d'un côté que de l'autre –, nous avons quand même des postes de dépenses incompressibles, et ce qui inquiète, c'est l'augmentation continue des charges à caractère général : + 7,56 % en 2019, après une hausse de 3,5 % en 2018...

Finalement, pour contenir au maximum le niveau des dépenses de fonctionnement, on tape essentiellement dans les dépenses de personnel : une quasi-stabilité en 2019 (+ 0,2 %) après une baisse de plus de 5 % en 2018, alors que

mécaniquement, avec le GVT, on devrait augmenter de 1 à 2 % ; cela veut dire que l'on continue dans la baisse assez drastique des effectifs municipaux.

Sur les indemnités d'élus, je ne m'étends pas : 412 000 € par an, en hausse constante ces dernières années, cela me semble très excessif et hors de proportion. Nous réitérons donc notre demande d'une baisse significative de ce poste, et dans notre bouche, il n'y a aucun populisme là-dedans, mais ce serait la moindre des choses au regard de la situation économique et sociale qui s'annonce.

Partant de là, on a globalement une dégradation, sur ces dernières années, de notre niveau d'épargne (c'est la diapositive 36), et c'est une tendance lourde qui doit nous inquiéter : 2,8 M€ d'épargne nette en 2019, c'est le plus bas niveau à Nevers depuis de nombreuses années, et cela s'inscrit dans une dégradation lente, mais continue, et certaine. Cela traduit une difficulté de plus en plus grande à dégager des marges de manœuvre pour financer nos investissements autrement que par l'emprunt. D'où de plus en plus d'emprunt. Et de ce fait on a une augmentation régulière, mais très significative, de l'endettement de la Ville : on est entre 49 et 50 M€ d'endettement.

Les ratios qui nous sont donnés à la diapositive 44 ne sont pas très encourageants, notamment quand on se compare à la moyenne des Villes de même strate :

- un ratio Klopfer nettement supérieur,
- un fonds de roulement nettement inférieur,
- et une dette par habitant très nettement supérieure : on est à 1 414 € de dette par Neversois, alors que la moyenne des Villes de même strate est à 1 029 €. C'est-à-dire qu'un Neversois a 37 % de dette de plus qu'un Français moyen. Et chez nous, cela a tendance à augmenter. Alors que dans les Villes de même strate, cela a tendance à diminuer. On est donc, en plus, dans une dynamique défavorable, car, chez nous, cela augmente, et chez les autres cela diminue.

A la veille de sérieuses turbulences pour notre situation sociale et économique, au global on est donc dans une situation qui n'est pas très fameuse ; on est au taquet au niveau de la dette de la Ville. On ne pourra pas en faire plus. Nous avons suffisamment dénoncé le ré-endettement massif de ces dernières années. Et donc on ne pourra pas recourir (ou alors difficilement) à un endettement supplémentaire dans les années qui viennent, alors que la crise risque de nous y pousser, et que nous aurions sans doute grand besoin d'emprunter aujourd'hui.

Voilà, nos marges de manœuvre pour faire face à la crise sont aujourd'hui très limitées. C'est ce qui ressort de l'étude du compte administratif 2019. C'est le résultat d'une gestion assez imprudente, sur laquelle nous n'avons cessé d'alerter.

Il faut souhaiter, Monsieur le Maire et Monsieur le Président de séance, qu'un grand plan de soutien financier aux collectivités soit décidé par le gouvernement, pour nous aider à passer le cap, et qu'une vraie réforme de la fiscalité locale, redonnant aux collectivités leur autonomie budgétaire et les moyens de répondre aux besoins de la population, soit enclenchée dès les mois qui viennent.

Les sénateurs communistes ont déposé un projet de loi dans ce sens, qui propose, certes, de taxer les dividendes des actionnaires et de rétablir l'impôt sur la fortune, mais je crois qu'un certain nombre de dogmes libéraux doivent tomber dans la période, sinon des collectivités comme la nôtre vont à la catastrophe, et la population de nos villes avec.

M. Cordier –

Merci, Monsieur Diot.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Non.

Je vais repasser la parole à l'adjoint aux finances pour qu'il puisse répondre à vos interventions.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Président.

Je vais essayer de répondre point par point à ce que vous avez dit. Néanmoins, je voudrais quand même, avant, faire le bilan financier du mandat précédent, puisque je vous avais dit que nous arrivions à une mandature complète.

Il y a une gestion de 7 738 000 €, une épargne brute de 6 568 000 €, et une épargne nette de 2 816 000 €.

Je suis désolé, mais quand vous voyez cela, nous sommes dans le vert ; tous nos ratios sont dans le vert. Le ratio Klopfer était de 7,5. Je vous rappelle que le rouge, c'est à partir de 12 ans ; on en est loin. La moyenne des Villes de notre strate est d'un peu plus de 5.

Le modèle financier est vertueux dans un contexte très contraint. Effectivement nous avons eu un modèle financier atypique en début de mandat, mais ce qui nous a permis de faire une baisse de fiscalité de 1,99 point pour le foncier bâti, puisqu'il est passé de 28,18 % à 26 % et à 19 %. Et on l'a baissé de 1,47 point pour le taux sur la taxe d'habitation, qui était de 20,72 % à notre arrivée, pour se situer ensuite à 19,25 %. Les autres Villes, pendant cette même période, investissaient moins, et ont eu paradoxalement des hausses d'impôts. Mais imaginez à Nevers, si l'on avait augmenté les impôts, alors qu'ils étaient déjà nettement au-dessus des autres Villes ! Là, on est revenu progressivement au niveau des Villes moyennes de notre strate, et c'est normal ; je ne vois pas pourquoi les Neversois paieraient plus d'impôts qu'ailleurs ! Il faut m'expliquer, car je ne peux pas comprendre cela.

Nous avons réalisé une baisse des dépenses d'exploitation de 22,6 M€. Les hausses des investissements ; nous avons investi 66,4 M€ sur le mandat. Je rappelle que c'était dans un contexte de forte baisse de la dotation globale de fonctionnement (25 % sur le mandat, puisque l'on est passé de 12 650 000 € à 9 500 000 € en 2019).

Cette politique a deux effets majeurs.

Premièrement, un gain de pouvoir d'achat de 9 M€ pour les Neversois. Quand même ! Ce n'est pas neutre.

Un soutien à l'économie locale, puisque cela a permis de préserver et de créer certains emplois directs et indirects, car 70 % de nos investissements sont réalisés par des entreprises locales, et cela, c'est quand même relativement important. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Les ressources de la Ville proviennent des contribuables à hauteur de 44,20 %, de l'Etat (subventions, dotations) à hauteur de 27,52 %, de l'Agglomération pour 14,38 %, et des usagers à hauteur de 7,36 %, et de la dette pour 4,36 %. Endettement massif ! Elles financent les politiques publiques, comme le sport et la culture (14,08 %), le cadre de vie et l'environnement (12,81 %), l'éducation, l'enfance et la jeunesse (11,24 %), et l'action sociale, la proximité et la cohésion sociale hors CCAS (6,58 %).

Il est vrai que nous avons des ressources qui sont en baisse, à des niveaux comparables cependant à ceux des Villes de même strate.

En 2013, nous avons eu 58 M€ de recettes ; en 2019, nous avons eu 53 M€ (- 5 M€). Un niveau comparable par rapport aux Villes de même strate. A Nevers : 1 573 € par habitant. 1 543 € pour les villes de notre strate par habitant. Nous y tenions beaucoup, c'était une promesse de campagne ; nous l'avons tenue, et j'en suis fier : avec un niveau d'impôts et taxes conforme (764 € pour Nevers, contre 759 € pour les Villes de notre strate).

Je rappelle le montant des taxes d'habitation perçu : 10 409 000 €.

Le foncier bâti se monte à 13 804 000 €.

Je rappellerai, et je le rappelle encore, que l'on a une tarification des services publics communaux qui est très avantageuse à Nevers, puisque nous sommes à 54 € à Nevers, et 114 € pour les Villes de notre strate.

Des dépenses publiques en baisse, et légèrement supérieures aux Villes de même strate : Nevers : 1 495 € par habitant. Pour la strate : 1 401 €. Ce dépassement est dû au niveau du soutien financier consacré aux partenaires. Eh oui, on y revient encore ! Nevers : 167 € par habitant, et la strate 105 € par habitant. Chaque année, c'est plus de 1,6 M€ de subventions qui sont versés, et de 2,6 M€ de concours en nature. Le volume des dépenses d'exploitation a fortement diminué depuis le début de mandat, puisqu'il était en 2013 de 49 570 000 €, et qu'il est passé à 45 736 000 € en 2019. Les charges de personnel sont passées de 27,7 M€ à 26,4 M€. Les charges à caractère général sont passées de 11,4 M€ à 10,5 M€.

Ces investissements ont quand même fortement transformé la ville, et ont soutenu l'économie locale. J'en veux pour preuve 66,4 M€ sur le mandat, ce qui fait une moyenne annuelle de 11 M€. Les entreprises de Nevers en ont profité à hauteur de 47,5 %, les entreprises de l'agglomération de Nevers à hauteur de 67,6 %, et enfin les entreprises du département de la Nièvre à hauteur de 73,5 %, et 77,9 %, en cumulé, bien sûr, pour les entreprises de la région Bourgogne Franche-Comté.

Ce qui est intéressant, c'est la manière dont nous avons financé cela. L'épargne nette : 32,30 %. Les ressources propres : 23,6 %. Les subventions d'investissement : 13,80 %. Les emprunts : 36,4 %. Où est le surendettement, Monsieur Diot ? 36,4 % de tous ces investissements par emprunts seulement ? Si l'on regarde le montant des annuités de remboursement, il est inférieur à ce que l'on constate pour la strate. Je pense que cela ne vous a pas échappé ?

L'évolution sous contrôle de la dette : 4,2 M€ d'endettement supplémentaire, pour un total d'investissement de 66,4 M€, ce qui représente 6,32 %. C'est un effet de levier important, puisque, finalement, on voit que 1 € de dette supplémentaire a permis de financer 16 € supplémentaire, d'où la nécessité, j'y reviens encore, d'une bonne épargne nette. Il y a la phase de désendettement de 2 M€ qui commence. Elle a commencé en 2019 à hauteur de 753 000 €, vous l'avez vu tout à l'heure. On va la ramener à la fin 2020 à 47,8 M€. Enfin, c'est une capacité de désendettement de 7,5 années en 2019. On est donc en zone verte, puisque nous sommes largement inférieurs à 12 ans.

Pour moi, cet indicateur de mesure de dette est plus pertinent que le ratio théorique quand même de dette par habitant, puisque l'on ramène un stock de dette à un nombre d'habitants, mais on ne prend pas en compte la santé financière de la collectivité.

Je vais vous répondre point par point quant aux questions posées.

Plus que l'endettement, je regarde la capacité de remboursement. C'est bien cela, le principal élément. Où est notre challenge ? Il est de maintenir impérativement une capacité d'investissement ; on revient aux économies, et je vous en reparlerai tout à l'heure.

Nos charges de fonctionnement sont bien maîtrisées. Preuve en est : maintenant, elles commencent à ré-augmenter, ce qui veut dire qu'elles ont été bien maîtrisées à un moment donné. Et nos recettes baisseront encore, puisque notre capacité d'investissement va baisser pour être autour de 7 M€ hors subventions. Cela, je vous l'avais déjà annoncé.

Alors qu'est-ce que cela va nécessiter ?

D'aller chercher plus que jamais des financements à l'extérieur.

Il faudra également avoir une nouvelle approche pour nos investissements. Je l'ai déjà abordée, d'ailleurs, lors de la présentation du dernier DOB. Il faudra surveiller nos types d'investissements, proscrire ceux qui génèrent des dépenses de fonctionnement. Car il y a des investissements qui engendrent des économies pérennes ; ceux-là, il faudra les favoriser avec, par exemple, des dispositifs qui augmentent la productivité et qui augmentent en même temps les conditions de travail des salariés.

Cela va nécessiter que la Ville dispose, comme je l'avais déjà dit, d'un dispositif d'évaluation des charges associées aux investissements. Un investissement demain doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens ; cela, c'est la règle. Mais aussi à limiter l'impact sur l'environnement et les dépenses induites.

Enfin, la faisabilité financière des projets doit être anticipée par les élus, qui devront faire des choix responsables. C'est-à-dire que là, la prospective financière qui aide à faire ses choix doit être comprise, bien sûr, et acceptée par tous les élus. Hé oui ! Y compris par vous !

Une délégation a été créée pour mener à bien cette mission. Il faudra impérativement aller vers une évaluation des politiques publiques. Je vous l'avais déjà annoncée ; elle est maintenant irrémédiable. Il y a la création d'une délégation pour faire cela. Elle fait suite à une mission qui n'a jamais été menée à son terme : la mission Karakus. Il y avait un recensement de toutes les activités qui avait été réalisé. Chaque activité avait été évaluée en termes de satisfaction perçue et en termes d'importance. Cette mission doit impérativement porter ses fruits. J'en attends les premiers effets au 31 décembre 2021. Il faut impérativement stabiliser au moins notre épargne de gestion.

Je vais répondre à l'intervention de Madame Charvy, dans un premier temps.

Vous avez dit que le personnel aurait payé cher ; je ne peux pas vous laisser dire cela. Il est vrai que le personnel a fait des efforts, qu'il a fallu réorganiser le travail. Des investissements ont également amélioré les conditions de travail des personnels et qui ont également amélioré leur productivité. Ceci dit, ils ont eu quand même un juste retour. Je rappelle quand même que le RIFSEEP a été mis en place à Nevers, alors qu'il y a encore beaucoup de Villes où il n'a pas été mis en place. Il coûte, à l'année, de mémoire, 335 000 €. Nous avons adhéré au CNAS, ce qui représente à l'année 120 000 €. Et nous avons maintenu l'Amicale, qui représente à peu près 70 000 €.

Globalement, si nous n'avions pas fait toutes ces économies, ils n'auraient pas récolté ces fruits dont je viens de vous parler.

Vous avez parlé des indemnités d'élus qui ont augmenté. Je vais vous dire, ce sont les cotisations qui ont augmenté. Si l'on se penche sur ces indemnités d'élus, elles ont plutôt baissé. Cela a été lié aux moments d'arrivée et aux moments de départ de certains élus ; le temps de remplacer.

Mme Charvy – *(hors micro)*

M. Suet – Cela m'étonnerait. Vous regarderez bien.

Mme Charvy – *(hors micro)*

M. Suet – Vous pouvez.

Vous avez dit « augmentation de la population ». Il faut le temps. La ville se transforme régulièrement. Mais je n'ai jamais vu, d'un claquement de doigts, 5 000 personnes arriver à Nevers. C'est bien dommage !

Mme Charvy – *(hors micro)*

M. Suet – Il n'a jamais été dit cela. C'est passé, c'est très vieux, et il n'a jamais été dit cela. Cela, je m'inscris en faux là-dessus. Je peux vous assurer que non. La population, il faut le temps. C'est comme cela, il faut le temps.

Vous avez parlé de l'évolution des taux de réalisation, en disant que ces taux n'étaient pas bons. Je vais vous montrer qu'ils ne sont pas si mauvais que cela. Nous allons remonter à 2008. Certes, vous n'étiez pas là, et moi non plus. Néanmoins, regardez bien. Sont-ils plus ridicules que ceux qui se sont faits dans le passé ? Je ne crois pas. Avec une année 2019, où le taux de réalisation était assez faible. Voilà, vous avez l'histogramme devant vous. Il n'est pas si ridicule que cela.

Monsieur Diot, vous avez sans doute voulu faire référence à l'impact généré par la crise Covid ? Pour la Ville, il peut y avoir deux impacts. Il y a l'impact sur la trésorerie, c'est le plus immédiat. Par contre, c'est facilement surmontable, ce n'est pas un problème. D'ailleurs, nous avons souscrit – vous l'avez vue ; c'est une décision du Maire – un crédit de trésorerie de 4 M€ pour faire face au décalage d'encaissement des ressources. Car on craignait, à un moment donné, que l'Etat, subissant lui aussi les perturbations liées à cette crise, prenne du retard dans le versement des douzièmes d'impôts et de nos subventions. Finalement, tout s'est bien déroulé. Nous l'avons mobilisé une seule fois à hauteur de 500 000 €, et aujourd'hui on ne doit plus rien. On l'a déjà remboursé. Et, en plus, les salaires étaient versés plus tôt, parce que le comptable du Trésor nous les demandait nettement plus tôt. C'est à peu près au milieu du mois. Quand vous avez un peu plus de 2 M€ de salaires par mois, il faut quand même prendre certaines précautions. En fait, tout s'est plutôt bien déroulé.

Premier impact, effectivement, cela peut être sur la trésorerie.

Et il peut y avoir un impact budgétaire. L'avantage, c'est que les communes seront nettement moins touchées que les EPCI, par exemple. Parce que nous, nous avons une part très faible sur les ressources dites économiques dans notre budget ; pour nous, c'est essentiellement l'impôt foncier.

On a trois types d'impacts budgétaires possibles. Il y a des effets directs, subis, d'ailleurs, qui se traduisent par une baisse des recettes, une hausse des dépenses, ou par des non-dépenses, d'ailleurs.

Il y a également des effets indirects subis, qui proviennent de la situation d'un tiers partenaire, qui se traduisent par une hausse des dépenses ou une baisse des recettes.

Et enfin il y a des mesures compensatoires qui sont décidées par la collectivité pour soutenir les acteurs locaux. Et c'est là où je vais m'attarder un peu.

Les pertes de recettes se montent à 208 000 €, que vous avez pu retrouver d'ailleurs dans la décision modificative n°1.

Les ventes de repas scolaires connaissent une perte de recettes de 83 000 € pour nous.

Sur les droits de mutation, on a pris deux mois de recettes habituelles ... (*inaudible, problème micro*).

Il y a diverses recettes de location de salles, de billetteries, ou d'occupation du domaine public.

L'Etat prévoit de compenser ... (*inaudible*) calculé sur la moyenne des recettes des trois derniers exercices clos. (*inaudible*). On aura une compensation sur l'achat ou la fabrication des masques à hauteur de (*inaudible*) et 2 € pour les masques réutilisables.

L'impact (*inaudible*).

Des exemples de dépenses :

Les fournitures Covid (masques, visières, plexiglaces...) : 120 000 €

Mise en place et installation de solutions de télétravail : 22 000 €

Participation (*inaudible*) repas : 95 000 €

Les dépenses imprévues ont été estimées à 100 000 €.

Le surcoût sur les chantiers est de 14 000 €.

Par contre, il y a des non-dépenses : le carburant, car durant le confinement, aucun véhicule ne roulait. L'économie peut être évaluée à 35 000 €. Les achats de repas au SYMO : 195 000 €. La rémunération des intervenants extérieurs pour les garderies : 40 000 €. Les fluides, 42 000 €. Les approvisionnements : 37 000 €.

La Ville ne peut être solidaire de son tissu économique, mais nous avons pris une mesure fiscale. Vous aurez tout à l'heure la délibération correspondante à valider. Il est proposé la mise en place d'un abattement de 16,67 % sur la TLPE 2020, ce qui équivaut à deux mois de recettes (période de confinement). Cela représente à peu près une somme de 48 000 €.

Réduction également pour les droits de place pour les terrasses : 25 000 €.

Mesures pour les loyers que la Ville perçoit : anticipation de réduction des loyers à hauteur de 29 000 €.

Pour tout ce qui est éducatif et ludique : mise en place du dispositif Sport, Santé, Culture, Civisme, ce qui représentera à peu près 53 000 €.

L'impact prévisionnel global serait, en comptant tout cela, de 375 000 €, ce qui représenterait 13 % de notre épargne nette 2019.

C'est assuré, vous avez vu, par la reprise du résultat 2019.

M. Diot –

Monsieur Suet, pourrez-vous nous donner ces chiffres ?

Ce que vous dites là, c'est pour l'année 2020. Mais l'impact de la crise économique et sociale, c'est aussi l'état et les besoins de la population de Nevers, et cela va être une lame de fond à partir de l'automne qui vient pour 2021-2022. Les services publics municipaux vont être sollicités pour répondre à une situation sociale qui va

s'aggraver. Ce que vous dites là, c'est dans l'immédiat. D'ailleurs, il y a des dispositifs d'Etat, comme vous l'indiquez, qui permettent de passer l'année 2020 peut-être de manière relativement indolore, mais ce sont les années à venir qui m'inquiètent surtout.

M. Suet –

La Ville ne peut pas se substituer à l'Etat ; il ne faut quand même pas confondre les choses. On ne peut intervenir que sur notre tissu local, autant que faire se peut, dans une certaine limite, parce que les moyens de la Ville sont ce qu'ils sont. N'attendez pas de nous que l'on mette les finances de la Ville à plat ; n'attendez surtout pas cela.

La Ville ne peut pas se substituer à l'Etat en la matière. Je ne peux même pas comprendre qu'elle le fasse. Et socialement la Ville, vous ne pouvez pas dire qu'elle ne fait pas d'efforts. J'ai assez insisté pour dire que nous faisons à peu près le double d'efforts que les autres collectivités de la même grandeur que nous. Les chiffres sont têtus, Monsieur Diot. Vous aimez bien me le rappeler, moi je vous le dis aussi.

Enrayer la baisse de population ; je vous fais la même réponse qu'à Mme Charvy. On ne va pas claquer les doigts, et dire que 5 000 personnes vont arriver. Ce n'est pas possible.

Transformons la ville, et les choses se feront petit à petit. Mais, c'est vrai que ce sera long. On le sait.

Vous parlez des charges de personnel. Elles sont stables entre 2018 et 2019. Nous avons investi dans du matériel. Il y a des investissements productifs : cela, c'est en un. Nous avons investi dans du matériel pour augmenter la productivité, et cela a amélioré les conditions de travail des personnels.

Quand vous dites que l'effet « perte de population » nous a fait perdre des dotations d'Etat, oui, mais cela ne représente que 15 % de la dotation forfaitaire ; ce n'est quand même pas la globalité des dotations d'Etat comme vous avez bien voulu le dire.

Le terme « réendettement massif » est quand même un peu exagéré. En 2008, il était de 57 M€. Nous sommes, pour notre part, à 49 112 000 €. Tiens donc !

M. Diot –

(hors micro)

M. Suet –

Par rapport à 57 M€, je trouve que c'est un désendettement, si l'on regarde aussi loin que cela. Hé oui !

En 2008, l'épargne nette était tombée à 712 000 €. Le ratio Klopfer de cette époque était de 9,4 années.

Donc, n'allez pas me dire qu'aujourd'hui on est aux portes du purgatoire ; sûrement pas. Cela n'arrivera pas tant que nous serons là ! Vous, vous feriez trop de social, et vous, vous amèneriez la Ville dans le mur.

J'ai à peu près fini, Monsieur le Président. Sauf s'il y a d'autres questions.

M. Cordier –

Je crois que Mme Boujlilat veut intervenir.

Mme Boujlilat –

Monsieur le Président, chers collègues, bonsoir.

Très rapidement, car M. Michel Suet a fourni une réponse bien détaillée, et je crois que tout le monde a bien compris.

J'aimerais revenir très rapidement sur les propos de Mme Charvy.

Vous nous avez indiqué que finalement il n'y avait pas eu de maîtrise de l'endettement depuis 2014, mais qu'elle aurait fait son apparition finalement que depuis cette année. Il me semble que ce sont les propos que vous aviez indiqués.

S'il y a bien une chose, en tout cas, que l'on ne peut pas reprocher à Michel Suet, il faut l'avouer, c'est de maîtriser les choses, et surtout les finances, et surtout l'endettement.

Pour avoir eu de longs échanges sur le sujet, je vous assure que l'endettement a été parfaitement maîtrisé. Peut-être avec un modèle économique un peu atypique au départ. Mais, en tout cas, je peux vous dire que l'endettement a été parfaitement maîtrisé depuis 2014.

Vous avez parlé des investissements qui seront inévitablement en baisse, selon vous.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Nous vous avons quand même présenté un certain nombre de réalisations dans ce compte administratif de 2019. Les investissements n'ont pas baissé. Bien au contraire. Je crois que, s'il y a bien des choses que nous avons portées avec force, ce sont les divers investissements qui ont été réalisés quand même sur les six dernières années. Après, c'est clair, ce sont des choix politiques à faire. Et j'ai envie de vous dire, Madame Charvy, que, si nous n'avions pas fait ces investissements-là, effectivement, nous aurions eu le temps de voir s'effondrer sur nous certains monuments que vous connaissez bien. C'est bien de le rappeler, parce que, quand vous nous indiquez que nos investissements ont baissé, effectivement, on avait le temps de voir s'écrouler le Beffroi ou la Porte de Paris, parmi d'autres. Mais je confirme que ce sont des choix politiques que nous avons faits, que nous avons portés, et c'est bien une chose que l'on peut nous reconnaître, même vous ; ce sont quand même des investissements que nous avons réalisés, et qui sont très importants.

Je vais revenir très rapidement aussi sur les propos de François Diot.

Vous nous dites qu'il y a un flou total au regard du contexte que nous vivons, et qui est délicat sur ce début 2020 et pour la suite. C'est valable pour tout le monde, et ce n'est pas juste à Nevers. Nous allons nous retrousser les manches. On sait effectivement que ce sera compliqué. On sait que ce sera compliqué pour les collectivités. Sans doute les années à venir ne seront-elles pas simples, mais, en tout cas, nous conservons cette envie de faire pour Nevers, et nous conservons cette « niaque », si j'ose dire, pour, de toute façon, redresser la Ville quoi qu'il arrive. Mais, c'est clair : cela ne sera pas simple. Nous en sommes bien conscients.

Vous avez évoqué la baisse de la population. Michel Suet y est revenu. Je vais juste simplement abonder dans son sens.

Vous parlez une nouvelle fois d'une baisse de la population. J'ai envie de vous poser la question dans l'autre sens : combien de Nevérois seraient partis en plus si nous n'avions pas développé Nevers comme nous l'avons fait ? Sur le volet de l'enseignement supérieur ? Sur le volet économique ? Tous les efforts que nous avons faits, et je crois que nous en avons faits, pour rendre Nevers plus attractive, pour que les gens aient davantage envie de la découvrir, et pourquoi pas, de s'y installer, d'y fonder une famille, d'y trouver un travail ? Si on peut quand même nous

reconnaître cela, au moins, et tous les efforts qui ont été déployés pour faire de Nevers la Ville qu'elle est aujourd'hui, même si effectivement il y a encore beaucoup d'efforts à fournir. Nous partons de très loin, je le rappelle. Voilà. On ne s'arrêtera pas là, évidemment, mais je crois qu'il y a quand même eu un certain nombre de choses qui ont été accomplies ces six dernières années.

Vous nous dites qu'il ne suffit pas de baisser les impôts pour faire venir les habitants. Mais j'ai envie de vous dire « Du coup, que faut-il faire ? » Il faut les augmenter ?

M. Diot –

(hors micro)

Mme Boujlilat –

On parle des impôts. Je reviens simplement sur les impôts. Mais je suis d'accord avec vous sur l'emploi. Je reviens sur les impôts, parce que vous dites qu'il ne suffit pas de baisser les impôts. Je rappelle que nous avons quand même tenu une baisse des impôts sur trois années consécutives. C'est un fait. C'est factuel. Nous avons tenu notre engagement de baisser les impôts sur trois années consécutives, quand le Département, au passage, les a gentiment augmentés de 8 %. Donc, à un moment donné, il faudra aussi le rappeler à vos collègues du Département. Nous avons pris cet engagement envers les Neversois. On nous attendait là-dessus. Nous l'avons respecté. Et, à côté de cela, nous avons quand même le Département qui prend une position totalement inverse. C'est fou ! Enfin, c'est comme cela. En tout cas, nous, cet engagement, nous l'avons tenu. C'est ce qu'a dit Michel Suet, et il en est plutôt fier, et il a raison. Il faut le rappeler.

J'ai donc envie de vous dire : « Que faut-il faire ? Il faut les augmenter, les impôts ? » Je sais que, dans votre programme, vous aviez des propositions à faire, qui étaient intéressantes, mais qui allaient forcément générer des hausses d'impôts. C'est un choix, clairement, que nous n'avons pas fait, et que nous continuerons de ne pas faire. Nous souhaitons aussi jouer sur ce levier-là pour en tout cas éviter que les Neversois ne partent davantage. En faire revenir, cela, c'est clair, sur un moyen terme ou un long terme, mais, en tout cas, pour éviter qu'ils ne partent un peu plus. Cela, c'est une évidence.

Vous nous parlez de la baisse de l'épargne nette. Je veux bien. Un jour, vous nous reprochez finalement d'avoir trop investi. Ensuite, vous nous dites que finalement l'épargne nette diminue. Finalement, on s'y perd. On ne sait plus trop ce que vous voulez dire.

Vous nous reprochez une baisse de l'épargne nette. Je suis désolée, si les choses sont maîtrisées, je ne vois pas où est la difficulté, mais on ne peut pas nous reprocher de trop investir, et puis d'un côté de ne plus avoir une épargne nette aussi haute que vous la voudriez.

Ensuite, vous parlez de l'avenir. Il y a un plan de relance qui est annoncé. Nous verrons. Notre rôle, en tout cas, c'est bien de continuer à remonter le plus haut possible. Il y a des difficultés qui sont annoncées pour les collectivités ; nous en sommes conscients. C'est ce que nous ferons de toute façon.

Je terminerais simplement mes propos comme ceci. Je n'ai pas forcément vu une analyse, ce soir, dans ce que vous nous avez présenté, en tout cas dans les

arguments que vous nous avez présentés ; j'ai vu beaucoup de reproches, très discutables, très subjectifs. Ma foi, c'est le jeu. Ce que je trouve, par contre, un peu regrettable, c'est que l'on pas eu vraiment de propositions de votre part.

M. Cordier – Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?
Monsieur Suet.

M. Suet – Simplement, pour répondre par rapport à vos propos indiquant qu'il y aurait eu une baisse d'investissements de 13 M€, je voudrais rappeler quand même qu'en 2018 nous avons beaucoup de dotations de soutien à l'investissement local, à hauteur de 2,4 M€, ce qui avait effectivement provoqué cette hausse des investissements. Vous verrez que cette année, et on le voit dans la décision modificative, nous aurons un niveau de dépenses d'équipements qui sera d'environ 15 M€. Regardez bien dans la décision modificative. Il est pour nous hors de question d'augmenter les impôts. Nous n'allons pas les baisser non plus. Dans un programme – je ne sais plus de qui –, je voyais une baisse de 36 %. Je ne vois pas comment on peut faire cela. J'arrêtera là. Monsieur le Président, j'en ai fini.

M. Cordier – Merci.
Nous allons procéder au vote de ce compte administratif.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Opposition : 1
Abstentions : 7
(M. le Maire ne prenant pas part au vote)
Adopté à la majorité

(M. le Maire reprend place à son fauteuil)

2020-065 **Affectation du résultat comptable de l'exercice 2019**

M. le Maire – Nous allons poursuivre après ce vote l'ordre du jour, avec l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2019.
Monsieur l'adjoint aux finances.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire.

Il vous est proposé d'affecter le résultat comptable 2019 dans la décision modificative n°1 du budget principal 2020 comme suit :

Un somme de 300 412,15 € au compte 1068. C'est la réserve de la section d'investissement.
Et la somme 3 091 396,09 € au compte 002, qui est le résultat de fonctionnement reporté.

Il y a eu un avis favorable de la Commission 1.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ?
 Dans ces conditions, nous allons voter l'affectation.
 Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2020-066 **Révision et création autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP)**
Adopté à l'unanimité.

2020-067 **Taxe locale sur la publicité extérieure – Abattement applicable au montant de la taxe due par chaque redevable au titre de l'année 2020**

M. le Maire – Monsieur Suet, vous avez toujours la parole pour la délibération n° 067 qui concerne la taxe locale sur la publicité extérieure, avec un abattement que nous proposons au montant de la taxe due par chaque redevable au titre de l'année 2020.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire.
 Il est proposé d'adopter un abattement de 16,67 % sur la facturation 2020 de la TLPE, qui correspond à 2/12^{èmes} du montant de la taxe. C'est lié à une aide suite à la crise de la Covid. C'est une mesure de solidarité et compensatoire à la suite du confinement.
 La Commission 1 a émis un avis favorable.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ? Des interventions ?
 Evidemment, l'idée, c'est de prévoir un soutien, notamment pour les activités les plus impactées par cet abattement que nous proposons.
 Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
 Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2020-068 **Produits irrécouvrables – admission en non-valeur**
Adopté à l'unanimité.

2020-069 **Décision modificative n°1**
Adopté à l'unanimité.

2020-070 **Expérimentation par la Ville de Nevers du compte financier unique**
Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Monsieur l'adjoint aux finances, je souhaiterais que vous nous parliez d'une expérimentation dans laquelle la Ville de Nevers a été retenue. L'idée, c'est au

moins d'en acter le principe, même si peut-être le décalage dans le temps sera constaté.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire.

Une légère modification par rapport à la Commission 1, à savoir que la DGFIP, *via* l'Etat, bien sûr, nous a demandé de décaler d'un an cette expérimentation.

De quoi s'agit-il ?

Nous faisons une expérimentation pour la Ville de Nevers du compte financier unique. Nous devons commencer en 2021. Du coup, nous commencerons en 2022 et 2023, où ce compte financier unique sera mis en place.

Il convient cependant de formaliser cet accord *via* une convention avec l'Etat que vous trouverez annexée.

Nous sollicitons l'autorisation de signer cette convention.

C'était une proposition que j'avais faite moi-même au maire, qui l'a accepté.

L'objectif est une meilleure transparence et lisibilité de l'information financière, une amélioration de la qualité des comptes, et c'est surtout simplifier les processus administratifs (*inaudible*).

Bien sûr, au préalable, il faut être en dématérialisation des actes budgétaires, mais nous le sommes déjà, et il faut bien sûr passer à la M 57.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Cette expérimentation est validée à l'unanimité. Nous vous rendrons compte de sa mise en place.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2020-071

Délégations de services publics – Rapports d'activités 2019

M. le Maire –

Monsieur l'adjoint aux finances et au budget va nous parler des rapports d'activité 2019 concernant les délégations de service public.

M. Suet –

Je vais vous faire une synthèse des rapports annuels, que certains d'entre vous ont vue, sur ce qui a été présenté par les délégataires.

(projection d'un document PowerPoint)

Il y a 5 contrats de délégations de service public :

- Le camping municipal, avec Aquadis Loisirs
- Le réseau de chaleur urbain, ENEA
- Le parking Saint-Pierre, géré par EFFIA
- Le parking Saint-Aricle, géré par INDIGO
- Le crématorium, géré par OGF.

Nous allons commencer par le **camping municipal**.

Indicateurs d'activité :

C'est une exploitation sur 244 nuits.

Le camping comprend 74 emplacements et 8 mobil-home.

Il y a eu une fréquentation à hauteur de 23 037 nuitées. C'est en très légère baisse, à savoir de 149 nuitées, ce qui fait une baisse de 0,6 %.

Pour la troisième année consécutive, la clientèle française est majoritaire. 51,9 % en 2017, 54,3 % en 2018, et 50 % en 2019.

La durée moyenne des séjours est de 1,56 nuit.

69 % des séjours sont des passages d'une seule nuit. Cela a toujours été le problème du terrain de camping ; c'est maintenir les touristes le plus longtemps possible sur place. C'est très difficile de dépasser 2 à 3 jours.

Indicateurs financiers :

Le graphique présente en vert le chiffre d'affaires prévisionnel, et en rouge le réalisé.

On voit en 2019 qu'ils sont au-dessus de leurs prévisions, ce qui est plutôt bien. Il y a eu un chiffre d'affaires de 253 828 €.

Quelques exemples de tarification :

21,50 € par nuit.

Mobil home 4 à 6 personnes en été : 519 € par semaine.

Exploitation bénéficiaire avec un résultat net de 24 124 €, ce qui représente 9,5 % du chiffre d'affaires, ce qui est, d'ailleurs, bien.

Le délégataire a versé 13 701,10 € de redevance à la Ville de Nevers.

Nous passons au réseau de chaleur urbain. Le délégataire est ENEA.

Indicateurs d'activité :

Le réseau aujourd'hui atteint 30,232 kilomètres. C'est une extension totale de 26, 860 kilomètres depuis le début du contrat.

Il est composé de 147 postes de livraison. Il couvre 6 960 équivalents logements.

On voit que l'extension s'est faite entre 2013 et 2018. Nous ne sommes pas les initiateurs de ce projet, mais, comme c'était un bon projet, nous avons poussé à cette réalisation, qui d'ailleurs, paradoxalement, s'est plutôt développée sous notre mandature.

Puissances souscrites : Le niveau de réalisation est inférieur aux prévisions. 3,9 % par rapport au prévisionnel. L'habitat collectif représente 50,9 % des puissances souscrites. Quand on regarde la courbe, on voit qu'ils sont quand même presque à l'objectif qu'ils s'étaient fixé. Sur le graphique, on a la répartition des énergies consommées :

- Déchets : 56,9 %
- Bois : 22,5 %
- Cogénération : 10,9 %
- Gaz : 9,7 %.

C'est vrai que le raccordement à l'unité d'incinération des ordures ménagères fin 2014 et de la centrale biomasse en fin d'année 2015 a permis de réduire la part de gaz de manière significative de 9,7 % en 2019. Cela a supprimé totalement le fuel, et cela a permis de fonctionner avec plus de 75 % d'énergie renouvelable.

La consommation d'approvisionnement est de :

- 70 % de ressources forestières,
- 30 % de bois de récupération,

Sachant que les approvisionnements se font dans un rayon inférieur à 100 km. Il serait ridicule d'aller plus loin, et ce serait contraire à l'objectif de ce réseau de chaleur.

L'impact écologique : Vous voyez que la quantité de CO₂ rejeté a nettement baissé par rapport à 2013, même s'il y a eu une légère augmentation en 2018.

Le tarif moyen : On voit qu'en 2013-2014, il était de 90,51 €. Il est passé à 73,62 €, ce qui fait une hausse par rapport à 2018-2019, mais c'est lié à l'augmentation du prix du gaz.

Quand on voit R1 + R2, R1, ce sont les fournitures, c'est la consommation.

R2, ce sont les abonnements.

Indicateurs financiers :

Le résultat net devient positif en 2019, avec 161 499 €, et le chiffre d'affaires de 6 030 918 € en 2019 est en forte progression, de + 36,9 % entre 2018 et 2019.

Le délégataire a versé à la Ville de Nevers 157 240,93 € de redevance. C'est un dossier qui va être transféré à l'Agglomération, je pense, pour l'année prochaine.

L'exploitation du **parking Saint-Pierre** :

C'était un contrat très court, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Le délégataire est EFFIA Stationnement.

Pourquoi un contrat aussi court ?

Parce que l'on voulait que l'échéance coïncide avec celle du parking Saint-Aricle pour regrouper les deux parkings et les donner à un même délégataire pour augmenter la rentabilité.

Les tarifs ont été revus à la baisse d'environ 0,10 € en 2018. Ils sont restés identiques, par contre, en 2019.

Le nombre de tickets horaires est de 32 835 en 2018 et il passe à 28 911 en 2019, soit une baisse de 12,95 %. C'est inférieur aux prévisions, car leurs prévisions étaient de 33 549 tickets pour cette seconde année de contrat, soit - 13,8 %.

En ratios, cela fait 79,2 tickets par jours, contre 89,96 tickets en 2018. Et 0,21 ticket par place et par jour, et c'est 0,56 € TTC par place et par jour. Sachant que le ticket moyen, de 2,74 €, équivaut à 1 heure 46 minutes de stationnement.

Pour les abonnements, les tarifs ont été revus à la baisse en 2018. 10 € pour un abonnement de 7 jours. Par mois, il est passé de 55 € à 45 € par mois. Ils n'ont pas changé en 2019.

Le nombre moyen d'abonnements, de 275 €, est supérieur à celui de 2018. Il était alors de 257,05 €. Il y a 55,1 % des abonnements qui sont des abonnements 7 jours et 24/24 à 45 € par mois. Et 61,4 % du chiffre d'affaires est réalisé par les abonnements, contre 52,1 % en 2018. Vous voyez à droite le nombre moyen d'abonnés.

Le chiffre d'affaires est de 170 760 € en 2019, et les charges d'exploitation s'élèvent pour 2019 à 148 759 €. Elles sont supérieures aux provisions de 9,01 %, puisqu'ils avaient prévu 136 458 €.

Le résultat net est donc de 33 435 €.

La Ville de Nevers a perçu un total de redevance de 14 346 €.

Parking Saint-Aricle :

Le délégataire est INDIGO.

La délégation s'arrête au 31 décembre 2020, comme je vous l'ai dit tout à l'heure.

Indicateurs d'activité :

Les tickets horaires : une grande partie de la grille des tarifs horaires a été augmentée en 2019, à hauteur de + 0,10 € à + 0,20 € selon la durée de stationnement.

Le nombre de tickets horaires était de 21 485 en 2019. Il était de 22 158 tickets en 2018, soit une baisse de 3,04 %.

70,2 tickets par jour sur 306 jours ; cela montre que c'est un parking qui est vraiment sous-exploité. 0,43 ticket par place par jour, ce qui fait 1,13 € par place et par jour encaissé.

Le ticket moyen est de 2,62 €, ce qui équivaut à 1 heure 35 minutes de stationnement.

La courbe sur la droite est très parlante sur le nombre de tickets horaires.

C'est vraiment un parking qui est sous-exploité.

Sur les abonnements, il y a eu quelques petites augmentations entre 2018 et 2019, puisque l'abonnement mensuel 24/24 était de 55 €. L'abonnement annuel est à 551 €, et il a augmenté de 9 €. L'abonnement trimestriel est passé à 160 € (+ 5 €).

Le nombre moyen d'abonnements est de 143,3 ; en très légère hausse, de + 4,67 %.

Enfin, 58 % du chiffre d'affaires est réalisé par les abonnements : 39,90 % pour les tickets horaires, et 2,0 % pour les activités annexes.

On voit à côté le diagramme pour le nombre moyen d'abonnés.

Indicateurs financiers :

On voit là un petit chiffre d'affaires, de 118 112 €, en baisse de 0,6 % par rapport à 2018.

141 234 € de charges d'exploitation. Elles ont augmenté de 1,66 %.

Il y a 25 693 € de charges non courantes, et 8 516 € de frais financiers.

Bien sûr, on voit un résultat négatif de 57 331 € en 2019.

D'ailleurs, on voit que c'est un parking qui n'a jamais été excédentaire. On le voit sur le graphique de droite.

Le crématorium :

C'est une délégation relativement longue, puisqu'elle a commencé en 2017, pour se terminer en 2036, le 31 décembre. Je pense que l'on ne sera plus là.

C'est la troisième année du contrat. C'était une concession sur 20 ans, car il y a eu 2 026 625 € HT d'investissements. Donc il fallait donner le temps au délégataire d'amortir cet investissement important.

Une mise aux normes a été effectuée au regard de l'arrêté du 28 janvier 2010 (hauteurs de cheminée, rejets...). Cela a été achevé en février 2018, conformément aux obligations. Un four neuf a été installé. Il y a aussi la mise en œuvre d'une deuxième ligne de crémation, avec l'installation possible d'un deuxième four à une date ultérieure. Il faut 1 200 crémations pour l'installation d'un second four. La fin des travaux s'est faite en début 2019. L'inauguration a été tenue le 5 avril 2019.

Indicateurs d'activité :

C'est une délégation qui fonctionne bien. 1 012 crémations en 2019. Le prévisionnel est en vert, et en noir, c'est le réalisé.

La provenance : 44,77 % des personnes proviennent de la Nièvre (en vert), 14,14 % de l'agglomération, 18,50 % de Nevers. Cher, Allier et Nièvre = 67,4 %.

Indicateurs financiers :

Les recettes 2019 sont supérieures aux prévisions, de 1,98 %.

241 184 € de charges d'exploitation.

Ce qui fait un excédent brut de 348 548 €.

Un résultat net négatif de 161 643 €, qui est impacté par les frais financiers, bien sûr, et par des dotations aux amortissements relativement importantes, à hauteur de 148 377 €.

La Ville de Nevers a perçu en 2019, au titre des redevances, un total de 106 489 €.

C'était la dernière délégation présentée, Monsieur le Maire.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des interventions ? Ou des questions ?

Je vous propose de prendre acte de cette présentation.

Il en est pris acte.

Merci pour cette synthèse, Monsieur Suet.

2020-072 **Clôture concession publique d'aménagement dites « Les Gares » - Opération 089**
Adopté à l'unanimité.

2020-073 **Taxe locale sur la publicité extérieure – Abattement applicable au montant de la taxe due**
par chaque redevable au titre de l'année 2020

M. le Maire –

M. Suet va aborder maintenant la taxe locale sur la publicité extérieure, et les tarifs pour l'année 2020, qui sont principalement de la reconduction.

On me dit que nous l'avons votée au titre des délibérations votées toutes ensemble. Mais cela me permet quand même de vous confirmer que nous avons bien voté la reconduction de la taxe locale sans augmentation.

Adopté à l'unanimité.

2020-074 **Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité ainsi que la**
réalisation de services associés – Adhésion au groupement de commandes – Signature de
la convention de groupement
Adopté à l'unanimité.

2020-075 **Constitution de groupements de commandes pour l'achat de produits d'entretien et de**
fournitures administratives
Adopté à l'unanimité.

2020-076 Vente de biens réformés sur le site de ventes aux enchères en ligne Agorastore
Adopté à l'unanimité.

2020-077 Tarification pluriannuelle des structures de la petite enfance

- M. le Maire – Je vais passer la parole à Iris Gallois pour la présentation des tarifs de la petite enfance, pour être en accord avec ce que nous avons voté tout à l'heure. Vous avez la parole.
- Mme Gallois – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous mes collègues. Comme on l'a dit tout à l'heure, la compétence petite enfance étant transférée à la Ville de Nevers à compter du 1^{er} août 2020, la présente délibération reprend la tarification des structures de la petite enfance définie par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) pour la période du 1^{er} août 2020 au 31 décembre 2022. Le barème des participations familiales consiste à appliquer un taux de participation familiale (taux d'effort) variable selon le nombre d'enfants à charge. Ce taux de participation familiale sera appliqué aux ressources de la famille de l'année N-2 encadrées par un plancher et un plafond. Le montant des ressources « plancher » est égal au revenu de solidarité active (RSA) socle mensuel garanti à une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement. Il est fixé à 705,27 € en 2020, et est susceptible d'être revalorisé par la CNAF en début d'année 2021. Le montant des ressources mensuelles « plafond » pour l'année 2020 est de 5 600 €. Au 1^{er} janvier 2021, il sera de 5 800 €. Au 1^{er} janvier 2022, il sera de 6 000 €. Considérant les éléments que je viens de vous présenter, vous trouverez ci-après la grille tarifaire applicable aux accueils collectifs et familiaux. L'objectif est d'harmoniser la tarification. Le tableau reprend le taux de participation familiale par heure facturée en accueil collectif et en accueil familial, par enfant. Je pense que vous avez pu en prendre connaissance.
- M. le Maire – François Diot.
- M. Diot – Les plafonds et les planchers sont définis par la CAF, j'imagine, et le mode de calcul lui aussi. En fait, ce sont des tarifs sur lesquels on n'a pas de prise. Ce sont des tarifs nationaux.
- Mme Gallois – C'est par le transfert de la petite enfance du CCAS vers la Ville. La CAF impose la tarification, et nous n'avons pas la main sur le tarif ni sur le taux d'effort.
- M. le Maire – Y a-t-il d'autres questions ?
Je vous propose que nous votions ces tarifs, qui désormais relèvent de la Ville. Je vais demander à Christine Kronenberg de ne pas prendre part au vote, pour éviter tout conflit d'intérêts et sur la délibération n° 103. Sans la participation de Christine Kronenberg, nous allons voter ces tarifs.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

(Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote)

2020-078 **Mise à jour du tableau des emplois de la Ville de Nevers**
Adopté à l'unanimité.

2020-079 **Attribution d'une subvention pour l'organisation des 23^{èmes} internationaux de tennis Nevers-Nièvre**
Adopté à l'unanimité.

2020-080 **Convention de partenariat INFA – Médiathèque Jean-Jaurès**
Adopté à l'unanimité.

2020-081 **Tarification – Saison culturelle 2020-2021**

M. le Maire – Je vais laisser la parole désormais à Françoise Hervet pour la tarification de la saison culturelle 2020-2021.

Mme Hervet – Bonjour à tous et à toutes.
La tarification 2020-2021 concernant le théâtre municipal a été mise en place, et, d'une manière générale, les tarifs concernant le théâtre municipal, qui se déclinent en 4 catégories, sont reconduits.
On a de nouveaux tarifs pour la salle Jean-Vilar : Tarif plein : 12 €. Tarif réduit : 5 €
Il y a par ailleurs deux tarifications spéciales pour les salles :
 . Tarif exceptionnel : 35 € en tarif plein, et un tarif réduit de 30 €.
 . Tarif découverte 15 €. Tarif réduit 12 €.
Voilà en ce qui concerne ces tarifs.
Par ailleurs, les conditions d'exonération sont les suivantes : Mécénat (dans la limite des conditions fixées par la convention), service public municipal et écoles de Nevers.
Conditions de demande de privatisations : Toute demande de privatisation du théâtre devra intervenir deux mois avant l'événement. Un formulaire de demande est disponible en ligne sur le site du théâtre, à l'adresse www.theatrenevers.fr/privatisation.

M. le Maire – Vous avez tous la délibération sous les yeux. Ce sont des tarifs extrêmement attractifs, et même plus qu'attractifs. Nous avons voulu faciliter, pour les années de lancement du théâtre, l'accès à la culture. D'ailleurs, je l'ai indiqué lors du lancement de la saison de 2020-2021, qui va commencer le 31 juillet dans les jardins du musée ; ce n'est plus la saison du théâtre, c'est la saison culturelle, avec un certain nombre de spectacles à la fois à La Maison, dans les jardins du Musée Frédéric Blandin, et également à l'espace Stéphane Hessel, et donc des partenariats de plus

en plus affirmés avec les différents acteurs locaux, comme nous nous y étions engagés. Plus, je le rappelle, les gratuités des Dimanches des Associations, un dimanche par mois, et les spectacles de fin d'année pour les écoles. C'est la raison pour laquelle nous terminons en général la saison en mai pour réserver l'espace aux écoles qui le souhaitent. Elles sont pour l'instant une dizaine. Il va y en avoir d'autres.

Entre La Maison, le théâtre et le théâtre hors les murs, plus quelques propositions aussi du Café Charbon nonobstant les travaux, je pense qu'il y aura encore de quoi profiter, en espérant que les choses iront bien, d'une saison culturelle tellement attendue.

Pas de questions ou d'interventions ?

Je vous propose de voter ces tarifs.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Merci pour cette unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

2020-082

Partenariat entre la Ville de Nevers et l'association « Les amis du Théâtre »

Adopté à l'unanimité.

2020-083

Une visite guidée gratuite offerte à tous les habitants de Nevers

M. le Maire –

Nous passons à la délibération n°083 qui correspond d'ailleurs à un de nos engagements – nous en avons déjà réalisé quelques-uns – du programme Nevers à Venir pour 2020-2026, « Horizon 2030 », comme nous l'avons intitulé. C'est l'engagement n° 57 que nous allons proposer à l'ensemble des habitants. C'est Mme l'adjointe Corinne Mangel qui nous présente cette délibération.

Mme Mangel –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Effectivement, cette délibération correspond, comme l'a dit M. le Maire, à notre engagement de mandat n° 57, qui était donc d'offrir une visite guidée à tous les Neversois et les Neversaises.

Considérant la volonté de rendre la culture accessible à tous,

Considérant que la Municipalité organise des visites guidées de la ville commentées par un guide conférencier et proposées au tarif normal de 7 € ou tarif réduit de 3,50 €,

Considérant que la Ville de Nevers remet à tous les nouveaux arrivants sur le territoire un Pass Patrimoine offrant la gratuité sur toutes les visites pendant un an. Je vais quand même rappeler ce qu'est le Pass Patrimoine. Il est vendu au tarif de 25 € ou est donné aux nouveaux arrivants, comme je viens de vous le dire. Il est valable un an, de date à date. Il offre à son détenteur la gratuité pour toutes les visites et animations, même celles à 12 € et plus, et il offre le demi-tarif à toutes les visites et animations pour deux personnes qui l'accompagnent.

Considérant la volonté de faire découvrir, voire redécouvrir le patrimoine neversois à ses habitants,

Il est proposé la mise en place d'une visite commentée annuelle gratuite à chaque habitant de la ville. Chaque Neversois bénéficiera d'une visite de son choix parmi les offres de la Ville.

Les modalités d'inscription seront précisées sur les différents supports de communication. Ils seront les suivants : Un formulaire d'inscription sera mis en place sur le site internet de la Ville, les réseaux sociaux, « Nevers Agglo dans ma poche », l'office de tourisme, les mairies de proximité, et la diffusion de flyers.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Très bien. En espérant que les habitants s'empareront de cette proposition. On se rend compte au fil des jours que beaucoup de Neversois et de Neversaises ne connaissent pas forcément très bien leur ville, et cela peut être l'occasion de mieux la découvrir. C'est comme cela que l'on en fait la promotion.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

2020-084

Lecture publique. Délibération-cadre. Modalités de prise en charge des rémunérations et frais annexes des intervenants occasionnels

Adopté à l'unanimité.

2020-085

Convention de partenariat avec l'auto-entreprise David Demoulin – Le Conservatoire du Jeu

M. le Maire –

La délibération n° 085 concerne la convention de partenariat avec l'auto-entreprise David Demoulin et concerne le Conservatoire du Jeu sur des animations que nous avons déjà proposées, notamment au palais ducal.

Je passe la parole à Laurent Pommier pour le Conservatoire du Jeu.

M. Pommier –

Merci, Monsieur le Maire.

Cela concerne la volonté municipale de renouveler le partenariat initié en 2019 avec l'auto-entreprise David Demoulin - Le Conservatoire du Jeu pour l'organisation des animations « Scènes de Crime ».

En effet, la Ville de Nevers met à disposition de l'auto-entreprise David Demoulin les espaces du palais ducal et le personnel nécessaires aux représentations. Elle s'engage également à compléter les recettes de la billetterie au cas où celles-ci seraient inférieures à 4 200 € TTC. Dans le cas contraire où elles seraient supérieures à 4 200 € TTC, la différence serait partagée à parts égales entre David Demoulin et la Ville de Nevers, comme ce fut le cas l'année dernière où 469 € TTC ont été reversés à la Ville de Nevers.

La présente convention est cependant prévue jusqu'en juin 2021 afin de permettre le report des représentations qui pourraient être annulées en cas de crise sanitaire.

Compte tenu de l'intérêt de ce partenariat, je vous demande de bien vouloir approuver la convention jointe à la délibération.

M. le Maire – Merci, Monsieur Pommier. Je précise que, dans toutes les conventions que nous pouvons conclure, et avec des partenaires notamment culturels, de loisirs, ou sportifs, nous mettons une clause pour évoquer le cas d'une impossibilité dans le cas de situations qui nous échappent, sans pénalités ni pour les uns ni pour les autres.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2020-086 **Dénomination de rues et d'espaces publics**

M. le Maire – Je passe la parole à Mme Mangel pour la dénomination de rues et d'espaces publics.

Je crois qu'il y aura une intervention de votre groupe, Monsieur Diot et Madame Charvy.

Mme Mangel – Merci, Monsieur le Maire.

Pour mémoire, une commission de dénomination des rues s'est réunie le 29 janvier dernier, et différents avis favorables ont été émis. Ce sont ceux que je vais vous exposer.

Le premier avis favorable, c'est pour dénommer, à l'extrémité du pont de Loire, la placette qui se trouve sur la gauche quand on vient de Sermoise. Il vous est proposé d'appeler cette placette « Espace Louis Leiser ». Il s'agit d'un érudit français. Je l'ai connu. C'est un monsieur qui venait aux Archives, qui est un ancien retraité d'Alpha Laval, et qui a fait l'Indochine, un ancien combattant parachutiste d'Indochine, et qui s'est attelé, mais vraiment attelé, à faire ressortir de l'oubli les 15 militaires tués à la défense du pont de Loire le 17 juin 1940. Quand je dis 15, ce n'est pas tout à fait vrai : il y a 14 noms connus et un soldat inconnu. Je tenais à le préciser.

La deuxième dénomination concerne la nouvelle salle des fêtes située à l'emplacement de l'ancienne Maison des Montôts. Il a été retenu de l'appeler « Salle des Fêtes ».

Ensuite, cela concerne la dénomination du site en cours de réhabilitation de l'ancienne piscine de la Jonction, d'ailleurs que je vous encourage à aller voir pour les travaux. J'y suis allée il y a trois jours. C'est vraiment impressionnant. Je pense que cela va être vraiment très beau. Et ceci en hommage à Pascal François, ce photographe et vidéaste originaire de Nevers, que nous avons tous bien connu, une personne très agréable, très charmante. Il a donc été décidé de l'appeler « Esplanade Pascal François – 1959-2015 – Photographe ».

Ensuite, cela concerne le parking de l'ancien cinéma Palace, dont vous a parlé tout à l'heure Michel Suet. Cette dénomination du parking créé sur l'ancien site du cinéma Le Palace situé avenue Pierre-Bérégovoy, anciennement avenue du Rempart, serait « Parking Pierre-Bérégovoy, anciennement cinéma Le Palace. »

Egalement cela concerne le passage qu'il y a vers Pôle Emploi. C'est la nouvelle voie qui traverse le site de l'ancienne caserne Pittié et qui relie à la fois la rue du 13^{ème} de Ligne à la rue du Donjon, qui est derrière. Il a été proposé de l'appeler « Passage de la Baronne de Terline, 1899-1981 ». Je vais vous dire un mot sur cette baronne. En juillet 1940, la terrible nouvelle de l'Armistice fut accueillie par les uns avec une satisfaction évidente, mais pour les autres, ce fut une catastrophe sans nom. La baronne de Terline s'est donc engagée directement dans une lutte contre l'envahisseur. Afin d'honorer la mémoire de la baronne de Terline, qui avait un château du côté de Pougues-les-Eaux, le château des Métairies, infirmière-major de l'Air, résistante décorée de la Croix de guerre, et afin de conserver un lien entre la vocation première, c'est-à-dire l'armée et l'installation de l'IFSI et de l'école d'ergothérapie au site Colbalt, anciennement la caserne Pittié, je vous propose de dénommer cette nouvelle voie « Passage Baronne de Terline - 1899-1981 ».

Pour terminer, nous allons parler du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), situé au rez-de-chaussée du Palais ducal, côté entrée de l'office de tourisme. C'est un grand dossier qui tenait au cœur de mon prédécesseur Jacques Francillon. Nous proposons qu'il s'appelle « Espace patrimoine Palais ducal ».

Tout ceci a reçu un avis favorable de la commission de dénomination des rues du 29 janvier 2020.

M. le Maire –

Merci, Madame l'adjointe à la mémoire. On voit que ce n'est pas pour rien que vous avez cette délégation. Je rappelle que Jacques Francillon est en pleine forme. Vous avez tous une pensée pour lui. C'est une pensée positive. Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Il profite du temps libre. C'est un projet évidemment auquel nous l'associerons.

Quelques précisions sur l'esplanade Pascal François. Je propose que cela soit indiqué, car cela n'a pas été corrigé, « Promenade Pascal François », dans la mesure où nous allons avoir une continuité depuis la digue, pratiquement du camping, jusqu'au canal, puisque le site est traversant. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de modifier l'intitulé pour « Promenade Pascal François ».

La nouvelle voie qui longe Pôle Emploi et qui rejoint la rue du Donjon ne peut pas être coupée directement quand on vient de Nevers, comme dans de plus en plus de villes. Pour respecter la piste cyclable que nous nous étions engagés à prolonger une fois la rue terminée, il faut aller jusqu'au rond-point et revenir pour aller à droite. Cela prend quelques minutes de plus ; cela me semble acceptable, et il y aura des verbalisations compte tenu de la dangerosité que cela peut générer de couper une piste cyclable comme cela.

Amandine Boujlilat, pour une précision sur la salle des fêtes.

Mme Boujlilat –

Merci, Monsieur le Maire. Simplement pour préciser qu'effectivement en l'état nous n'avons pas encore attribué de nom à la salle des fêtes, mais cela faisait évidemment partie du projet, et donc nous lancerons une consultation citoyenne pour associer les Neversois au futur nom de la salle des fêtes.

M. le Maire –

Je vous passe la parole.

M. Morel V. –

Monsieur le Maire, Madame Mangel.

1,34 %. C'est le pourcentage, Madame Mangel, des rues ou places qui rendent hommage à des femmes à Nevers. Autant dire que l'arrivée de la baronne de Terline dans ce palmarès, pour lequel nous avons, bien sûr, du respect, ne changera pas grand-chose à ce chiffre.

Ce chiffre, c'est la traduction de plusieurs siècles au cours desquels la mémoire de nos villes ne s'est construite que par les nobles, les militaires, les ecclésiastiques ; bref, par les hommes.

Madame Mangel, dans votre attribution d'adjointe, vous avez, en plus de la culture, l'équité –

et non l'égalité – entre les hommes et les femmes.

L'équité fait partie des démarches pour atteindre un objectif d'égalité. Vous vous placez donc dans un objectif de favoriser un rééquilibrage entre la place des femmes et des hommes.

La question de la place des femmes dans l'espace public est un des enjeux au cœur de vos responsabilités.

Le secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes de M. Macron a lancé en 2017 l'opération « Prenons la rue » qui vise deux objectifs : souligner l'invisibilité des femmes dans l'espace public, et mettre en lumière les femmes, célèbres ou non, qui créent, font, et sont sources d'inspiration.

Le Conseil économique, social et environnemental a publié le 25 février dernier une résolution visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes.

Enfin, sans avoir besoin de monter à Paris ou de solliciter un ministre, plus proche de vous, ici à Nevers, l'équipe de campagne Nevers Ecologique et Solidaire avait organisé le 8 mars dernier une marche au nom des femmes au cours de laquelle nous avons renommé symboliquement de nombreuses rues à Nevers.

Les encouragements à aller dans ce sens ne manquent pas. Sur un sujet comme celui-ci, nous serions très heureux, à l'avenir, d'une pleine collaboration avec vous pour les prochaines dénominations de rues.

Madame Mangel, avec ces 6 dénominations, vous ne vous inscrivez pas totalement dans les acquis de l'histoire et dans les débats de fond de notre société depuis quelques années. Nous avons aujourd'hui besoin d'élus qui s'inscrivent avec convictions dans ces débats. Renommer des rues avec des noms de femmes, ce n'est pas seulement du symbole ; cela acte la compréhension d'un monde nouveau, le véritable « nouveau monde » où l'homme blanc de 50 ans n'est pas le seul tout puissant et la seule référence.

Madame l'adjointe à l'équité entre les femmes et les hommes, comment cette équité se manifestera-t-elle dans vos actions si elle ne se manifeste pas avec conviction et exigence dans la féminisation significative des noms de rues, en tout cas pour la suite du mandat ?

Je vous remercie.

M. le Maire –

Madame l'adjointe.

Mme Mangel –

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Morel, déjà, je voudrais vous dire que c'est une commission, qui s'appelle la commission de dénomination des rues. Nous sommes une dizaine de personnes. Des personnes qui sont dans l'histoire ; qui sont dans l'histoire du département. Je ne suis pas toute seule. Mais nous avons une liste de femmes que nous essayons de promouvoir. Là, nous avons eu la baronne de Terline parce qu'elle collait bien. Il me fallait une résistante ! Il m'en fallait une ! Dans tous les cas de figure.

Donc, celle-ci collait bien, parce que je ne vais pas vous dire tous ses faits, mais ils sont remarquables ! Remarquables !

Donc, le lieu s'y prêtait. Parce que vous n'êtes pas sans savoir que tout autour de l'ancien site Cobalt, c'est-à-dire la place d'armes de la caserne Pittié, ce ne sont que des noms qui sont en rapport avec le passé militaire de la ville de Nevers. D'ailleurs, je déplore qu'en 1999 on ait laissé partir le 7^{ème} RA. Je ne vous dis pas combien de familles cela a touchées. Plus de 1 500 militaires, et donc avec les familles... Voilà. Mais on ne va pas revenir là-dessus.

Mais donc des listes de noms de femmes, effectivement, j'y tiens, mais je ne suis pas seule dans ce comité-là, mais je pousse dans cette voie.

A part cette voie, à côté de la caserne, nous n'avons rien. Mais nous avons quelques noms actuellement dans notre escarcelle, si je puis dire, pour la prochaine réunion du comité de dénomination des rues. Malheureusement, elle ne se tiendra pas maintenant, parce que nous avons décidé d'en faire une par an. Je peux vous dire même que mon prédécesseur, Jacques Francillon, nous a re-donné également des noms ; on l'associe aussi.

C'est quelque chose auquel je tiens. Rien ne vous empêche de nous faire parvenir par mail également quelques suggestions, que nous présenterons à cette commission quand elle aura lieu.

Mais, au contraire, bien volontiers ! Bien volontiers !

M. le Maire –

Allez-y, puis je complèterai après. Je vous en prie.

M. Morel V –

Madame Mangel, écoutez. Nous avons fait ce travail pendant notre campagne. Nous serons donc très heureux de mettre à votre disposition ce travail. On peut aussi débaptiser des rues, pour augmenter le nombre de...

Cela se fait. A Strasbourg. A Paris. Dans beaucoup de villes. Cela se fait. Et c'est un acte politique. Madame Mangel, c'est un acte politique.

M. le Maire –

Monsieur Morel, l'acte politique du groupe majoritaire sera de respecter l'histoire de la ville. Et l'histoire de la ville, elle l'est par les noms qui la composent. Après, on peut changer. Par exemple, c'est vrai que la rue du Banlay... Le Banlay est un quartier suffisamment connu. Donc nous nous sommes permis de changer pour rendre hommage à un grand architecte qui est Claude Parent ; ce qui crée parfois de l'émoi, parce que les personnes qui habitaient depuis très longtemps la rue du Banlay, cela les a un peu perturbées, mais je pense que l'on est passé à autre chose.

Maintenant, débaptiser pour débaptiser par rapport à l'histoire de la ville... L'avenue du Rempart est devenue l'avenue Pierre-Bérégovoy. Tout dogme doit être combattu. Et le dogme de dire « il faut systématiquement des noms de femmes », cela n'a pas de sens quand, par exemple, on veut rendre hommage à un homme, comme Pascal François, qui est un grand artiste ; ce n'est pas une femme, mais ce n'est pas pour cela qu'il n'a pas le droit à sa place là-dessus.

J'ai une adjointe, et toute l'équipe d'ailleurs, qui est dans cette sensibilité-là.

Je pense, depuis plus de six ans, démontrer que d'ailleurs nous faisons largement la place aux femmes, y compris dans des postes à responsabilité, que ce soit au niveau de la première adjointe, que ce soit au niveau de la vice-présidence du CCAS, que ce soit au niveau d'autres postes à responsabilités, et cette parité à

laquelle je ne suis pas obligé, je la respecte tout-à-fait, parce qu'il y a les compétences qui vont avec.

Ensuite, il y a une logique à cela. C'est vrai que le parking Pierre-Bérégovoy, on aurait pu l'appeler autrement, et pourquoi pas du nom d'une femme. Là, pour le coup, Madame Charvy, on a réfléchi technologie, parce que l'on pense aussi à ceux qui nous visitent, et c'est compliqué, par rapport au GPS, par exemple, même si Pierre-Bérégovoy avait déjà beaucoup de sites, mais nous avons considéré qu'il y avait une logique à baptiser ce parking du nom de l'avenue dans lequel il était. C'est plus simple pour ceux qui ne connaissent pas notre ville.

Pour les autres, il y a une justification. Que cela soit un homme ou une femme, je souhaite surtout que cela soit en adéquation avec l'histoire de la ville ou un site, et sauf à ce que quelqu'un démérite, et sur lequel on reviendrait alors que sa mémoire a été honorée, je ne vois pas de quel droit nous aurions à débaptiser une rue à partir du moment où il n'y a pas un déshonneur qui affecte le nom qu'il a été décidé de poser par nos prédécesseurs. C'est cela aussi le respect de la continuité de l'histoire. Et je souhaite qu'au niveau des personnes que l'on honore parce que l'on estime qu'elles le méritent, et c'est le Conseil qui se positionne, même si c'est sur proposition de la commission des rues, cela ne soit pas défait pour de mauvaises raisons. C'est ce qui constitue notre histoire, avec le meilleur, avec le moins bon, mais nier tout cela ne me semble pas un bon sens de la transmission de la mémoire. Après, nous préservons une large place aux femmes, et j'y suis largement favorable, mais, encore une fois, l'objectif, ce n'est pas non plus d'écarter, quand il est légitime, d'honorer un homme. Je pense qu'il n'y a pas non plus de déshonneur à être un homme. Donc le dogme de systématisme, je n'y suis pas favorable.

En ce qui concerne la réunion de la commission de dénomination des rues, j'invite Mme l'adjointe, s'il le faut, à la réunir un peu plus, si nous avons quelques noms à donner, pour essentiellement les rues, puisque les espaces peuvent être décidés en Conseil municipal.

Voilà ce que je souhaitais répondre là-dessus.

- Mme Charvy – Est-ce que de temps en temps, il serait possible que vous écoutiez ce que l'on vous propose, et qu'éventuellement vous puissiez dire que c'est intéressant ?
- M. le Maire – Alors, je l'écoute...
- Mme Charvy – C'est un choix politique, et vous avez, par la même occasion, en nous répondant de la sorte, acté que nos choix politiques divergent.
- M. le Maire – Mais, Madame Charvy, quand je peux être d'accord avec vous...
Mais est-ce que vous pourrez aussi un jour être d'accord avec moi ?
Je vous retourne la même question.
- Mme Charvy – Cela arrive.
- M. le Maire – Cela arrive, effectivement, parce que nous avons voté plus de 95 % de nos délibérations sur le mandat précédent. Je serai d'accord quand cela me conviendra. Et encore une fois, je ne suis pas seul à décider dans cette enceinte, de tout. Evidemment, il y a des positions aussi de notre groupe, comme vous en avez du vôtre.

Moi, j'essaie simplement de sortir des dogmes. Comme vous y a invité Mme l'adjointe, vous avez tout à fait la possibilité de nous faire des propositions. Mais si c'est de tout débaptiser les rues de Nevers, je pense que les Neversois en premier n'y seraient pas favorables.

Vous avez dit que vous aviez fait un travail de re-nomination des rues.

Maintenant, je vous le dis, et je pense que c'est partagé par le groupe majoritaire, il est hors de question, sans raison absolue, de débaptiser une rue. Parce que je considère que c'est l'histoire de la ville, et que nos prédécesseurs, s'ils ont fait ces choix-là, avaient de bonnes raisons. Allez voir la plaque du nom des maires, avec le nom du Dr Le Droumaguet qui a été rayé, et on voit encore la rayure, alors qu'il a été loin d'être un collaborateur ; il a eu la malchance d'être élu pendant la période de guerre. On lui a donc restitué son honneur. Et les décisions un peu hâtives de destitution, l'Histoire, après, démontre que ce ne sont pas toujours les bonnes.

Je vais vous décevoir, parce que je vais même proposer de re-modifier un nom de rue. Cela fait partie de la prochaine réunion. C'est pour cela que j'aimerais que la commission se réunisse rapidement. Vous savez que l'on a intitulé une rue Simone Veil. Nous devrions l'inaugurer avec un membre de sa famille. Mais, après réflexion et échanges, notamment avec la famille de Simone Veil, je souhaiterais que cette rue, qui n'a pas encore eu l'occasion d'être baptisée, même si elle a été nommée, soit modifiée, et qu'elle s'appelle « rue Simone et Antoine Veil ». Pour le coup, cela ne m'apparaît pas choquant d'honorer un couple méritant, et tout à fait même exemplaire. Et donc c'est une proposition que je soumetts à la commission pour que l'on modifie cette plaque. Vous le voyez, nous allons rajouter un homme. Mais en même temps, ils sont ensemble au Panthéon. Il y a une certaine logique à cela. Et je crois d'ailleurs qu'il n'y a pas d'autres villes qui ont apposé les deux noms ensemble. Ce n'est pas un raisonnement homme-femme. C'est un raisonnement par rapport aux personnes. Et je pense que, là-dessus, le genre ne doit pas prévaloir.

Monsieur Diot.

M. Diot – Monsieur le Maire, vous ouvrez des débats que l'on n'a pas ouverts. Personne n'a dit qu'il fallait débaptiser massivement les rues. Simplement, vous pourriez tout simplement dire de manière positive « oui, Vincent Morel, a raison ; 1,34 % des noms de rues attribuées à des femmes à Nevers, ce n'est pas assez : on fera un effort dans les années qui viennent. » Point !

Mais, non, il faut vraiment...

M. le Maire – Mais, Monsieur Diot, je n'ai pas de leçons à recevoir de vous.

M. Diot – Je ne donne pas de leçons. Je dis comment on pourrait simplement se parler normalement.

M. le Maire – J'aimerais bien que vous mettiez de temps en temps de côté votre mauvaise foi sur un certain nombre de délibérations. Donc, les leçons de dire « faut qu'on soit d'accord, faut qu'on soit pas d'accord », vous avez votre choix, vous avez vos positionnements, qui sont souvent des positionnements de posture. C'est de votre responsabilité. Nous avons le droit de partager, comme de ne pas partager.

Et là, pour le coup, on vous tend la main en vous disant de faire des propositions, et il n'y a pas de difficulté à cela, comme sur un certain nombre de choses, comme sur la rédaction des motions ; proposition que vous n'avez jamais relevée durant six années.

Je vous donnerai le pourcentage des noms de rues de femmes que l'on a baptisées durant ces six dernières années. J'aimerais que l'on fasse cette recherche. Et vous verrez que l'on a largement évolué, sans vous attendre.

Mais j'y suis favorable à partir du moment où il y a une raison, l'histoire, une corrélation avec un lieu.

Donc ce n'est pas la peine de vous agacer par rapport à cela.

M. Diot –

C'est vous qui vous agacez.

M. le Maire –

Oh, non, moi je ne m'agace pas. Mais ce n'est pas moi, c'est Mme Charvy qui fait une envolée de boutique.

Mais on n'est pas dans une cour d'école.

Madame Mangel, un mot de conclusion.

Mme Mangel –

Je vais faire une petite conclusion.

Les noms des rues évoluent. Si l'on remonte au 19^e siècle, sans que je remonte plus loin, les rues n'avaient pas forcément un nom de personnes. A Nevers, il y avait la rue de la Glacière, la rue aux Rats, et je terminerais sur la rue de l'Ane.

M. le Maire –

Et moi je terminerais sur la rue de la Paix, qui n'est pas si loin, et qui peut présider nos débats.

Monsieur Barsse, la rue du Charnier, c'est moins glamour.

Sur ces dénominations de rues et d'espaces, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstentions : 6

Adopté à l'unanimité.

J'en profite pour vous inviter, mais ceux qui se sont abstenus ne sont pas obligés, à l'inauguration de la promenade Pascal François, et surtout à tout l'espace, le 25 août à 18 heures.

Je passe la parole à Mme Morini.

Mme Morini –

Juste pour vous rassurer, si cela vous intéresse. Je suis une femme, très attentive à cette question. Très intéressée par cette question. Et effectivement je vais vous rassurer en vous disant que la question de l'équité au sein des élus est de premier ordre. Nous sommes entendues. Nous avons la parole. Cela me paraît déjà le plus important.

M. le Maire –

Vous vouliez intervenir, Madame Gerbe ?

Mme Gerbe –

Oui, bonsoir. C'était juste par rapport à votre remarque sur l'inauguration. Je suis un peu étonnée qu'il y ait des inaugurations qui se passent sans nous. Là, vous nous invitez à haute voix. Donc j'attends votre mail avec impatience.

M. le Maire –

Vous le saurez par l'expérience, systématiquement tous les élus sont invités à toutes les inaugurations. Et les seuls présents – je le dis honnêtement aussi, mais je l'ai dit lors du précédent Conseil – régulièrement étaient Mme Beltier et François Diot.

- Mme Gerbe – Par exemple, pour le théâtre, j'avoue que je serais bien venue.
- M. le Maire – Vous voyez que la technologie vous permet de rester au courant. Je vais demander à mon Cabinet de veiller à vous associer à toutes les inaugurations. Je souhaite que vous soyez conviés, mais surtout je souhaite que vous veniez, parce qu'il y a eu un nombre d'invitations qui sont restées sans suite. Madame Gerbe.
- Mme Gerbe – Merci beaucoup.
- M. le Maire – C'est normal. Je considère qu'au-delà de nos différences, nous sommes tous des élus, et nous représentons la population. Donc vous devez être associés aux grands événements de la ville, et sachez que, s'il y a eu des loupés, ce n'est pas de ma volonté. Donc, nous allons veiller à ce qu'il n'y en ait pas. Et je pense qu'il y a suffisamment de moyens pour savoir ce qui s'y passe, mais il est logique que vous receviez l'invitation également. Comme je vous fais savoir, mais je ne sais pas si vous l'avez reçue, l'invitation à l'inauguration de Nevers Plage. Vous l'avez reçue ?
Vous voyez, de temps en temps, cela arrive. Donc je vous y attends avec impatience.
Merci.

2020-087**Installation d'un réseau très haut débit en fibre optique dans divers immeubles municipaux. Convention avec Orange France**

- M. le Maire – Nous allons poursuivre avec la présentation, Monsieur Devoise, de l'installation du très haut débit en fibre optique dans divers immeubles municipaux. C'était un rôle d'information, mais je voudrais que vous alliez un peu au-delà, même si la réunion principale se tiendra à l'automne, mais pour donner quelques informations sur le développement sur la ville de Nevers.
- M. Devoise – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.
La société Orange propose d'installer gratuitement son réseau de fibre optique sur six bâtiments appartenant à la Ville de Nevers :
- 11, quai de Médine,
- 54, boulevard Victor-Hugo,
- 17 bis, rue Saint-Martin
- 55, rue Commandant Paul Pierre Clerc,
- 15, rue Albert-Morlon,
- 7, rue Georges-Guynemer.
Les travaux devront être réalisés dans les six mois.
Les conventions sont conclues pour une durée de 25 années renouvelables tacitement, sauf dénonciation par l'une des deux parties.
Il a été convenu, lors de la Commission n°3, d'essayer d'avoir une cartographie assez simple à voir. Il est très difficile d'avoir toutes les données de l'opérateur. Il y a une cartographie qui a été mise en ligne par l'ARCEP, l'autorité de régulation des communications électroniques. (*Présentation*)

Ce sont les données au 1^{er} trimestre 2020. On peut voir l'évolution entre ce qui était en étude, à partir du 1^{er} trimestre 2019, et, si l'on se met au 1^{er} trimestre 2020, on voit tout ce qui est passé en études à réaliser et à programmer, et ceux qui sont raccordés.

Pour être plus simple, je vous propose que l'on vous transmette le lien pour aller voir plus précisément sur les quartiers, car on ne peut pas extraire de données en l'état pour vous dire qu'il y a une proportion de 60 % de la ville de Nevers qui est couverte ; c'est difficile d'avoir tous ces chiffres-là. Donc, si vous en êtes d'accord, on peut vous faire parvenir le lien, et pour pourrez aller zoomer sur les différents quartiers de Nevers pour voir ce qui est raccordé et raccordable, en études. Je n'ai pas pu avoir plus de données à vous expliciter ce soir.

M. le Maire –

Je vais vous passer la parole. C'est vrai que l'on ne va pas pouvoir, évidemment, si je puis dire, purger l'ensemble du dossier de développement de la fibre, puisque c'est un sujet d'agglomération, et le schéma était à l'échelle des 12 communes, et sans doute bientôt Parigny qui sera ajouté ; c'est à cela que je travaille. Par contre, l'idée était de faire un point d'étape en vous indiquant rapidement où nous en sommes. L'objectif dans lequel nous nous inscrivons, avec le gouvernement, et y compris avec Nièvre Numérique sur le reste du territoire, puisque vous savez que nous avons décidé de faire appel à SFR, hors zone AMI, donc hors zone agglomération sans Parigny, est d'accélérer le déploiement. De toute façon, il y a une obligation pour les opérateurs d'avoir couvert à peu près l'ensemble des zones denses d'ici 2021.

Madame Charvy.

Mme Charvy –

Monsieur Devoise, je vous ai bien entendu. Le réseau de fibre optique Orange permet le raccordement à une offre pour 8 252 logements, soit à peine la moitié après cinq années de travaux qui ont débuté en 2015.

A ce rythme, le déploiement sur Nevers ne correspond pas aux engagements pris par Orange, qui devait achever son réseau en 2020, mais qui sera peut-être achevé en 2025, ce qui n'est pas, vous en conviendrez, une bonne chose pour une ville qui revendique une politique digitale offensive.

Pas de procès d'intention ; juste un constat.

M. le Maire –

Dans les derniers chiffres qui ont été portés à ma connaissance à l'Agglomération, on est à plus de 60 % de couverture, et il y a une demande d'accélération à l'ensemble des opérateurs, et j'ai assisté à quelques visios, et ils étaient présents voire représentés, avec une demande prégnante du gouvernement d'accélérer ces connexions, et notamment les zones raccordables, qui mettent parfois beaucoup de temps à être raccordées, ce qui n'est pas pareil. Beaucoup de personnes croient que, quand les travaux sont faits, ils seront raccordés en quelques semaines. Il y a des délais de recours, justement auprès de l'ARCEP et autres. Tout cela, ce sont des procédures qui ne peuvent pas être contournées, mais en revanche les travaux peuvent être accélérés, et c'était bien dans les intentions de Cédric O, et Jacqueline Gourault qui reste à son poste sur la cohésion des territoires.

Je vous invite, pour un point plus complet, à venir à la prochaine réunion au niveau de l'Agglomération pour le déploiement sur l'ensemble des 12 communes de l'agglomération avant la mouture avec Parigny-les-Vaux.

Pas d'autres questions ?

Sur l'approbation de la convention avec Orange, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

**2020-088 Vente d'un terrain 93, rue de la Fosse aux Loups à Nevers
Adopté à l'unanimité.**

2020-089 Vente de l'ancienne cuisine centrale – 20 rue Albert-Camus à Nevers

M. le Maire –

Je vais évoquer la délibération n°088, simplement pour vous annoncer une bonne nouvelle, puisque nous sommes parvenus à vendre, sous réserve de l'autorisation de votre Conseil, un bâtiment qui va réduire encore un peu plus les surfaces inoccupées appartenant à la Ville de Nevers, pour 1 500 m².

Je parle de l'ancienne cuisine centrale, qui est située au 20 rue Albert-Camus, à proximité de l'école élémentaire Albert Camus et du centre de santé. C'était une verrue, disons-le.

Nous avons reçu finalement deux offres, et nous avons retenu le plus offrant, au prix de 30 000 €, au profit de la société Empire Transactions Immobilière, avec un projet de créer une douzaine d'appartements, et de viabiliser le terrain disponible. Il y a une servitude à créer, puisque cela empiète sur l'une des propriétés de la Ville de Nevers pour un droit de passage et les réseaux.

Nous vendons en-deçà, malheureusement, de l'estimation des Domaines, mais c'est une chance de nous séparer d'un tel bâtiment qui n'avait plus de destination depuis très longtemps, et qui va pouvoir être rénové, sans doute en faisant travailler des entreprises locales, et qui va pouvoir proposer des logements dans un quartier prioritaire.

Je pense donc que le projet est intéressant.

François Diot.

M. Diot –

Simplement une question que j'aurais pu poser en commission, mais cela m'est sorti de la tête. Il y a sur ce terrain un pavillon où est logé le factotum de l'école Albert Camus, si je ne m'abuse, le gardien. Ce pavillon fait-il partie de la vente, ou pas ?

M. le Maire –

A ma connaissance, non. C'est le bâtiment de la cuisine.

M. Diot –

C'est uniquement le bâtiment avec le terrain immédiatement attenant ?

M. le Maire –

Oui. Avec un peu de voirie en bordure du bâtiment pour rejoindre la servitude de passage qui longe l'école. Nous ne chassons pas nos agents.

Pour cette vente, qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?

C'est voté à l'unanimité. C'est un moment historique, depuis le temps que l'on essayait de la vendre.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2020-090 **Vente d'un terrain impasse des Boulaizes à Varennes-Vauzelles**
Adopté à l'unanimité.

2020-091 **Servitude de passage 103, rue de la Fosse aux Loups à Nevers**
Adopté à l'unanimité.

2020-092 **Acquisition d'un immeuble au 43, rue François-Mitterrand à Nevers**

M. le Maire – Je vais présenter la délibération n°092 sur l'acquisition d'un immeuble au 43 rue François Mitterrand à Nevers.
Cela participe à l'esprit que nous avons de maîtriser le foncier en zone commerçante, à la fois pour le logement et à la fois pour proposer de nouvelles offres de surfaces commerciales, y compris en maîtrisant le loyer.
Madame Concile arrivant à point nommé, elle va pouvoir prendre le relais sur la délibération n°092.

Mme Concile – Il s'agit d'une délibération qui porte sur l'acquisition d'un immeuble au 43 rue François Mitterrand. L'acquisition de ce bien fait suite à l'acquisition de deux biens sur la même rue, qui ne sont pas tout à fait mitoyens. Entre les deux biens précédemment acquis et celui-ci il y a encore un local commercial occupé.
Ce local-ci est situé au 43. Il présente 3 niveaux sur des petites surfaces, de 18 m², 12 m², 12 m², avec des débarras.
Le contexte dans lequel nous avons décidé d'acquérir ce bien est de rendre le centre-ville attractif et de lutter contre la vacance commerciale.
Il s'agit de locaux vacants fortement dégradés, sur des emplacements à forte commercialité.
L'idée, c'est de les aménager différemment afin de les adapter aux besoins actuels.
Nous avons côte à côte 4 petites cellules commerciales, qui représentent en tout 80 m², en gros. L'idée, c'est effectivement de réunir ces 4 locaux pour ne faire qu'un local de 80 m² environ, et de faire, en étages, dans le cadre d'Action Cœur de Ville, avec la participation d'Action Logement, des logements pour ramener de la population en centre-ville.
L'acquisition est inférieure à 180 000 €. Il n'y a donc pas d'estimation de France Domaines.
L'acquisition de ce local commercial se fait au prix de 65 700 €, frais d'agence inclus.
Nous vous demandons de nous autoriser à signer tous les documents à intervenir pour l'acquisition de ce local.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020, opération 449-AP07, nature 2138.

M. le Maire – Cela se fait, en effet, avec l'aide du dispositif Action Cœur de Ville et d'Action logement. Cela nous aidera à financer les travaux de ces logements inoccupés qui pourront permettre de remettre de la population en centre piéton.
Y a-t-il des questions ? Des interventions ?

Cela va participer à la maîtrise du foncier en centre-ville, pour essayer de dynamiser davantage, tant en logements qu'en fréquentation des commerces de proximité. Souvent c'est lié.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

2020-093 Conventions publiques d'aménagement Nièvre aménagement / Ville de Nevers – Approbation des comptes rendus d'activités au concédant (CRAC) au 31 décembre 2019

M. le Maire – Madame Wozniak, je vais vous passer la parole sur l'approbation des CRAC, les comptes rendus d'activité au concédant, et notamment avec Nièvre Aménagement. En synthèse, s'il vous plait.

Mme Wozniak – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous ceux que je n'ai pas pu saluer. Les comptes rendus d'activité au concédant (CRAC) ont été exposés dans le détail par Nièvre Aménagement en commission, et cela a suscité diverses questions. Vous avez pu prendre connaissance des documents lors de la commission, ou avec les documents joints aux délibérations. Je propose que je vous fasse une synthèse de l'année 2019, en reliant les deux délibérations 093 et 094. La délibération 093 concerne le compte rendu et la délibération 094 concerne les avenants.

Je vais, en préambule, rappeler le rôle de la SEM et la notion de concession d'aménagement, notamment pour les nouveaux élus.

Nièvre Aménagement est une SEM, société anonyme, dont le capital est détenu en majorité par des collectivités publiques. En l'occurrence, la Ville de Nevers détient 26 % des actions de la SEM. Le maire de Nevers est vice-président de la SEM.

Nièvre Aménagement a pour métier la maîtrise d'ouvrage, la concession d'aménagement, la construction ou la réhabilitation de bâtiments.

Elle est au service des collectivités locales de la Nièvre, qui sont à la fois ses actionnaires principaux et ses clients.

Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques locales dans les domaines de l'aménagement de la construction et du développement économique et touristique.

Elle est donc le bras armé des collectivités, et notamment de la Ville de Nevers, en matière d'aménagement de construction et met à leur disposition à la fois les compétences et les équipes en matière d'urbanisme et de maîtrise d'ouvrage, et également ses capacités de portage immobilier, et sa capacité à lever l'emprunt.

La concession d'aménagement est un contrat entre la collectivité, le concédant et un aménageur, le concessionnaire.

Par ce contrat, la collectivité à l'initiative de l'opération d'aménagement délègue l'étude et la réalisation de celle-ci à un aménageur.

C'est dans ce cadre que Nièvre Aménagement gère plusieurs concessions pour le compte de la Ville de Nevers.

Elle gère pour le compte de la Ville différents types d'opérations. Cela peut être des opérations de renouvellement urbain, comme l'ANRU Ouest, l'ANRU Est, le site Cobalt (ancienne caserne Pittié), l'ancien hôpital Colbert ou la ZAC Saint Genest. Elle gère aussi une opération de restauration immobilière (PRI), consistant à acquérir et réhabiliter des immeubles insalubres, ainsi que des opérations de lotissement, comme le lotissement de la Pétroque, ou Château Brisset (pour l'habitation), Pré Poitiers (pour l'activité économique), et Pré Plantin (opération mixte).

Ainsi, dans ce cadre, le concessionnaire acquiert le foncier nécessaire à l'opération, et réalise les opérations de démolition, désamiantage ou dépollution nécessaires à l'opération, assure le portage financier de l'opération, y compris les emprunts nécessaires, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'espaces publics, de réhabilitation de bâtiments et de construction d'équipements, procède à la commercialisation et à la vente, ou à la localisation des biens immobiliers, remet les ouvrages inscrits au programme de la concession à la collectivité qui en aura la charge.

Quel est l'intérêt d'une concession d'aménagement pour une collectivité ?

C'est l'externalisation de la maîtrise d'ouvrage de travaux confiée à des équipes aguerries, car on n'a pas forcément les compétences en interne.

L'externalisation de la dette.

L'externalisation partielle du risque. Le risque économique est partagé entre le concédant et le concessionnaire pour les concessions passées après 2006.

Les opérations faisant l'objet d'un CRAC pour la Ville de Nevers, sont au nombre de 10, et ce sont les suivantes :

- la Restructuration du Centre d'Activités des Courlis et requalification des abords.
- la Zac St Genest
- le Lotissement du Pré-Plantin
- l'aménagement du site Colbert
- Le lotissement de la Pétroque
- Le site Cobalt
- l'Opération de Restauration Immobilière des quartiers anciens de Nevers
- l'ANRU des quartiers Ouest de Nevers
- le Lotissement Château Brisset
- le lotissement d'activité du Pré Poitiers.

Toutes ces concessions ont été exposées lors de la commission.

Je vais faire maintenant une synthèse de l'activité de l'année 2019.

Les travaux qui ont été réalisés en 2019 par Nièvre Aménagement pour le compte de la Ville sont les suivants :

- Les travaux d'aménagement d'un cheminement piétons rue de la Raie, dans le lotissement de la Pétroque.
- Les travaux d'aménagement de places de stationnement rue Etienne-Litaud, à côté de la maison des spécialistes.
- Les travaux d'aménagement de places de stationnement devant la pharmacie du site Cobalt.
- Les travaux d'ouverture d'une rue aux abords de Pôle Emploi, sur le site Cobalt.
- Les travaux d'ouverture au sein de la concession d'aménagement du Pré Poitiers.

- La fin des travaux d'aménagement de la voie en modes doux au sein du site Colbert, livraison puis ouverture au public. Les travaux d'espaces publics de la concession Colbert sont à présent terminés.

Les études réalisées au cours de l'année 2019, qui ont démarré ou qui se sont poursuivies sont les suivantes :

- La poursuite des études concernant la place Mossé, dont l'étude environnementale.
- La reprise des études d'aménagement de la place du Grand Courlis.
- L'étude de faisabilité pour la division d'un macro-lot en parcelles individuelles à bâtir au sein du lotissement Château Brisset.
- L'étude de faisabilité pour la division d'un macro-lot en parcelles individuelles à bâtir au sein du lotissement de la Pétroque.
- L'étude relative à la transformation de trois ilots à bâtir en stationnements au sein du site Cobalt, pour répondre aux besoins de stationnement du site.
- L'étude de faisabilité pour la transformation du pavillon Bricheteau, concession Colbert, en logements pour familles.

Les cessions réalisées en 2019 sont les suivantes :

- Cession de la supérette des Courlis, qui a ensuite été cédée par la Ville à EPARICA, place du Grand Courlis.
- Cession du terrain de l'ilot Colbert par la SCCV Colbert en logements et locaux tertiaires, avenue Colbert.
- Cession de 11 terrains à bâtir au sein du lotissement de la Pétroque.
- Cession de l'INKUB à Nevers Agglomération, site Cobalt.
- Cession de 2 terrains à bâtir au sein du lotissement Château Brisset, et 2 autres sont sous compromis de vente.

Les rétrocessions à la Ville de Nevers sont les suivantes :

- Rétrocession des voiries aux Courlis, secteur de Neubrandenburg.
- Rétrocession à la Ville de voies aménagées au sein de la concession Colbert, rue Simone-Veil. Voies en modes doux et rue Bovet élargie, avec le passage des bus et des vélos.

Les évolutions administratives sont les suivantes :

Deux concessions connaissent cette année une évolution nécessitant la signature d'un avenant au contrat de concession entre la Ville et Nièvre Aménagement :

- La concession n° 104 PRI en raison du rachat de lots de copropriété rue du Fer, et du contentieux non soldé du Grand Monarque. La concession est prolongée de deux années jusqu'au 31 décembre 2022.
- L'opération n° 96 Caserne Pittié site Cobalt. La réhabilitation du bâtiment 5, hôtel d'entreprises pour Nevers Agglomération et du bâtiment 29, ancien poste de garde transformé en restaurant et intégré au programme de la concession. Les études et les travaux seront réalisés par Nièvre Aménagement dans le cadre de la concession.

Je vais aborder maintenant les évolutions financières.

Lors de la présentation des CRAC en 2019, aucune demande de participation complémentaire n'est faite à la Ville de Nevers. Les équilibres financiers des concessions sont maintenus. Ce sont au contraire 440 000 € que Nièvre

Aménagement rendra à la Ville en 2020 en tant qu'avance sur boni de l'opération ANRU Ouest Grande Pâturage. En effet, la mise à jour des prévisions financières permet d'envisager un boni d'opérations de 440 000 €, qui revient de droit au concédant, donc à la Ville de Nevers.

- M. le Maire – Merci.
Y a-t-il des demandes de prise de parole ?
Nathalie Charvy.
- Mme Charvy – Je vais juste commencer, et ensuite je laisserai la parole à Sylvie Dupart-Muzerelle, si vous le voulez bien.
Deux remarques préalables.
Un remerciement pour les documents et pour les informations données en commission. Il s'agit de documents très copieux, très complets.
Je voulais juste dire qu'il n'y avait rien dans le dossier qui nous été présenté sur le Champ de Foire. Il serait bien que l'année prochaine, cela soit le cas.
Je voudrais revenir, bien sûr, sur le projet d'aménagement de la place Mossé, puisqu'il en a été question.
En effet, il s'agit d'une réalisation qui a été suspendue à une étude environnementale, qui est terminée, et qui, vous nous l'avez dit, donne le feu vert à l'aménagement prévu.
Je vous rappelle que nous avons demandé à recevoir cette étude environnementale il y a un an. Vous nous aviez dit que cela serait possible. Je l'ai re-demandée en commission. Là encore, on m'a dit que c'était possible, et donc je réitère ma demande en Conseil municipal.
- Mme Wozniak – Je vous l'envoie tout de suite, ou je la fais envoyer demain ; c'est un très gros fichier de 300 pages. Je vous l'envoie par *Wetransfer* soit ce soir, soit je le fais faire par les services si cela ne fonctionne pas.
- Mme Charvy – Très bien. Merci.
Je rappelle aussi que c'est un projet très coûteux, de 4 379 K€, pour des retombées que nous jugeons contestables, en termes de circulation, de dynamique commerciale ou de qualification d'entrée de ville, sans compter les conséquences environnementales d'un tel projet, qui, si elles sont analysées aujourd'hui, n'ont toujours pas été partagées.
Pour la circulation, j'avais déjà posé la question. Pour nous, on ne peut pas résoudre tous les problèmes de circulation autour du pont de Loire en ré-installant des feux tricolores, sachant que le pompon reviendrait à ceux placés en haut d'une rampe à 10 % de pente entre la Loire et la place Mossé, ce qui permet d'arriver en tête du pont place de Règemortes.
Et puis, j'avais dit aussi, et je réitère mon propos, que cette rampe serait située en zone inondable classée A3, inconstructible d'aléa fort. Je ne sais pas s'il en est question dans le document ; je vais le voir.
Le règlement du plan de prévention des risques d'inondation adopté le 17 décembre 2001 est formel : pas de remblaiement en zone inondable ; vous le savez, sans doute, aussi bien que moi.
Et puis, je rappelle aussi que ce projet a été présenté au public, mais qu'il a été décidé sans délibération au sein du Conseil municipal.

Il a été question aussi, lors de la commission, du stand-by pour la Tour Goguin et la maison des Minimes. Il nous a été expliqué les complications et les difficultés auxquelles vous avez à faire face.

Une deuxième question, qui est transversale, celle-ci ; c'est celle de la place du vélo dans les différents aménagements. Vincent Morel en a parlé lors de la commission. Je ne prendrais que deux exemples.

Je prendrais l'exemple du site Colbert. On a élargi la rue Bovet, et on n'a pas imaginé, alors même que cette rue mène aux lycées, que l'on puisse y aménager une bande cyclable, ce qui aurait été quand même le moins.

Par rapport aussi au site Cobalt, dans la présentation qui nous a été faite, la place du vélo n'a pas été envisagée, alors même que ce site est destiné aux étudiants, qui sont *a fortiori* des adeptes des transports doux. Je pense que c'est quand même une question qui est d'actualité. Je fais référence aux votes des Français dimanche soir.

Je vais laisser la parole à Sylvie Dupart-Muzerelle, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, parce qu'elle doit prendre la suite de mon propos.

Mme Dupart-Muzerelle – Merci, Monsieur le Maire.

Que la Ville de Nevers ait un réel besoin de réhabilitation de certains quartiers, nul ne peut le nier. Et Nevers Ecologique et Solidaire rêve aussi d'une ville embellie, tournée vers la Loire, végétalisée, permettant à tous de vivre dans des logements décentes et économes en énergie.

Cependant, aménager ne veut rien dire en soi. Aménager, réhabiliter relève bien de véritables choix politiques.

A la lecture des comptes rendus annuels sur les aménagements en cours, force est de constater que les choix politiques faits actuellement en matière d'urbanisme sont, à notre sens, obsolètes, et ne correspondent pas à l'identité de la ville.

Nathalie Charvy a parlé de la place Mossé, non-sens urbanistique et écologique, mais on peut parler aussi, à titre d'exemple, de l'aménagement du site de l'avenue Colbert.

Au vu du projet en cours, sur le site de l'ancien hôpital, l'aménagement de la parcelle dans sa partie nord va encore être particulièrement prégnant, avec une bétonisation en bordure de parcelle, sans aucun recul, remplissant l'espace au maximum.

Concernant l'utilisation des prochains bâtiments, il nous est dit que les ilots 2A et 2B font l'objet d'un programme mixte de 16 logements et de surfaces tertiaires. Il nous est dit aussi que l'ilot 3A, situé plus en arrière, intéresse l'Etat, qui envisagerait d'y regrouper la majorité de ses agents, et que cet ilot pourrait accueillir environ 300 agents.

Si j'ai bien compris, il s'agirait de services de l'Etat déjà présents à Nevers, qui ne feraient que déménager dans un bâtiment nouvellement construit, sans réel besoin nouveau de surfaces tertiaires ou commerciales. Que se passe-t-il ? On déshabille Pierre pour habiller Paul. On va hypothétiquement utiliser de nouveaux bâtiments, laisser derrière nous des bâtiments administratifs, qui trouveront peut-être preneurs dans plusieurs années, à moins qu'ils ne fassent à leur tour, à longue échéance, l'objet d'un projet d'aménagement qui entraînera de nouveaux déplacements.

L'ancienne Maison de l'Agriculture abritant la MSA est emblématique de ce jeu de chaises musicales, et il me semble inutile de multiplier les exemples en la matière.

Et puis, pour terminer, une dernière remarque sur l'ensemble des projets.

J'ai eu beau chercher, je n'ai trouvé nulle part la moindre référence aux enjeux écologiques, qui devraient pourtant présider à toute nouvelle implantation urbaine. Pas d'éco-quartier, pas de réelle place à la végétalisation... Ceci est d'autant plus grave que ces projets engagent la ville et sa physionomie dans une voie sans ambition écologique, et ceci pour les dizaines d'années à venir.
Merci.

M. le Maire –

Madame l'Adjointe.

Mme Wozniak –

D'abord, pour répondre à Nathalie Charvy, la question du Champ de Foire, c'est par rapport aux bâtiments ? Car cela n'en fait pas partie. Et ce n'est pas nous ; c'est privé.

Pour l'étude environnementale, j'avoue que je n'ai pas lu les 300 pages, mais ce qu'il en ressort, en synthèse, c'est qu'il n'y a pas de problèmes par rapport au plan de prévention des risques inondations, aux crues, et notamment à l'arrêté de biotope et l'île aux sternes qui est en face. Donc, il n'y a pas d'incidences là-dessus. Ce pourquoi nous avons le feu vert.

Pour le carrefour à feux tricolores, c'est vrai que cela a fait débat pour nous dans le choix du projet. Ce sont des feux intelligents. Nous avons vu des simulations, qui montrent qu'*a priori* on n'a pas d'augmentation des files de voitures, puisque cela se déclenche au moment où il y a 10 ou 15 voitures en attente. En termes de circulation, cela ne sera pas pire qu'actuellement. Et il nous apparaît aussi que c'est plus sécurisant pour les vélos, les carrefours à feux que les ronds-points. C'est aussi le cas pour les personnes à mobilité réduite.

Pourquoi aussi ce carrefour à feux ? De manière technique, on sait très bien que le rond-point actuel n'est pas du tout aux normes, à la tête de pont. Pour avoir un rond-point digne de ce nom aux normes, pour que tous les véhicules puissent entrer en ville de manière confortable, si je puis dire, il fallait quasi manger un tiers de la place ; cela venait vraiment rogner toute la place. Nous avons donc fini par opter par le carrefour à feux, pour garder la qualité du projet tel qu'on l'avait choisi. Voilà ce qui explique le choix de ces feux.

Sur la place du vélo dans les aménagements, et notamment la rue Bovet, cela a été une opération conjointe menée par l'Agglomération, et était en cours le projet de l'ANRU sur le quartier du Banlay. Evidemment, ce tronçon, entre la future trémie, qui va rentrer dans le quartier du Banlay, la départementale qui va être vraiment calmée avec des plantations, des parcours vélos sécurisés, présente vraiment un enjeu, par rapport justement à la liaison cyclable quartier du Banlay/lycées/Nevers. Nous l'envisageons donc en même temps que le programme d'aménagement urbain et de rénovation urbaine du Banlay. C'est la raison pour laquelle le tronçon est resté ainsi actuellement.

A mon avis, si l'on veut faire une piste cyclable digne de ce nom, il faudra certainement revoir le passage des bus, parce que cela ne tiendra pas. On voit bien qu'elle est tout à fait étroite ensuite jusqu'au rond-point actuel.

A chaque fois que l'on touche à l'espace public pour les usages, on est confronté soit aux bus, soit aux vélos, aux piétons, aux voitures, aux stationnements. Il nous semblait donc que cette question devait être traitée dans l'ensemble.

Mme Charvy – *(hors micro)*

Mme Wozniak –

On l'anticipe de l'autre côté, à partir du Banlay. C'est un choix.

Madame Dupart-Muzerelle, vous parliez d'une « ville embellie, tournée vers la Loire et végétalisée » ; mais c'est exactement notre programme, que nous appliquons depuis 6 ans, et c'est exactement nos choix politiques !

Les CRAC ne correspondent pas tout à fait au programme que nous portons. La plupart des CRAC sont des coups partis depuis bien avant nous. Il y a des opérations qui ont quasiment 20 ans.

Notre projet est de porter un développement urbain et respectueux de l'environnement, et dans l'idée de l'aménagement durable le plus possible. Quand les « coups partis » sont partis, parfois on ne peut pas améliorer les choses. Quand on peut le faire, c'est-à-dire augmenter la place du végétal, des surfaces imperméables et des tas d'autres axes politiques que nous posons dans tous les projets d'aménagement, nous le faisons, mais malheureusement il y a des opérations qui sont quasi bouclées en l'état. Je pense, par exemple, au quartier de la Pétroque ; je ne pense pas que cette majorité-là aurait choisi de créer un lotissement à cet endroit-là, qui, au départ, avait l'ambition d'être un éco-quartier. C'est un coup parti. Le quartier étant ce qu'il est, étant dessiné comme il est, il y a eu un gros frein sur la vente de lots. Ils ont été re-divisés. On a aussi fait les aménagements qui permettaient de sécuriser l'accès, par rapport aux enfants et au niveau des bus notamment. On essaie d'améliorer les choses, mais on ne peut pas, d'un coup de baguette magique, améliorer et défaire ce qui est déjà calé, fait et construit, posé.

M. le Maire –

Je voulais ajouter, pour qu'on ne l'oublie pas, parce que l'on entend souvent cette réflexion « que fait la ville de l'ancien immeuble de la Chambre d'Agriculture ? », que ce n'est pas une propriété de la Ville de Nevers. Ce n'est pas pour cela que nous nous désintéressons de son avenir, car nous avons essayé d'accompagner des porteurs de projet. Elle a été vendue aux enchères à un premier porteur qui ne nous a pas forcément rassurés dans certains éléments que nous lui avons demandés, et dans ce que j'en sais, elle aurait été rachetée à ce porteur, si tant est qu'il en soit propriétaire par la vente aux enchères, par un groupe que nous connaissons, plus sérieux, et qui veut nous rencontrer prochainement. Nous vous tiendrons au courant, au moins pour information, car ce n'est pas un bâtiment Ville de Nevers.

Si c'est cela que vous évoquiez au niveau du Champ de Foire, cela n'est pas dans les CRAC, ce n'est pas sous concession de Nièvre Aménagement, et ce n'est pas propriété de la Ville de Nevers. Néanmoins, c'est un bâtiment intéressant. J'ai vu plusieurs projets d'architectes qui n'ont pas forcément perduré, mais qui pourraient représenter un trait d'union entre le centre-ville qui sera aussi proposé à la rénovation dans toute la partie piétons – cela fait partie de notre projet politique –, avec le quartier prioritaire, les bords de Loire, et notamment aussi un projet implicatif auquel nous allons associer la population sur l'ancienne piscine des bords de Loire. Pour le coup, nous vous invitons à réfléchir aussi à l'occupation de ce site. Chacun peut avoir la parole là-dessus.

Sur l'étude concernant la place Mossé, nous avons mis beaucoup de temps à l'avoir. Elle a été menée sous Nièvre Aménagement à la demande de la DREAL, à

l'époque. Nous en avons eu le contenu, mais nous ne l'avions pas, ce qui explique aussi que vous ne l'ayez pas eu aussi vite que vous le pensiez, parce que nous-mêmes nous ne l'avions pas.

Aujourd'hui, nous savons que nous pouvons mener ce projet. Il fait partie de notre engagement politique, et donc il sera réalisé.

Il sera réalisé d'autant plus qu'aujourd'hui, cela n'est plus une place, c'est un parcours du combattant, y compris pour le cycle. C'est un parcours du combattant y compris pour les automobiles l'hiver. Nous sommes obligés souvent de veiller au verglas. Et l'idée, c'est de dégager une vraie place, avec une vue sur la Loire, avec une vue sur le pont, avec une vue sur l'île aux sternes, et on sait que ce projet ne remet pas en cause la présence des sternes. L'idée est que cela soit quelque chose d'assez logique. La rampe est consécutive à la place. L'objectif, ce n'est pas de faire une rampe, c'est de faire une place. Avec une voie douce, pour permettre de continuer l'accès aux commerces. Et cette rampe doit permettre d'assurer une périphérie pour ceux qui n'ont à rien à faire à se perdre dans cette zone qui peut être beaucoup plus apaisée.

Je suis donc assez surpris de vos arguments, parce que l'idée, justement, c'est d'apaiser, c'est de privilégier une voie douce, c'est d'écarter les véhicules à proximité des habitations, de végétaliser davantage cette place. Il y a des arbres malades, mais nous allons essayer d'en garder un maximum. Aujourd'hui, c'est un parking qui n'est pas très avenant. Je ne vois pas bien les difficultés, sachant que l'on gardera les pierres existantes pour en faire des pierres de parement. Nous ne ferons pas d'embâcles. Et nous envisageons d'ailleurs de prolonger le parcours piétons pour éviter de forcément remonter, avec un contournement amovible de la deuxième arche, parce que la première est bouchée, que l'on pourrait mettre en place l'été.

C'est donc plutôt un projet qui me semble orienté vers la Loire. Car nous avons retourné la ville vers la Loire, et nous allons encore accentuer cela. C'est aussi une façon de faire travailler les entreprises. Donc c'est de l'emploi. Et elles en ont bien besoin aujourd'hui dans les travaux publics.

C'est un projet important. Donc, oui, il a un certain coût, mais ce coût est redistribué sur l'économie locale.

Sur les feux, on nous a fait la démonstration que cela sera beaucoup moins congestionné avec des feux programmés, tenant compte des jours, des heures de passage... La durée des feux ne sera pas la même si l'on passe à 8 heures, à 9 heures, à 10 heures. Et il est démontré que c'est beaucoup plus fluide. De temps en temps, cela congestionnera un peu, mais cela, c'est le pont de Loire. Peut-être un jour, un troisième pont ? Mais vous imaginez bien que ce n'est pas à l'ordre du jour, et cela ne se fait pas en 10 ans. Par contre, ce que vous a dit aussi Anne Wozniak est important : si l'on est obligé de faire un rond-point, on va diminuer l'emprise de cette place, y compris pour certains établissements qui pourraient avoir des terrasses ou autres, avec un rond-point qui doit être aux normes.

Et puis, nous avons travaillé cela avec l'élu en charge notamment de l'accessibilité, et de l'autonomie, pour démontrer aussi par A + B que c'est plus compliqué pour les personnes dont la mobilité est réduite de traverser un rond-point que d'avoir ces feux qui peuvent les sécuriser un certain temps. Evidemment, il y aura une piste cyclable dans les deux sens sur la rampe, et sans doute revue au niveau du pont.

J'ajoute que, si l'on doit faire un rond-point, on doit même toucher au pont. Vous imaginez la complexité, compte tenu de la nature de l'ouvrage ! Comme vous l'avez

vu place Carnot ou au 13^{ème} de ligne, on a supprimé les feux quand on a pu le faire. C'est moins d'entretien aussi pour la Ville, et c'est plus dans l'air du temps. Pas à Paris, puisqu'il y a des feux tous les 50 mètres ! Je ne suis pas sûr que cela ne participe pas à la pollution. Mais, en tout cas, en l'occurrence, exceptionnellement pour ce projet, il nous a été démontré par des spécialistes que c'était, semble-t-il, la solution la plus tenable pour éviter des blocages. Sachant qu'après on projette, si on en a les moyens, de revoir tout le boulevard Pierre de Coubertin, dans la continuité de ce que l'on a commencé sur l'arrière de la Maison et la Maison des Sports, le quai de Mantoue. Il y avait un beau projet proposé par Éricq Valvin sur la montée des Princes, sans toucher à la partie remparts, mais à côté. Ce sont des projets qui peuvent se faire en continuité. La problématique Alkern, les barbecues, on est dessus en ce moment. Nous allons renforcer dans sa mise en valeur le parc Rosa-Bonheur, car il n'y a pas assez de personnes qui le connaissent, et ce qui peut être proposé là-bas dans le respect de la nature.

Nous sommes, je pense, dans un sens qui doit pouvoir vous intéresser.

L'idée est que cette place redevienne une vraie place, en enlevant les problèmes de circulation compliquée.

Nous allons refaire une présentation au public le 4 septembre à 18 heures. Nous vous y convierons, et vous pourrez venir, bien évidemment. Il y a une exposition qui est en train d'être montée. Mme Wozniak peut reprendre la parole.

Mme Wozniak –

Les plans et tous les éléments de compréhension du projet seront présentés au public lors d'une exposition, certainement dans le hall du palais ducal, du 24 août au 4 septembre. La réunion publique viendra clôturer l'exposition.

Après, il y aura une consultation. L'ensemble des documents seront mis à la disposition des Neversois, de manière matérielle et dématérialisée, et ils vont pouvoir donner leur avis sur l'ensemble du projet. La consultation commencerait fin juillet.

M. le Maire –

J'ajoute aussi que, partout où nous le pouvons, nous mettons des pistes cyclables. Je prends l'exemple du Mouësse, où nous n'avons pas pu le faire, même si nous avons fait des travaux, en lien avec le Département. C'est donc plutôt un itinéraire bis, mais qui n'est peut-être pas plus agréable pour les cyclistes.

Sur la rue Bovet, nous avons considérablement agrandi les trottoirs. Cela peut être aussi là où les cycles peuvent circuler, et même traverser le site pour l'instant.

J'ai donc du mal à entendre que l'on qualifie cela de « non-sens urbanistique et écologique ».

Nous sommes aussi, et c'est notre programme politique, sur du photovoltaïque, sur la récupération des eaux, qui va être un grand enjeu, sur les bâtiments publics, que ce soit de la Ville ou de l'Agglomération. Bref, beaucoup de projets, qui vont dans l'air du temps, et qui sont nécessaires, d'ailleurs, pour la préservation des ressources.

J'ajoute que, quand vous évoquez, Madame Dupart-Muzerelle, des constructions qui ne sont même pas en recul avenue Colbert, je vous invite à revoir les règles d'urbanisme, et vous verrez que nous sommes obligés et contraints par l'Architecte des Bâtiments de France. Si vous avez vu la Maison des Spécialistes, il a été demandé que la couverture puisse être en harmonie avec l'autre côté de la rue. Même si une équipe municipale majoritaire a quelques pouvoirs, elle a aussi des restrictions, et, avec l'avis de l'architecte des bâtiments de France, toute construction à cet endroit doit être en harmonie avec les constructions en face.

Sachez qu'il y a parfois quelques contraintes, et on ne fait pas toujours ce que l'on veut.

Je voudrais ajouter aussi que nous faisons une large place au végétal. Nous avons planté en six ans, Madame Wozniak...

- Mme Wozniak – 4,5 hectares.
- M. le Maire – Le quartier du Banlay, qui est un des gros projets du mandat, et même au-delà. Je vous avoue que j'ai du mal à comprendre une pétition qui m'a semblé un peu récupérée pendant la campagne pour sauver un pont qui n'a aucun intérêt, si c'est de rendre une frontière artificielle entre ce quartier, que nous allons estomper, et une rénovation en lien avec le Département de la RD 907, qui a été, et j'en sais quelque chose en tant qu'avocat, malheureusement parfois meurtrière. L'idée, c'est d'apaiser aussi, tout en végétalisant les places de stationnement. Nous avons obtenu la Quatrième Fleur l'an passé, ce qui est quand même une performance. Il y a 380 villes en France sur 34 000 communes, et beaucoup souvent plus petites. Nous nous sommes fixés dans ce mandat d'essayer d'obtenir la Fleur d'Or. Vous voyez que nous sommes loin d'être en retard (*inaudible*).
- Mme Charvy – Je vais quand même, si vous me le permettez, donner quelques contre-exemples.
- M. le Maire – Allez-y, et je vous donnerai des contre contre-exemples.
- Mme Charvy – Oui, je sais que vous aimez beaucoup la joute, mais cela ne m'intéresse pas tellement, en réalité.
- M. le Maire – C'est le jeu du dialogue, de l'échange.
- Mme Charvy – Non, ce n'est pas un dialogue, malheureusement, bien souvent...
- M. le Maire – Allez-y, on vous écoute.
- Mme Charvy – Je vais vous donner comme contre-exemple les résultats de la dernière édition du baromètre des villes cyclables, qui sont sans aucune ambiguïté. Vous savez que Nevers est une Ville plutôt défavorable aux vélos...
- M. le Maire – C'est faux.
Nous sommes au milieu du gué.
- Mme Charvy – ...Quand l'enjeu est de tout mettre en œuvre pour un meilleur partage de l'espace public, actuellement dévolu à 80 % à l'automobile, et de lutter ainsi efficacement contre la pollution de l'air.
Ce phénomène est renforcé par le fait que le choix du stationnement gratuit ne permet pas, je vous le rappelle, d'engranger le forfait post-stationnement, que la loi du 1^{er} janvier 2018 destinait à la mise en œuvre d'une politique cohérente de mobilité.
Je prendrais aussi l'exemple de la piscine est également parlant. Alors même que, sur tout le territoire français, sortent de terre des piscines écologiques – je pense à Montreuil –, la toute neuve piscine de Nevers ne montre pas d'ambition dans ce domaine. Si elle présente une gestion de l'eau et de l'énergie plutôt performante, on

est loin du compte. Sa construction, sa gestion des déchets, le confort visuel et olfactif relèvent du niveau de base. Quand cela nous a été présenté en Conseil d'Agglomération, j'ai pu le vérifier.

Dernier exemple, et pas le moindre, celui du plan pour la qualité de l'air, qui, certes, concerne l'Agglomération, mais Nevers évidemment est concerné. Les éléments du bilan 2012-2020 sont sans appel. Il s'agissait de réduire de 20 % les gaz à effet de serre. On s'en est tenu à 3 ou 4 %. Et il était prévu de réduire la consommation d'énergie de 20 %. Le recul n'a été que de 0,4 %.

Je m'arrêteraï là.

M. le Maire –

Je vais vous répondre, Madame Charvy. Vous avez raison, en 2014, il n'y avait rien de fait pour le vélo. Vous étiez la continuité d'une équipe sortante qui l'avait largement oublié.

Je sais que les vérités font toujours mal.

Si l'on est parti de très bas, c'est parce que ceux qui vous ont précédés et à qui vous étiez alliés s'étaient vraiment désintéressés du problème ; comme du patrimoine, comme du reste. Je ne vais pas refaire toute l'histoire. Tous les Neversois le savent, et d'ailleurs, vous parliez du vote, je pense qu'ils se sont largement exprimés à Nevers le 15 mars.

Donc, le vélo, nous y accordons une place importante, sur les mobilités douces, sur les mobilités alternatives.

La situation économique de la Ville de Nevers ne permet aujourd'hui d'exclure quiconque. Donc il faut que tout le monde cohabite, que ce soit les piétons, les adeptes des mobilités douces, qui ont besoin de véhicules, parce que vous m'empêchez pas certaines personnes de devoir se déplacer dans des véhicules. Je souhaiterais que l'on ait une politique incitative sur les véhicules propres, pourquoi pas dans des parkings souterrains, qui sont sous-utilisés, avec des tarifs qui pourraient être attractifs, à condition qu'ils soient équipés de bornes électriques. Après, tout dépend comment est produite l'électricité ; c'est un vaste sujet. L'hydrogène, aussi, qui peut se démocratiser...

Mais la place du vélo, je vous assure que nous l'avons largement augmentée, en fonction de nos moyens. Et si nous n'avons pas pu parfois faire des pistes cyclables, la prochaine qui est prévue, c'est la rue des Grands Jardins, qui va relier Nevers à Varennes-Vauzelles. Nous allons élargir et faire des trottoirs, parce que souvent il n'y a rien pour les cycles, comme la rue des Grands Jardins, pour aller au crématorium, il n'y a rien pour les piétons. Il y a d'autres projets notamment sur le plan cyclable d'agglomération.

Je rappelle aussi que nous avons encouragé la politique d'achat des cycles, en adoptant à l'Agglomération une subvention, ce que nous n'étions pas obligés de faire. Quand l'Etat a repris la main, nous nous sommes désengagés un an, et dès que l'Etat a enlevé cette aide, nous l'avons remise. Cela aussi, c'est à notre actif.

Je rappelle que nous avons installé une société qui est venue au SIVIIM, la société Bik'air, qui a décidé de venir, et qui a décidé maintenant de s'implanter à Nevers, et qui a développé ses vélos à assistance électrique. C'est un dispositif qui fonctionne et qui a été mis en place peu avant la crise sanitaire, mais qui fonctionne au-delà des espérances du porteur, et qui repart très bien. Je rappelle le principe. Il n'y a pas besoin d'abonnement. Vous prenez le vélo où vous le voulez, vous le reposez où vous le voulez. Cela a permis de créer deux emplois locaux aussi. Ce sont de petites sociétés, mais qui ne sont pas négligeables, et y compris parfois pour des emplois peu qualifiés. Je constate des utilisateurs au quotidien. Il y a 25 vélos sur

Nevers, et nous devrions avoir 150 vélos sur l'ensemble des communes de l'agglomération. C'est aussi à notre actif.

Sur la place des mobilités alternatives, je pense que nous y avons contribué. Y compris le Gee-Bee. Je donne l'exemple d'un concessionnaire automobile qui a plusieurs garages, et qui maintenant propose en véhicule de prêt, au lieu que cela soit un véhicule thermique, des Gee-Bee, pour ceux qui le veulent. C'est aussi sur notre incitation, avec la curiosité que l'on a pu susciter. Si vous allez au Domaine du Grand Bois, vous allez voir des Gee-Bee aussi. C'est une société québécoise qui est aussi implantée à Nevers et qui fait assembler ce matériel dans des ESAT, ce qui donne du travail à des personnes en réinsertion ou en difficulté de trouver du travail classique.

Je considère que l'on peut mieux faire, mais nous avons largement progressé en six ans. Et contrairement à ce que vous dites, on n'est pas dans le bas du tableau. Dans ce que j'ai pu lire des études, et au vu des échanges que je peux avoir avec les uns et les autres, ou les associations, nous sommes à peu près au milieu. On n'est pas les meilleurs, on n'est pas non plus les moins bons. Nous fumes les moins bons parce qu'avant nous il n'y avait rien de fait, et nous rattrapons donc le retard petit à petit.

Sur le stationnement gratuit, vous êtes contre, si j'ai bien compris, le stationnement gratuit. Les Neversois seront ravis de l'apprendre. Nous avons une politique de pouvoir d'achat et d'incitation à retourner en ville. C'est une décision qui a été prise en accord avec les commerçants, pour favoriser la fluidité du trafic, et ceux-ci me disent qu'ils constatent qu'il y a parfois plus de fréquentation, et notamment des jeunes, car nous avons mis sur un pied d'égalité les commerces de centre-ville et ceux des zones commerçantes extérieures, où, vous savez que le stationnement est gratuit, et que c'est parfois un argument, car les gens ne pensent pas à la consommation d'essence ou à l'usure du véhicule.

Je pense que, là encore, c'est un progrès pour le pouvoir d'achat des Neversois. Quand on vient à Nevers tous les jours, du temps où c'était payant, c'est à peu près 30 € par semaine, le coût du stationnement économisé. C'est du pouvoir d'achat redonné aux personnes. C'est 700 000 € de moins pour la Ville (*inaudible*), mais nous considérons, à partir du moment où cela a du succès pour les commerces, que c'est prioritaire et que c'est un investissement.

Sur la piscine, c'est vrai, nous n'avons pas retenu votre projet à 23 M€, et les Neversois n'en ont pas voulu. Nous nous sommes contentés d'un projet à 8,5 M€, et à 13 M€ avec les aménagements. Nous avons choisi des solutions simples. Nous aurions pu faire un 50 mètres, mais que l'on doit chauffer ; nous y avons renoncé. L'investissement aurait pu être jouable, mais le coût d'entretien ne l'était pas. Nous sommes des personnes raisonnables, mais néanmoins, vous le savez, Nevers et son agglomération avaient besoin d'une nouvelle piscine.

Vous nous donnez des leçons, mais je rappelle que cette piscine est raccordée sur le réseau de chaleur, que nous allons encore essayer de développer, et qui fait aujourd'hui 33 km.

Nous envisageons un data center à proximité, dont la chaleur chauffera les locaux administratifs, dans lesquels nous avons installé davantage de services de l'Agglomération d'ailleurs (sports, sans doute culture, etc.). Donc, là-dessus, je pense que la piscine, peut-être pourrait être plus performante, mais à quel prix ?

Mais elle est en tout cas très correcte par rapport au respect des normes environnementales, et aux normes esthétiques, que vous évaluez, d'ailleurs, selon je ne sais quels critères.

Quant à la qualité de l'air à Nevers, je ne pense pas qu'elle soit un souci. Cela ne m'apparaît pas être une forte préoccupation de nos concitoyens, et je dois dire qu'au contraire, nous pouvons nous vanter d'avoir une qualité de l'air plutôt agréable, et j'espère que les personnes qui voudront quitter les métropoles ne s'y tromperont pas.

Voilà ce que je souhaitais vous répondre. Je considère quand même que vos arguments me semblent un peu dépassés.

Isabelle Kozmin.

Mme Kozmin – Madame Charvy a pour habitude de critiquer de toute manière notre action en faveur de l'environnement. C'est devenu une habitude. C'est une habitude, de toute manière.

M. le Maire – Donc, Madame Kozmin, vous nous dites que Mme Charvy ne peut pas être d'accord avec nous ?

Mme Kozmin – Non, elle ne peut pas être d'accord avec nous. D'autant plus que Mme Charvy, malheureusement, n'a absolument pas partagé avec nous ses qualités d'experte. Son expertise, nous ne l'avons pas eue lorsque nous avons rédigé le Plan Climat Air Energie Territorial. Il y a eu quelques ateliers, et quelques séances de travail ; vous auriez pu certainement nous guider dans ces bonnes pratiques.

Mme Charvy – *(hors micro)*

Vous y travaillez, c'est bien, mais malheureusement nous n'avons pas eu du tout votre contribution pour nous guider dans les...

Mme Charvy – *(hors micro)*

Mme Kozmin – Comment faire pour améliorer la qualité de l'air ? Nous aurions pu justement profiter de votre expertise.

Mme Charvy critique notre action en faveur des mobilités douces ; nous n'aurions pas fait ce qu'il fallait, nous n'aurions pas fait assez. C'est habituel. Mais, bien dommage de ne pas vous avoir en présence pour nous dire comment améliorer la qualité de l'air ou comment réaliser des économies d'énergie. Nous aurions peut-être avancé plus vite, nous serions peut-être allés plus loin grâce à vous. Malheureusement, vous n'étiez pas là. Dommage.

M. le Maire – Je précise d'ailleurs, pour être complet, que le Plan Climat Air Energie dans son projet et sa proposition a été diffusé à tous les élus communautaires pour leur demander un retour. On avait même, de mémoire, laissé l'été. Je ne crois pas que nous en ayons eu beaucoup.

C'est toujours facile de critiquer quand on ne contribue pas. C'était ouvert à tous les élus de l'Agglomération, y compris, vous, Madame Charvy, même en dehors de votre temps de travail.

Il s'agissait d'une prise d'acte sur les comptes rendus au concédant et sur les avenants, qui ne se vote pas.

Il en est pris acte.

2020-094 **Conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers. Avenants consécutifs à l'approbation des comptes rendus d'activités au concédant (CRAC) au 31 décembre 2019**

(Voir discussion supra)

2020-095 **Site de la Jonction – Régularisation de l'occupation du domaine public fluvial – Convention de superposition d'affectations VNF-Ville de Nevers**

Adopté à l'unanimité.

2020-096 **Rétrocession par Nièvre Aménagement des voiries et espaces publics du lotissement de la Pétroque dans le domaine public communal**

Adopté à l'unanimité.

2020-097 **Soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la santé, du social et de l'économie sociale et solidaire**

M. le Maire –

Nous allons passer au sujet numéro 097, qui est le soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la santé, du social et de l'économie sociale et solidaire. Je voulais préciser des éléments, suite à un article qui est paru dans la presse aujourd'hui. J'ai découvert que la Fédération des Œuvres Laïques avait notifié son départ à Amnesty International, qui appelle au secours en évoquant le risque d'une disparition. Je ne conçois pas qu'une telle association, dont j'ai longtemps fait partie, disparaisse. J'ai donc demandé aux services de la Ville de Nevers de rechercher une solution pour que nous puissions les héberger à nouveau, dans des conditions à définir, pour que l'association puisse poursuivre son action, et notamment la vente de livres, qui lui permet d'avoir un budget de fonctionnement. Je voulais le signaler au Conseil municipal. Il serait quand même dommage qu'une telle association disparaisse de Nevers.

La parole est à M. Couturier. Monsieur l'Adjoint, vous avez la parole.

M. Couturier –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Il s'agit de mettre aux votes des attributions de subventions à des associations de notre territoire.

A commencer par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit, le CDAD. Il a pu bénéficier d'une subvention en 2018 de 2 500 €. Le projet proposé pour 2020 consiste à favoriser l'accès aux droits pour tous les citoyens. En 2019, le CDAD a reçu 2 500 €. Il accorde gratuitement des consultations juridiques délivrées par des professionnels du droit. Le projet 2020 comprend également l'accueil de scolaires lors des audiences solennelles. L'association sollicite une aide de 2 500 €.

L'association nivernaise d'accueil et de réinsertion (ANAR) a pour mission d'insérer des personnes très éloignées de l'emploi, ainsi que des personnes sous main de justice. En 2018, 72 personnes ont bénéficié d'un contrat à durée déterminée d'insertion, dont 38 qui étaient issues des quartiers prioritaires de la ville. En majorité, les salariés sont demandeurs d'emploi depuis plus d'un an. 51,72 % des sorties sont dynamiques en 2018, ayant ainsi pu permettre la réinsertion de personnes. Ils ont pu mener 4 chantiers, que vous trouverez évoqués dans le projet de délibération. Pour 2020, l'ANAR demande, au regard du projet d'aménagement d'une coulée verte, une subvention de 5 000 €.

Réussir 58 est une association qui agit également pour la réinsertion professionnelle, en ciblant prioritairement des personnes en difficultés socioprofessionnelles pour s'insérer ou de se réinsérer dans le milieu professionnel. En 2018, il y a eu 74 500 heures de réinsertion professionnelle, dont 80 % de sorties positives. Le projet qui fait l'objet de la demande de subvention pour Réussir 58 consiste à poursuivre son activité en faveur de ces personnes. La subvention demandée est de 7 000 €.

Je vous propose de répartir comme suit les aides que la commune décide d'attribuer aux associations œuvrant dans le domaine de la santé, du social et de l'économie sociale et solidaire :

Conseil Départemental de l'Accès au Droit : 2 500 €

ANAR : 2 500 €

Réussir 58 : 4 000 €.

M. le Maire – Y a-t-il des demandes d'intervention ?
Monsieur Diot.

M. Diot – C'est simplement une remarque. Au vu de la crise sociale qui s'annonce, mais qui fait plus que s'annoncer, qui est déjà là, à mon sens, ce sont les associations qui vont avoir de gros besoins pour répondre aux besoins des Neversois et des Neversoises. Par exemple, on voit que la subvention versée à l'ANAR en 2020 baisse de 500 € par rapport à celle versée en 2019. A mon avis, il faudra y revenir.
Ne nous interdisons pas une rallonge budgétaire en cours d'exercice, parce qu'il saute aux yeux de tout le monde que cela ne suffira pas. Et ce n'est pas se substituer à l'Etat, Monsieur Suet. Je suis loin d'être favorable à ce que les collectivités paient à la place de l'Etat ce que l'Etat doit payer. Nous avons déjà eu mille fois des débats là-dessus. Mais le rôle des collectivités, notamment des communes et des départements en matière de politique sociale et de solidarité, c'est essentiel pour les populations. On ne peut pas se débiter comme cela.

M. le Maire – (*inaudible*) le CCAS qui n'est pas que le service de soins à domicile ni le portage de repas, mais qui est aussi essentiellement l'aide sociale, l'accompagnement des personnes vulnérables et en difficultés.
Qui souhaite réagir ? Bertrand Couturier.

M. Couturier – Pour répondre à votre question précisément sur la demande de subvention et le montant proposé pour l'ANAR, certes le montant ne correspond pas à la somme demandée, mais il est bon de rappeler que cette subvention serait à compléter par rapport à la commande publique que la Ville peut apporter auprès de cette

association, notamment grâce à une prestation de ramassage de cageots du marché Carnot, qui est estimée à un montant de 1 716 € dont l'association pourrait bénéficier au cours de cette année 2020 dans le cadre d'un marché d'insertion. Après, il y a d'autres opportunités.

Je pense qu'il est bon de rappeler aussi la position de la Ville sur cette politique en faveur de l'économie sociale et solidaire, sur une volonté de soutenir ce tissu associatif qui est important. C'est pour cette raison notamment que j'ai pu aussi rencontrer plusieurs acteurs associatifs de l'économie sociale et solidaire. Et, plus globalement, sur les entreprises de notre territoire.

C'est important d'être à l'écoute, et de comprendre quelles sont leurs problématiques. Nous avons tous une responsabilité par rapport à cela, et je pense qu'il est bon de le rappeler.

M. le Maire –

Monsieur Suet.

M. Suet –

Je voulais répondre à M. Diot que la Ville ne peut pas se subsister à l'Etat ; elle n'en a déjà pas les moyens, et il est bien entendu que nous n'allons pas le faire. Ceci dit, vous ne pouvez pas ne pas reconnaître qu'aujourd'hui on fait beaucoup pour le tissu associatif, et on fait selon nos moyens. Chaque ville fait selon ses moyens. On ne peut pas mettre en difficulté les finances de la Ville pour telle ou telle action. Il peut y avoir des priorités à dégager, mais globalement il faut rester raisonnables.

M. le Maire –

D'autant plus, effectivement, que l'ANAR, il fut un temps, n'était plus du tout aidée par la Ville. Je précise aussi, pour bien connaître cette structure, qu'il y a des fonds d'Etat qui sont destinés à aider ce type de structure (*inaudible*).

Je mets au vote ces propositions d'attribution de subventions.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Merci pour l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2020-098

Une équipe citoyenne au service des personnes isolées – Signature d'une convention

M. le Maire –

Je passe la parole à Amandine Boujlilat pour la délibération n° 098, une équipe citoyenne au service des personnes isolées, avec la signature d'une convention.

Mme Boujlilat –

Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous allons vous proposer la signature d'une convention pour un dispositif que vous connaissez bien, puisqu'il n'est pas nouveau ; nous l'avons mis en place il y a déjà quelque temps. Cela fait plusieurs éditions que nous le réactivons, puisque cela fonctionne très bien.

Avant de vous présenter cette délibération, nous en profitons pour vous présenter un petit film permettant d'illustrer toutes les actions mises en place dans le cadre de ce dispositif pendant la période du Covid 19, notamment pour valoriser tout le travail des agents, pour tenter de l'adapter au mieux durant cette période, et de vous

montrer aussi à quel point cela a pu être bénéfique pour les personnes destinataires de cela.

Pendant la diffusion du film, nous allons vous distribuer un éventail qui sera remis pour l'édition à venir de cet été.

Je reprendrai la parole par la suite.

(Projection d'un film)

C'est bien de pouvoir illustrer en images ce que l'on fait ; cela rend tout de suite les choses plus concrètes.

C'est une façon aussi de valoriser le travail des jeunes et des agents pendant cette période.

Je reviens à la présentation de cette délibération.

Nous vous présentons donc de nouveau ce dispositif. Cette fois-ci nous allons le déployer sur deux éditions cet été. Dans un premier temps, du 8 juillet au 31 juillet, puis du 3 août au 31 août. Toujours avec le même objectif de créer de véritables échanges intergénérationnels, et qui allient des publics de 18-30 ans et des séniors des quartiers politiques de la ville, sans oublier le centre-ville, que nous avons évidemment fléché.

Ce groupe comprend 20 volontaires qui souhaitent s'engager au service des aînés, et qui se sont déjà manifestés. Il a pour objectif de rompre l'isolement des personnes âgées ou isolées.

Ces volontaires agiront en binôme, accompagnés par un éducateur professionnel de l'association opérateur du projet, Interstice sur les périodes que je vous ai indiquées. Les différentes missions, en lien avec la période estivale, seront les suivantes : rendre visite aux personnes âgées et isolées, être à l'écoute, tisser une relation de confiance, et surtout prévenir les effets d'une canicule, et donc communiquer sur le plan canicule.

C'est un projet qui est à nouveau piloté par la Ville de Nevers, avec la contribution, évidemment, du CCAS, avec pour opérateur l'association Interstice pour l'encadrement des jeunes, le suivi des volontaires, et l'accompagnement sur le terrain.

Nous vous proposons une convention de partenariat qui sera conclue entre la Ville et l'association.

Je rappelle qu'en contrepartie de leur implication dans le projet, les bénévoles se verront délivrer une attestation qui leur permettra d'obtenir un financement à hauteur de 1 000 € pour financer leur permis de conduire. Ce n'est pas négligeable, évidemment, pour eux, puisque ce sont, en plus, souvent, des jeunes qui ont des soucis de mobilité, et il est important de pouvoir décrocher ce permis de conduire pour la suite.

Une formation sera délivrée par une infirmière du CCAS, avec la contribution d'un médecin, évidemment, aussi, pour appréhender les bons gestes et les bonnes attitudes, et le protocole à adopter à l'égard des personnes âgées.

Enfin, il y aura la réalisation d'un documentaire, dans lequel les bénévoles seront impliqués, de façon à aborder les sujets que sont la lutte contre l'isolement et la solidarité. Ils seront amenés à participer à la réalisation du documentaire, et notamment à l'écriture du scénario.

Dans ces conditions, je vais vous demander de passer au vote.

M. Chartier – Je souhaite ne pas prendre part au vote, du fait de la présidence d'Interstice.

M. le Maire – Hormis l'absence de vote de Yannick Chartier, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

(M. Chartier ne prenant pas part au vote)

2020-099 **Soutien aux actions contre l'exclusion en faveur de l'insertion – Attribution d'une avance de subvention à l'association Interstice**

M. le Maire – Même chose, Monsieur Chartier, vous ne prendrez pas part au vote pour la délibération que va présenter Amandine Boujlilat sur le soutien aux associations contre l'exclusion en faveur de l'insertion, avec une subvention à l'association Interstice.

Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire.
Cette fois-ci, une proposition de soutien à l'association Interstice.
Je ne vous rappelle pas ses missions ; vous les connaissez bien. Vous savez à quel point le travail de terrain et le travail de rue sont importants, notamment sur les quartiers politiques de la ville, mais pas que sur eux.
La délibération reprend la subvention annuelle à Interstice, que nous proposons pour la somme de 110 000 €, comme l'année dernière, avec une précision toutefois, c'est qu'une avance de 50 000 € a été attribuée selon la procédure exceptionnelle mise en place durant la crise sanitaire, puisque l'association aurait pu se retrouver en difficulté si nous ne l'avions pas activée.
Elle assure un travail important de terrain, en particulier sur les quartiers est et les quartiers ouest de Nevers.

M. le Maire – Pas de questions ?
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Merci pour ce vote à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

(M. Chartier ne prenant pas part au vote)

2020-100 **Dérogations au repos dominical pour les soldes d'été et attractivités commerciales**

M. le Maire – Avant de passer la parole à Mme l'adjointe au commerce, Pierrette Concile, j'ai oublié de vous donner une information. Je pense que cela vous satisfera, Monsieur Morel. J'avais oublié de vous présenter Isabelle Laudet, qui est Directrice générale

adjointe des services à titre supplémentaire à Jean-Pierre Augé et à Philippe Laroye depuis le 1^{er} juillet 2020. Vous voyez que nous faisons confiance aux femmes.

- M. Morel V – Je n'ai pas dit que vous ne faisiez pas confiance aux femmes.
- M. le Maire – Je ne dis pas que vous ne l'avez pas dit. Je vous dis que nous pensons aux femmes, sans que vous nous le disiez.
- M. Morel V – Ne mélangeons pas le nom des rues et les personnes qui travaillent à côté de vous ; cela n'a absolument pas de sens.
- M. le Maire – C'est vrai que l'on a pas prévu d'appeler une rue Isabelle Laudet pour l'instant. Mais c'est peut-être mieux pour elle.
Madame Concile, je vous laisse le soin de présenter la délibération qui concerne les dérogations au repos dominical pour les soldes d'été et attractivités commerciales.
- Mme Concile – Il s'agit de la délibération concernant les ouvertures dominicales.
Le Code du travail permet de déroger à la règle du repos dominical pour les commerces de détail situé sur le territoire communal.
Ces articles relatifs aux dérogations au repos dominical permettent aux communes depuis 2016 d'accorder au maximum 12 dérogations, au lieu de 5 auparavant.
Cette dérogation est liée au décalage de la date des soldes en raison des difficultés économiques affrontées par les commerçants et permet d'ajouter d'autres dates qui correspondent à des journées attractives.
Veuillez trouver ci-dessous les nouvelles dates retenues par la ville de Nevers, pour l'année 2020.
- Dimanche 12 janvier (du fait que les soldes d'été ont été repoussés au 15 juillet - soldes d'hiver)
 - Dimanche 28 juin
 - Dimanche 05 juillet
 - Dimanche 19 juillet (soldes d'été) – Rajouté suite à la nouvelle date des soldes d'été.
 - Dimanche 26 juillet (soldes d'été) - Idem
 - Dimanche 2 août (soldes d'été) - Idem
 - Dimanche 30 août (Rentrée scolaire)
 - Dimanche 15 novembre (Braderie)
 - Dimanche 06 décembre (Marché de Noël – Fêtes de fin d'année)
 - Dimanche 13 décembre (Fêtes de fin d'année)
 - Dimanche 20 décembre (Fêtes de fin d'année)
 - Dimanche 27 décembre (Fêtes de fin d'année)
- M. le Maire – Merci. Y a-t-il une demande d'intervention ?
- Mme Gerbe – Même si cela a déjà, *a priori*, été voté pour les autres dimanches, nous souhaiterions rappeler que c'était la loi dite Macron qui autorisait les maires à accorder au maximum 12 dérogations. Et là, 12 dérogations, c'est donc le nombre maximal autorisé par la loi. Ce qui nous paraît quand même assez excessif. Notre commune n'est pas particulièrement vouée à un tourisme commercial. Nous habitons une belle ville, où les gens aiment le dimanche, le seul jour où ils peuvent

se retrouver sans contraintes, se promener, se reposer, bricoler, organiser des fêtes de famille, des fêtes du sport, etc.

Pour plusieurs raisons, nous sommes contre cette délibération.

Tout d'abord, parce que nous pensons que le repos dominical est important pour le bien-être de tous les Neversois et les Neversoises, et pas seulement ceux qui travaillent.

Travailler le dimanche doit rester une exception. Travailler 12 dimanches par an, c'est un dimanche par mois en moyenne – désolée de faire de la mathématique de base –, et cela nous semble beaucoup trop. Ce n'est plus de l'ordre de l'exception, 1 sur 4.

La notion de volontariat des salariés est discutable. Les salariés sont volontaires pour travailler le dimanche souvent pour des raisons financières et/ou pour se faire bien voir de leur employeur. Ils seraient bien mieux chez eux à se reposer et à profiter de leurs proches. J'y pense encore plus à l'issue de cette période assez stressante du Covid, où ils ont dû travailler dans des conditions particulièrement oppressantes.

Par exemple, pour le dimanche 27 décembre, les gens ne seraient-ils pas mieux en famille à faire du shopping qu'à travailler ? C'est après Noël, et les fêtes de fin d'année sont passées.

L'argument commercial, ensuite, est souvent avancé pour les dérogations au repos dominical. Mais on ne dépensera pas plus parce que les commerces sont ouverts 12 dimanches par an.

On peut défendre ces ouvertures sous prétexte que cela va créer de l'emploi ou une dynamique économique ; ce n'est pas vrai. On a de plus en plus conscience, et encore plus depuis le confinement, il me semble, que consommer à outrance n'est plus la priorité, que le partage, le temps passé ensemble sont bien plus important que la consommation 7 jours sur 7.

Pour toutes ces raisons, les élus de Nevers Ecologique et Solidaire demandent à revoir à la baisse le nombre de dérogations au repos dominical, et voteront contre cette délibération.

Notre conviction est qu'autoriser ces 12 dimanches travaillés n'a aucun gain économique, mais dégrade les conditions de vie des salariés et le bien-être des proches.

Par ailleurs, nous avons une question. Il est précisé dans la délibération qu'un courrier a été envoyé aux organisations syndicales le 11 juin. Avez-vous les réponses ?

M. le Maire –

Je n'ai pas de réponses. Vous en avez eu, Madame Concile ? Vous pouvez les évoquer.

Mme Concile –

Je voulais juste dire que cela m'est difficile d'entendre ce que vous expliquez. Effectivement, pendant la crise du Covid, il y a beaucoup de salariés qui se sont retrouvés en chômage partiel, et ils n'ont donc pas travaillé du tout et ils ont été payés moins que d'habitude. En fait, les ouvertures dominicales, c'est pour offrir la possibilité à certains commerçants, à ceux qui le souhaitent, d'ouvrir pour remonter leur chiffre d'affaires.

Quand j'entends que le dimanche on est mieux chez soi, oui, c'est une façon de voir les choses. Cependant, aujourd'hui, il y a des magasins qui vont fermer et des personnes qui vont se retrouver au chômage, peut-être parce que leurs patrons n'auront pas fait le bon choix d'ouvrir les dimanches, et justement de créer de l'activité, de remonter le chiffre d'affaires, si bien qu'il y aura des licenciements.

Or, le dimanche est une façon de développer son chiffre d'affaires. C'est une façon de faire progresser son activité.

Franchement, on parle de crise économique à venir qui sera sans doute plus forte que ce que l'on a en ce moment. Cela m'est vraiment difficile d'entendre qu'il ne faut pas ouvrir les dimanches. C'est une façon de voir les choses, mais ...

Mme Gerbe – Nous n'avons pas dit qu'il ne fallait pas ouvrir les dimanches. Nous intervenons sur le nombre de 12 dimanches.

Mme Concile – Nous validons le fait qu'il y aurait 12 possibilités d'ouverture un dimanche, mais chaque commerçant n'est pas obligé d'ouvrir les 12 dimanches. Il choisit dans la liste les dimanches qui l'intéressent pour l'animation commerciale. L'idée, c'est vraiment de booster le commerce, et de faire en sorte qu'il n'y ait pas plus de magasins qui ferment qu'il n'y en a déjà.

En ce qui concerne votre demande relative aux syndicats, le syndicat CFE-CGC a répondu favorablement. L'association des Vitrites de Nevers aussi. Mais nous n'avons pas eu de réponses pour ce qui concerne les autres syndicats, à qui nous posons tous les ans la question.

M. le Maire – Jean-Luc Dechauffour.

M. Dechauffour – Je voulais juste pointer une incohérence. Madame nous dit que les salariés pourraient faire du shopping le 20 décembre. Si le commerce est fermé, je ne vois pas comment on va pouvoir faire du shopping. Je voudrais juste pointer cette petite incohérence. Par qui vont-être tenus les commerces le dimanche 20 décembre ?

M. Diot – Ce n'est évidemment pas le petit commerce qui est en cause, là, c'est que l'on autorise l'ouverture y compris de surfaces comme le Géant Casino. Tout le monde sait que l'ouverture des magasins le dimanche profite davantage à la grande distribution qu'aux petits commerçants. C'est cela le problème, Madame Concile.

A mon sens, dans les semaines et les mois à venir, le facteur limitant, cela ne va pas être les horaires d'ouverture du Géant Casino ; cela va être le pouvoir d'achat des gens. Et on pourra ouvrir la nuit aussi ! On n'achètera pas davantage si on n'a pas l'argent !

Je comprends. Vous avez souhaité augmenter, et passer de 8 dimanches à 12, pour effectivement tenter de rattraper le temps perdu, du fait du Covid. Cela s'entend. Ceci dit, comme l'a dit Rose-Marie Gerbe, un dimanche sur quatre, cela ne fait plus partie des exceptions. Le volontariat, chez les salariés, dans ces conditions-là, cela n'existe pas ! Essayez de travailler si votre patron ne veut pas ! Et essayez de ne pas travailler si votre patron veut ! Voilà, vous avez compris ce que c'est, le volontariat dans le commerce.

M. le Maire – Il y a aussi des patrons qui se retrouvent avec leurs salariés, et c'est souvent la majorité, notamment dans le petit commerce.

Vous nous reprochez parfois de ne pas être dans un monde réel, mais, là, c'est moi qui vous le fais, ce reproche. Il faut peut-être être dans le monde réel d'une année exceptionnelle. Effectivement, jusqu'à présent, ce n'était peut-être pas forcément ce que nous autorisons ; c'était plutôt 10, ou 9. Mais, là, compte tenu de la situation, où nombre de commerces ont été fermés plusieurs mois, et c'est une question de survie, nous considérons que cette proposition, qui n'est pas une obligation, est une latitude et une facilité que nous offrons.

Après, nous ne pouvons pas dire que tel commerce a le droit d'ouvrir et pas tel autre commerce. Cela ne fonctionne pas. La loi est la même pour tout le monde. Après, la vraie responsabilité, ce n'est ni vous ni moi qui la portons, ce sont les consommateurs ; à eux de faire les choix, à eux de faire les bons choix. Ils ont profité de la proximité, et nous avons tout fait pour la soutenir ; nous avons créé des *drive* fermiers, il y a eu des tas de choses que nous avons suscitées ou accompagnées. C'est le consommateur qui fera son choix.

Et pour ce qui est de ces ouvertures le dimanche, on tient compte aussi qu'il n'y aura pas la braderie, il n'y aura pas un certain nombre d'événements, parce que l'on ne peut pas se réunir à plus de 5 000 personnes. Je ne sais pas si la braderie cumule 5 000 personnes, mais c'est très compliqué de le vérifier et de compter. En accord donc avec les commerçants, elle sera reportée, voire annulée.

Il y a donc des événements qui ne vont pas se tenir, et qui ne vont pas permettre à certains commerces d'ouvrir alors qu'ils auraient dû le faire dans d'autres cadres. Nous allons au maximum soutenir l'animation ; c'est ce qui fait venir en ville. Le marché fonctionne très bien en ce moment. Nous allons aussi créer des animations devant la Chambre de Commerce et d'Industrie, favoriser les associations pour leur mettre un espace public à disposition, etc. Les « Z'accros d'ma rue » deviennent les « P'tits Zaccros » cette année ; nous leur avons demandé de travailler sur une présence en zone piétonne en centre-ville. Mais si le magasin n'est pas ouvert, il n'en bénéficiera pas.

C'est donc une facilité, une faculté qui est donnée, pour sauvegarder l'emploi.

Monsieur Diot, j'entends, et j'entends même très bien que tous ceux qui sont à leur compte ont beaucoup souffert, mais il y a aussi des gens qui ont gardé du pouvoir d'achat : les fonctionnaires, les retraités. Ils sortent de la crise avec plus de pouvoir d'achat qu'au début. Je ne sais plus combien de milliards ont été thésaurisés sur les comptes en banque. Au-delà des actions de solidarité que nous avons vues, la vraie solidarité d'une nation, c'est que ceux qui ont pu, tant mieux, au moins conserver leur salaire par rapport à tous ceux qui en perdu ou qui n'ont eu aucun revenu si ce n'est ceux de l'Etat, ils consomment, ils recréent de la TVA pour continuer à alimenter l'Etat, parce l'Etat, ce n'est rien d'autre que nous, et nos impôts. Ce n'est pas un nuage qui passe et qui va lâcher de l'argent.

Donc, il est important que cette consommation reprenne, et que ceux, parce que c'est ainsi, qui ont pu conserver leur niveau de salaire ou leur niveau de retraite, parce qu'ils ont moins dépensé, parce qu'ils ont moins voyagé, puissent remettre en circulation leur consommation, raisonnable, et effectivement, si possible, dans les commerces de proximité, mais cela, ce n'est ni vous ni moi qui en décidons.

Par contre, c'est vous ou moi qui pouvons le favoriser, y compris en autorisant cette ouverture. Certes, c'est vrai que ce sera aussi une ouverture pour d'autres plus grandes surfaces, qui, je le rappelle aussi, n'ont pas été décidées par nous, mais bien avant nous, desquels vous êtes en continuité. Et qui, d'ailleurs, sont de l'emploi.

Que l'on aime ou pas, c'est de l'emploi. A chacun de s'y retrouver. A chacun d'en prendre la responsabilité au niveau de sa consommation. C'est une faculté que nous ouvrons.

Maintenant, je fais une petite parenthèse de reprise, parce que, de toute façon, on a ces remarques sur l'ouverture le dimanche chaque année. Vous savez d'ailleurs que c'est du ressort *in fine* de l'Agglomération, et de son président. Je le dis, parce que c'est le système que j'ai souhaité adopter, en en parlant aussi avec les autres élus. Donc si le Président de l'Agglomération ne s'y oppose pas, ou que, si cela vient en débat à l'Agglomération et qu'elle ne s'y oppose pas, c'est validé.

J'ai pris ce parti-là parce que je considère que c'est un besoin aussi pour relancer une ville, en plus d'un certain nombre de moyens que nous avons obtenus de l'Etat ou que nous avons nous-mêmes mis en place. Mais je fais cette parenthèse, parce que j'ai reçu à l'Agglomération les syndicats, et j'ai échangé avec eux, parce que je peux comprendre aussi qu'il faut respecter les droits des salariés. Je faisais, quand j'avais plus de temps, beaucoup de droit du travail, côté salariés ou côté employeurs, peu importe, mais il faut que chacun se retrouve dans le respect des droits, et il y a un Code du travail pour cela.

J'ai demandé à être informé le premier, soit par les partenaires sociaux, soit par les personnes, et que l'on me démontre que l'on a obligé les salariés à travailler, et qu'il y a eu des salariés en souffrance à cause de certaines ouvertures le dimanche. Et je pense que certains salariés saisissent les syndicats. Mais je n'ai eu aucune remontée, mais ce n'est pas faute de l'avoir suscité.

Mais attendez, il n'y a pas que de mauvais employeurs et de bons salariés ; il y a aussi des salariés très solidaires de leurs patrons parce qu'ils savent que leur emploi, il dépend d'eux, et s'il n'y a pas de patrons, il n'y a pas de salariés. Après, c'est une question d'équilibre des droits. Et donc à ce jour, depuis plus de six ans, je n'ai été saisi par personne, y compris les partenaires sociaux qui pourraient le faire pour décomplexer un salarié qui pourrait se sentir en danger s'il dénonce quelque chose. Je n'ai été saisi par personne de la moindre difficulté du travail le dimanche. Et je rappelle que théoriquement c'est sur la base du volontariat du salarié que l'on travaille le dimanche, avec des compensations financières.

M. Diot – *(hors micro)*

M. le Maire – Monsieur Diot, vous n'avez pas le monopole de la vraie vie. Je ne suis pas né avec une cuillère en or dans la bouche. Ni plus ni moins que vous, je connais la vraie vie, et j'accompagne souvent des gens en difficultés dans le cadre de mon métier. Donc là-dessus je n'ai pas apprendre de choses de vous. J'ai pas non plus de monopole, mais ne le revendiquez pas. Et je suis désolé, aujourd'hui, que l'on me fasse la démonstration qu'il y a à Nevers ou sur l'agglomération des salariés en difficultés parce qu'on leur exige un travail le dimanche dans des conditions insurmontables. Donc, à partir de ce moment-là, c'est une porte que nous ouvrons. A chacun de la prendre. Je pense que la priorité, déjà dans une ville comme nous, c'était le maintien du commerce. Une ville sans commerce est une ville sans cœur, c'est un cœur qui ne bat plus. De surcroit, aujourd'hui, on sauve un maximum d'emplois et d'activités. C'est dans ce sens que nous faisons cette ouverture, et je considère que les combats d'arrière-garde, en l'année 2020, n'ont pas trop leur place aujourd'hui quand il s'agit de la vie de familles et de revenus de familles.

Nous avons quand même à nous positionner sur ces ouvertures le dimanche.
Madame Dupart-Muzerelle.

Mme Dupart-Muzerelle – Merci.

Mais je ne pense pas que ce soit un combat d'arrière-garde de défendre le droit des femmes, très souvent, qui travaillent le dimanche, et qui sont en général très très mal payées, et qui travaillent à mi-temps, et qui sont obligées de travailler le dimanche et de laisser leur famille.

M. le Maire –

Je n'ai pas la proportion de ceux qui travaillent le dimanche chez les hommes et les femmes. Je connais pas mal d'hommes aussi qui travaillent. Il y a aussi des commerces où il y a des hommes qui sont salariés, Monsieur Diot. Allez dans les magasins de fleurs, dans les jardinerie... Il y a beaucoup d'hommes qui travaillent. Il n'y a pas que des femmes. Pardonnez-moi, mais je suis très attentif à la place des femmes dans la société, ni plus ni moins que vous, mais très attentif à cela. Et parmi nous, et dans toutes les instances. Mais ne stigmatisez pas systématiquement, s'il vous plait, parce qu'il y a aussi des hommes qui sont concernés par cela, et je pense qu'il faut réfléchir en termes de salariés, et pas en termes de genres dans ce type de domaine.

Après, il y a des salariés, et s'ils ne sont pas respectés, il y a des instances syndicales, il y a des avocats, il y a des conseils de prudhommes. Il y en a qu'ils n'hésitent pas à saisir, si leurs droits ne sont pas respectés. Je ne vois pas pourquoi cela ne serait pas le cas pour le travail le dimanche, et j'ai parfois eu des cas, à titre professionnel, de cela. Donc je sais aussi de quoi je parle, et je pense, Madame Dupart-Muzerelle, que vous le savez aussi.

Il y a une mesure à faire dans tout cela. Moi, je ne dis pas qu'il faut ouvrir tous les dimanches à tout le monde. Je dis que les commerçants, qu'ils soient petits ou grands, sont responsables. Que ce sont des gens qui sont quand même, et pour la grande majorité, respectueux de leurs salariés, et vice-versa, et qu'ils ont le sentiment d'être dans la même barque. Si ça marche, cela marchera pour tout le monde, et si cela ne marche pas, c'est tout le monde qui sera perdant.

Nous facilitons un peu les choses. A chacun de le faire, et si vraiment il y a des difficultés, qu'on en soit prévenu.

Je vous propose de voter pour ces autorisations d'ouverture le dimanche au nombre de 12.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Merci pour cette majorité.

Oppositions : 6

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

2020-101

Accueils complémentaires à l'enseignement dans les écoles publiques de Nevers – Mise en œuvre du dispositif 2S2C

M. le Maire –

Nous allons examiner la délibération n°101 sur le dispositif 2S2C qui a été mis en œuvre notamment pour cet été. Je vais passer la parole à Mme l'Adjointe à la Jeunesse.

Mme Gallois -

Merci, Monsieur le Maire.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'avec la mise en œuvre du confinement au mois de mars, les collectivités locales ont été appelées à jouer un rôle de proximité déterminant. Dans ce contexte d'engagement au service des enfants et des familles, la Ville de Nevers a souhaité mobiliser l'ensemble de ses services autour de l'objectif de l'ouverture des écoles, tant sur le plan logistique et sanitaire que sur le volet éducatif, avec la mise en œuvre d'un dispositif d'appui à la rescolarisation des élèves du territoire.

Dans sa circulaire du 4 mai 2020, relative à la ré-ouverture des écoles en post-confinement, le Ministre de l'Éducation a détaillé les modalités d'accueil des élèves dans les établissements, et a notamment laissé la possibilité aux collectivités de proposer, sur le temps scolaire, des accueils complémentaires à l'enseignement.

Ce dispositif, nommé 2S2C pour Sport Santé Culture Civisme, avait pour objectif d'accroître les capacités d'accueil des écoles dans un contexte où le protocole sanitaire ne permettait plus aux équipes enseignantes de recevoir l'ensemble des élèves.

Après une première rentrée le jeudi 14 mai qui a vu la re-scolarisation de moins de 20 % des effectifs en moyenne, il est apparu nécessaire d'envisager le déploiement du dispositif 2S2C en vue du retour probable d'élèves en quantité plus importante, à compter du 2 juin dans certaines écoles.

Après une phase de concertation accélérée avec la DSDEN et les écoles publiques du territoire, 20 accueils complémentaires de l'enseignement ont été déployés durant 5 semaines, sous la responsabilité de l'Education nationale, au bénéfice de 5 écoles maternelles et 11 écoles élémentaires publiques (sur 12 maternelles et 13 élémentaires au total). Il a été proposé, chaque jour, de 8 à 24 places supplémentaires dans les écoles qui ont sollicité le dispositif. Facilitant une alternance entre enseignants et animateurs, ils ont permis l'accueil permanent à l'école d'un nombre plus important d'élèves. Il est apparu nécessaire de maintenir le dispositif jusqu'au 3 juillet, malgré l'allègement du protocole sanitaire à partir du 22 juin.

Le dispositif 2S2C, qui a mobilisé une quarantaine d'intervenants associatifs rémunérés par la Ville, fait l'objet d'un conventionnement entre la DSDEN et la collectivité, et prévoit une participation financière partielle de l'Etat, à savoir 110 € par jour pour 15 élèves accueillis.

Dans le strict respect du protocole sanitaire applicable au sein de l'école, des activités variées ont pu être proposées, la matinée comme l'après-midi, avec une exigence de qualité. C'est pour cela que la Ville a proposé des groupes ne dépassant pas 8 élèves

Par ailleurs, il est bon de rappeler que, pour enrichir cette démarche, la Direction du Développement Culturel et la Direction du Sport et de l'Événementiel ont proposé plus de 60 actions sportives et culturelles à destination de toutes les classes, du 15 juin au 3 juillet 2020.

La présente délibération décide d'autoriser le maire à signer la convention 2S2C avec la DSDEN de la Nièvre, qui porte donc l'engagement de la Ville de Nevers à mettre en œuvre des accueils complémentaires de l'enseignement dans les écoles, et qui permet à l'Etat de procéder au remboursement partiel à la Ville de Nevers des sommes engagées par celle-ci pour financer ce dispositif.

Elle autorise également le maire à signer les conventions de prestations avec les structures socio-éducatives relatives à la mise à disposition de la Ville de Nevers du personnel d'animation nécessaire à la mise en œuvre du dispositif 2S2C.

- M. le Maire – Madame Charvy.
- Mme Charvy – Ce dispositif a existé. Je n'en ferai pas le bilan pour Nevers, puisque vous avez donné quelques éléments sur le sujet.
Mais je voudrais rappeler un principe. C'est ce que les élus de Nevers Ecologique et Solidaires ont fait ce soir. Je voudrais rappeler que ces activités doivent se faire en complémentarité des enseignements, mais en aucune façon elles ne doivent se substituer aux enseignements sous la forme de continuité pédagogique. Je dis cela pour l'avenir.
S'il est spécifié notamment que les activités physiques et sportives se différencieront, ou se sont différenciées de la mise en œuvre des programmes d'éducation physique et sportive, le risque d'externalisation des enseignements physiques, sportifs, culturels et civiques est réel, surtout avec ce ministre. Le développement de ce dispositif signifierait en fait le renforcement des apprentissages désignés comme fondamentaux par l'ex-ministre Blanquer et le nouveau ministre Blanquer pendant le temps d'enseignement, renvoyant ainsi les activités sportives, culturelles et civiques aux intervenants extérieurs.
Les 2S2C renforceraient également l'entrisme des clubs sportifs à l'école, déjà engagé par la labellisation Génération 2024, avec des demi-journées consacrées aux sports encadrées par des animateurs et animatrices affilié(e)s aux fédérations. Et les finalités de l'enseignement du sport à l'école sont ainsi brouillées au profit de ces dimensions compétitives plutôt que sanitaires, émancipatrices ou coopératives.
Et donc il est important de réaffirmer – je dis cela pour l'avenir – que ce qui relève de l'enseignement de l'école est obligatoire pour toutes et tous et garantit le droit et à l'égalité sur tout le territoire. Des moyens très divers des collectivités, l'entrisme du privé, la délégation de clubs sportifs aux associations culturelles et autres, généreraient de nouvelles inégalités territoriales.
C'est un propos qui rappelle des principes pour l'avenir, tout simplement.
- Mme Gallois – Je me permets de répondre, Madame Charvy. Le dispositif 2S2C a été mis en place dans le cadre de la crise sanitaire, et n'a pas vocation à s'étendre normalement dans la même mise en œuvre.
J'entends bien vos craintes, et j'ai connaissance aussi, par le biais des fédérations syndicales unitaires de la Nièvre de propos qui sont partagés par l'ensemble des syndicats. On ne sait pas ce qu'il va en être de l'avenir. Cela émane de l'Etat, et nous soutenons le déploiement de ce dispositif dans la mesure où c'était nécessaire pour les élèves d'avoir un accueil qui puisse être mis en œuvre rapidement et dans une mesure plus diversifiée. Il faut être vigilant, c'est tout.
- M. le Maire – Je vous avoue que je ne comprends pas vos réticences, Madame Charvy. C'est la continuité. Vous voyez le loup partout, si je puis dire. Qui a prévu d'externaliser à terme tout cela ? Nous travaillons sous contrôle de l'Education nationale.
Vous connaissez bien le ministre ? On l'invitera. Comme cela vous pourrez échanger avec lui.
Franchement, je ne vous comprends pas ce systématisme de craintes. Cela devient presque de la paranoïa, pardonnez-moi ; mais nous avons rouvert nos établissements scolaires au mieux pour accueillir plus d'élèves, plus d'enfants, ce qui est aussi une nécessité pour la socialisation, pour les familles, et le contenu

pédagogique est sous contrôle de l'Education nationale ; nous sommes juste facilitateurs.

Je vous avoue que ces postures sont bien éloignées d'un projet qui est un projet temporaire, et pour faciliter des occupations intelligentes pour nos élèves.

Monsieur Diot.

- M. Diot – Monsieur le Maire, ce que dit Nathalie Charvy, c'est l'expérience qui parle, quand même ; c'est que des épisodes comme celui du coronavirus, cela permet d'expérimenter un certain nombre de choses qui potentiellement peuvent devenir la règle dans les années qui viennent. Simplement, c'est une prévention, une crainte, une volonté d'être vigilants pour que ces fameux 2S2C ne servent pas de pont avant pour des expérimentations qui puissent devenir la règle systématique dans les années à venir.
Quand même, on suit un peu la politique de l'Education nationale, et on sait quelles sont les volontés réelles du ministère de l'Education en la matière.
Très bien, cela a été fait dans un cadre exceptionnel ; il faut que cela reste dans un cadre exceptionnel.
- M. le Maire – Cela s'appelle un procès d'intention.
- M. Diot – Vous appelez cela comme vous voulez.
- M. le Maire – Ou alors un principe de précaution, selon lequel finalement il ne faudrait pas le faire ? Au cas où ?
- M. Diot – Nous ne disons pas que nous voterons contre. Ce que nous disons là, ce n'est pas contre vous, Monsieur le Maire. Vous êtes parano ! Ce que nous disons, c'est qu'il y a danger à expérimenter des choses comme cela, et il faut mettre un coup d'arrêt, il faut dire que l'école de la République, ce n'est pas l'externalisation à tout va des enseignements, c'est tout.
- M. le Maire – Vous vous rendez compte que, quand on est dans une situation exceptionnelle et que l'on essaie de donner un coup de main à des contenus pour les enfants...
- M. Diot – Justement, Monsieur le Maire, nous sommes d'accord, et nous allons le voter...
- M. le Maire – Je finis, Monsieur Diot, parce qu'au bout d'un moment, je ne le prends pas contre moi, mais je ne comprends pas. En tant qu'observateur, je ne comprends pas votre positionnement. Je pensais que c'était une délibération qui pourrait nous réunir. Il n'est pas question d'inscrire ce dispositif en lieu et place de l'Education nationale, au sens large du terme. Donc je ne comprends pas.
- M. Diot – Ben, alors, je vais me répéter.
- M. le Maire – Allez-y. Faites-nous une démonstration, parce que je ne comprends pas.
- M. Diot – Nous allons voter cette délibération. De toute façon, les choses sont faites. Simplement, il faut que cela reste une expérimentation limitée au cas de crise majeure, comme le coronavirus. Point.

- M. le Maire – Il me semble que c'est ce qui est marqué dans la délibération, Monsieur Diot.
- M. Diot – Bien sûr. Sauf que nous suivons un peu la politique nationale, et nous savons qu'il y a comme cela des ballons d'essai, que l'on revoie ressortir deux ou trois ans plus tard. Et surtout quand on suit la politique de l'Education nationale, on sait que ce sont des volontés qui sont sous-jacentes. Donc, nous ne sommes pas dupes. On le fait cette année. Nous serons vigilants à ce que cela ne devienne pas la règle. Et nous le votons, Monsieur le Maire.
Votre soutien au gouvernement vous perdra. Vous voyez le mal partout.
- M. le Maire – C'est plutôt vous, là. C'est plutôt vous qui voyez le mal partout.
On passe une délibération, me semble-t-il, intéressante pour les enfants du territoire, et c'est vous qui êtes dans la suspicion permanente, et c'est moi qui vois le mal partout ? Mettez une glace devant vous, pardonnez-moi, mais, là, je pense que vous vous trompez de personnage.
Je souhaite que l'on vote ce projet. Ce n'est pas une question de soutenir le gouvernement ou pas. C'est une question d'occuper nos enfants de façon intelligente, en accord avec l'Education nationale sur un accompagnement, auquel la ville de Nevers se limite.
Je ne comprends pas ces espèces d'atermoiements sur des décisions qui sont positives, ponctuelles, comme c'est écrit dans la délibération, mais vous partez dans des considérations comme si l'Education nationale allait en faire un principe...
C'est une interprétation.
- M. Diot – Monsieur le Maire, Madame Gallois nous a dit qu'elle avait sous les yeux la lettre du principal syndicat d'enseignants. Ce n'est pas des hurluberlus. Ils disent la même chose que nous. Donc, excusez-moi, nous ne sommes peut-être pas tous des paranos, et des fous furieux ; nous voyons ce qui se trame. C'est tout. Et nous sommes vigilants. Et nous le disons.
- M. le Maire – Soyez vigilants. Nous, nous allons être efficaces, et réactifs.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
En plus, on est d'accord. C'est souvent quand on est d'accord que l'on discute.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2020-102

Modulation de la tarification municipale applicable aux accueils collectifs de mineurs

- M. le Maire – Nous allons poursuivre encore quelques délibérations, Madame l'Adjointe à la Jeunesse, sur la modulation de la tarification municipale applicable aux accueils collectifs de mineurs. S'il vous plait.
- Mme Gallois – Dans le contexte de la crise sanitaire, du confinement qu'elle a engendré et d'une fréquentation partielle des écoles par les élèves depuis le mois de mai, le retour des enfants en collectivité dès l'été nous paraît être un enjeu éducatif majeur, et la socialisation des enfants doit être fortement encouragée sans attendre la rentrée de septembre.

La Ville de Nevers souhaite participer activement au retour des enfants vers le collectif en s'appuyant notamment sur nos accueils de loisirs que nous déployons à travers à travers un marché public avec des associations gestionnaires.

La Ville de Nevers souhaite inciter les familles à y inscrire leurs enfants. C'est pourquoi elle propose, par cette délibération, d'appliquer à l'ensemble des familles une baisse automatique de 50 % sur les tarifs d'inscription et de restauration des accueils collectifs de mineurs de la Ville pour toute consommation de prestations du lundi 6 juillet au vendredi 28 août 2020.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2020-103

Signature d'une convention de prestation de service ordinaire avec la CAF et modification de la tarification des garderies périscolaires

M. le Maire – Madame Gallois, vous avez toujours la parole pour la délibération n° 103 pour la signature d'une convention de prestation de service avec la Caisse d'Allocations Familiales et la modification des tarifs des garderies périscolaires.

Mme Gallois – La Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre accompagne le développement des temps périscolaires mis en œuvre par la Ville de Nevers depuis de nombreuses années.

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) depuis 2012, l'organisation de la pause méridienne par les services municipaux a bénéficié du soutien financier de la CAF au titre de la Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ), jusqu'à 172 915 € par an lors du dernier CEJ 2016/2019. Cela a contribué à améliorer la qualité d'accueil des enfants sur ce temps, devenu essentiel pour les familles pendant les périodes scolaires.

Avec la volonté d'un développement qualitatif de ses services périscolaires, la Ville de Nevers sollicite depuis le 1^{er} janvier dernier l'agrément de la Pause méridienne en accueil de loisirs auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), conditionnant la poursuite du soutien financier de la CAF à travers une Convention Territoriale Globale (CTG), dispositif partenarial qui se substitue au CEJ à partir de l'année 2020.

En marge de la CTG, l'agrément DDCSPP de la Pause méridienne et de la garderie périscolaire du matin en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) permet à la CAF de développer un financement supplémentaire au bénéfice de la collectivité à partir du 1^{er} janvier 2020.

Ce dispositif, appelé Prestation de Service Ordinaire (PSO), est calculé en fonction de la fréquentation des prestations par les publics et doit faire l'objet d'une convention entre la CAF et la Ville de Nevers.

Elle engage cette dernière à :

- Garantir une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale ;
- Proposer une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources ;
- Veiller à une implantation territoriale des structures en adéquation avec les besoins locaux ;
- Produire un projet éducatif (c'est le cas par le biais de notre PEDT)
- Proposer la mise en place d'activités diversifiées, excluant les cours et les apprentissages particuliers ;
- Respecter, sur toute la durée de la convention, les dispositions légales et réglementaires relatives aux accueils collectifs de mineurs (ACM).

Le dispositif prévoit, par ailleurs la signature, d'une convention connexe, permettant l'accès de la collectivité à un « portail partenaires » de la CAF, indispensable à la gestion numérique de ces services et à l'échange d'informations.

Sur la base horaire de 0,55 € par enfant accueilli, les recettes annuelles prévisionnelles de la PSO pourraient représenter plus de 100 000 € pour la Ville de Nevers.

Le respect des modalités de la convention de Prestation de Service Ordinaire nécessite une modification de la tarification municipale appliquée à la garderie périscolaire du matin à partir de la rentrée scolaire 2020.

Pour simplifier les démarches des familles et harmoniser nos tarifs, ceux de la garderie du soir seront également concernés.

La tarification actuelle par forfait, bien que modique, ne tenant pas compte des revenus des familles, il est apparu nécessaire de mettre en œuvre un nouveau système de tarifs modulés selon les conditions suivantes : avec un taux d'effort, avec un tarif plancher et un tarif plafond pour la garderie du matin et la garderie du soir. Comme pour la pause méridienne, le taux d'effort est appliqué par la multiplication du revenu mensuel des familles pour obtenir un prix unitaire de la prestation tenant ainsi compte de leurs ressources. Le taux plancher pour la garderie du matin sera de 0,35 € et le tarif plafond à 0,66 €. Et pour la garderie du soir, à 0,66 € pour le plancher, et à 1,20 € pour le tarif plafond.

Dans la continuité de la tarification actuelle, une majoration des tarifs fixés de 10 % sera appliquée pour la garderie du soir en cas de non-respect des conditions de réservation. Cette modalité incitative est rendue nécessaire par la contrainte de réservation des gouters auprès de la Cuisine des Saveurs.

Cette nouvelle tarification entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2020.

La délibération permettrait d'autoriser le maire à signer la convention de prestation de service ordinaire avec la CAF, à signer la convention connexe permettant l'adhésion de la collectivité au « portail partenaires » de la CAF, de modifier, dans les conditions suivantes, la tarification des services périscolaires municipaux pour application au 1^{er} septembre 2020 auprès des familles bénéficiaires.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Nous allons voter, sans la voix de Christine Kronenberg.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Avant de passer la parole à Mme Emilie Chamoux pour sa question orale, je vais passer la parole à Mme Corinne Mangel pour deux informations, s'il vous plait.

Mme Mangel –

(inaudible)

M. le Maire –

Madame l'Adjointe, je précise qu'Hervé Barsse vous avait donné procuration depuis son départ. Je voulais juste ajouter qu'il y a une présence militaire, comme régulièrement, sur l'aéroport. Nous l'avons tous pris en souriant, mais c'est important pour l'économie de l'aéroport qui a besoin de beaucoup d'investissements. Donc, il faut aussi de la fréquentation. Sur la présence d'un Awacs, je vous rappelle que nous l'avons obtenu, et vous l'aviez d'ailleurs obtenu, il y a quelques années sur un passage en rase-motte au-dessus du parc. C'est faute de véritable défilé comme nous comptions le faire, mais il y aura quelques véhicules, mais nous reportons le feu d'artifice peut-être à un autre moment, à la fête de la Loire ou en fin d'année, nous verrons. Il y aura donc quand même un événement, et un concert au parc, avec des distanciations de chaises, et il sera demandé aux personnes de s'asseoir rapidement. Donc, soyez présents pour les festivités du 14 juillet, nonobstant la situation.

Merci pour ces informations.

Madame Chamoux, je vous cède la parole pour votre question orale.

Vous aviez une question, Madame Dupart-Muzerelle ? C'est cela ?

Mme Dupart-Muzerelle –

Je voulais, en l'espérant que vous le prendrez avec quelque humour, saluer les 70 000 litres de kérosène qui vont participer à la qualité de l'air sur Nevers. C'est juste pour rire.

M. le Maire –

En même temps, il n'y a pas encore d'hélicoptère solaire. Mais cela va venir. Il y a déjà des avions.

Madame Chamoux.

Mme Chamoux –

Bonsoir à tous. Lors du Conseil municipal du mois de septembre 2019, vous aviez évoqué, Monsieur le Maire, la possibilité d'un investisseur au niveau de la Bourse du Travail.

Cette information avait suscité des inquiétudes auprès des représentants syndicaux, qui vous ont écrit pour vous en faire part. Vous conviendrez que cette situation, qui est pour l'instant incertaine, est assez inconfortable pour eux.

Aujourd'hui, pouvez-vous apporter des éléments nouveaux ? L'immeuble est-il vendu ? Ou le sera-t-il ? Dans l'affirmative, quelles seront les conditions du relogement des syndicats, en termes de lieu, de coût, de financements, de date ? Une démarche concertée sera-t-elle engagée avec l'intersyndicale ?

Je vous remercie.

M. le Maire –

Je souhaiterais rappeler que la Ville de Nevers héberge gracieusement les délégations départementales syndicales depuis les années 1970 sans d'ailleurs aujourd'hui une convention qui soit à jour. Il n'y a pas de droit spécifique sur l'occupation de ce bien, qui est un bien municipal.

Il y a effectivement une intention d'achat d'un groupe sérieux, qui a déjà fait des investissements à Nevers pour racheter cette tour, et la transformer sans doute en un hôtel haut de gamme, dont nous avons besoin, et sans doute avec une restauration également, et d'autres activités connexes.

Nous avons reçu l'offre d'achat, qui correspond à un prix de 315 000 €, de mémoire, qui doit correspondre à peu près à la possibilité que nous avons au niveau de l'estimation des Domaines.

J'ai fait savoir, dans un premier temps, par nos instances municipales, mais comme elles sont en lien avec les instances départementales, ce projet, et j'attendais cette confirmation. J'ai reçu des courriers peu amènes de certains, mais j'y ai répondu. Mais je considère qu'aujourd'hui c'est un projet qui doit aussi, voire complètement, être porté par le Département. Ce n'est pas aux Neversois de loger gracieusement des instances départementales de syndicats.

J'ai fait un courrier le 14 février 2020 au Président du Département pour lui demander de mener avec moi une réunion pour trouver une solution de relogement. Car l'idée n'est pas d'expulser et que cela se passe sans respect de chacun. Il serait bon qu'il y ait une implication du Conseil départemental, ce qui me semble la moindre des choses par rapport à des instances départementales, en conseillant à celles-ci aussi, qui ne sont pas à ma connaissance complètement démunies, peut-être d'envisager aussi de se prendre en mains, pourquoi pas, quitte à solliciter après des aides à qui de droit, et notamment au Président du Conseil départemental.

Ce courrier date d'un jour heureux puisque c'est la Saint-Valentin, le 14 février 2020. A ce jour, je n'ai reçu aucune réponse.

Je vais donc fixer une réunion, en invitant le Président du Département et les représentants de ces différents syndicats pour que nous essayions de dialoguer, j'espère avec un peu plus de respect que dans les courriers qui m'ont été adressés et qui sont inadmissibles, qui sont des ultimatums. Je considère que ce sont des occupants sans titre, sous la bienveillance de la Ville de Nevers. Et là ce n'est pas une question de les embêter, c'est que nous avons un projet sur un bâtiment qui est à moitié inoccupé, qui a besoin de travaux, même s'il y en a eu à l'extérieur. Cela coïncide avec un projet. On va avoir besoin de ces espaces. Si cela s'accélère, il faut trouver une solution, mais je considère que cette solution ne doit pas forcément passer par la Ville ou que par la Ville de Nevers, et que chacun prenne ses responsabilités.

Voilà où nous en sommes.

Comme je n'ai pas de retour du Conseil départemental, qui, me semble-t-il, devrait s'intéresser aux représentations syndicales départementales, je vais provoquer le destin en fixant cette date, et essayer de trouver une solution intelligemment entre nous.

Voilà, Madame Chamoux.

Y a-t-il des interventions ?

Madame Gerbe.

Mme Gerbe –

Juste une petite question. Lors du Conseil d'installation, vous aviez dit que les nouveaux élus auraient une mallette. Je voulais savoir si j'en faisais partie ou pas.

M. le Maire –

Elles ne sont pas prêtes ?

Oui, cela serait plus sympathique.

Vous avez quelques minutes ? Nous allons aller vous les chercher. Il y a eu un oubli de les véhiculer jusqu'ici. Je n'avais pas veillé à cela, mais je pensais que cela serait fait. Nous allons vous les remettre. Dans ces mallettes, il y a quelques objets afférents à la ville, et vous permettant de travailler aussi, évidemment.

Je voulais vous rappeler que, sauf nécessités avant, le Conseil municipal se tiendra le 22 septembre à 18 h 30, en principe dans cette même enceinte. Il faut l'espérer.

M. le Maire lève la séance à 0 h 22.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Isabelle Kozmin

Denis Thuriot

Emilie Chamoux